

Conseil d'administration Séance plénière n° 259

du 9 mars 2021

PROCÈS-VERBAL

1. Diffusion.....	2
2. Ordre du jour	3
3. Procès-verbal.....	5
4. Liste de présence	91

Conseil d'administration Séance plénière n° 259

du 9 mars 2021

Diffusion

Diffusion :

- Madame la Ministre de la Transition écologique (1 ex.)
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)
- Madame et Messieurs les Préfets des régions de la circonscription du bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)

Conseil d'administration

Séance plénière du 9/03/2021

(de 10h à 12h30 et de 14h à 16h, salle Sologne)

Ordre du jour

Pour délibération
(D)

INSTANCES DE BASSIN

1. Adoption du règlement intérieur, intégrant la nouvelle charte de déontologie D
2. Délégations données au directeur général D
3. Élection des vice-présidents ou vice-présidentes du conseil d'administration D
4. Élection des présidents ou présidentes des commissions de travail..... D
5. Projet de calendrier de travail pour le second semestre de l'année 2021.....I
6. Procès-verbaux des séances des 3 novembre et 10 décembre 2020I

BUDGET

1. Compte financier 2020 D
2. Adaptation du programme consécutive au compte financier 2020 D

PROGRAMME

1. Mise en œuvre des paiements pour services environnementaux D
 - Fiche action dédiée à ce dispositif
2. Programmes de Développement Rural Régionaux (PDRR) et plan Écophyto..... D
 - Enveloppes maximales de droits à engager pour 2021
 - Avenants aux conventions de gestion avec l'Agence de services et de paiement (ASP) pour les aides SIGC
3. Conventions D
 - Convention de partenariat régional Centre-Val de Loire (2021-2024)
 - Convention de partenariat technique avec la Cellule Régionale chargée de la Coordination et de l'Animation Territoriale (CERCAT) de la région Centre-Val de Loire (2021-2024)
 - Convention de partenariat technique avec Biocentre pour 2021
 - Convention de partenariat (2021-2022) avec la Fédération de pêche d'Ille et Vilaine pour la mise en place d'une Assistance et suivi technique de l'entretien des rivières (ASTER)

- Convention-cadre de sensibilisation 2021 avec l'Union nationale des Centres permanents d'initiatives pour l'environnement (UNCPIE)
 - Pacte bio de Nouvelle-Aquitaine (2021-2022)
4. Révision à mi-parcours du 11^e programme 2019-2024

AIDES

1. Note de présentation générale
 - Point financier sur l'avancement du 11^e programme.
 - Point sur le plan de relance

2. Politique contractuelle
 - Présentation générale de la politique contractuelle.
 - présentation du contrat territorial Morge, Buron, Merlaude et affluents (Puy-de-Dôme)
 - présentation du contrat territorial Indre médian (Indre-et-Loire)
 - présentation du contrat territorial eau de la Sarthe aval (Mayenne, Sarthe)
 - présentation du contrat territorial Vienne aval (Vienne)
 - présentation de l'accord de programmation avec la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique (Morbihan)
 - présentation de l'accord de programmation avec la commune de La Roche S/Yon (Vendée)

3. Aides financières :
 - Présentation de l'état d'avancement des politiques suivantes :**
 - Domaine 1 - Connaissance, planification et gouvernances
 - Ligne 29 - planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous-bassins
 - Ligne 31 - études générales
 - Ligne 32 - connaissance et surveillance environnementales
 - Ligne 34 - information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement
 - Domaine 2 - Mesures générales de gestion de l'eau (eau potable et assainissement)
 - Ligne 11 - installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées par temps sec
 - Ligne 12 - réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées par temps sec
 - Ligne 25 - amélioration de la qualité du service eau potable
 - Ligne 80 - plan de relance
 - *présentation du dossier du syndicat du Val de Loire (Deux-Sèvres)*
 - Domaine 3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité
 - Ligne 13 - lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles
 - Ligne 16 - gestion des eaux pluviales
 - Ligne 18 - lutte contre la pollution d'origine agricole
 - Ligne 21 - gestion quantitative de la ressource en eau
 - Ligne 23 - protection de la ressource
 - Ligne 24 - restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes

AUTRES POINTS

- Contrat d'objectifs et de performance 2021.....D
- Rapport d'activité 2020

ACCUEIL

M. GUTTON :

Bonjour à tous.

Mme Engström, préfète de la région Centre-Val de Loire, a été nommée présidente du conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Elle a pris ses fonctions lundi 1^{er} mars.

Avant son arrivée à 10h, heure à laquelle elle procédera à l'ouverture de la séance, je vous propose que nous ayons déjà un échange entre nous et que nous fassions l'appel. Ceux qui le souhaitent peuvent se présenter. Puis, je rappellerai le fonctionnement du logiciel ProVote. Nous avons modifié l'équipement de la salle Sologne pour permettre à tous les intervenants dans la salle, quand ils mettront leur micro, d'apparaître directement à l'écran pour les collègues qui sont en visioconférence.

M. Gutton procède à l'appel nominal.

M. GUTTON :

Marion Robiliard va vous rappeler le fonctionnement de ProVote de façon à ce que vous soyez prêts à l'utiliser à la fois en salle et en visioconférence. Mme Robillard est en charge, avec Magali Beauchaine et Anne Bourdais, du secrétariat des instances de bassin. Elles sont à votre disposition en cas de difficulté.

Mme ROBILIARD :

Le logiciel ProVote vous permettra de voter à distance. Il faut que vous émarginiez sur ce logiciel, pour signaler votre présence. Vous devez également émarginer pour la ou les personnes dont vous avez, le cas échéant, le pouvoir.

L'animatrice partagera le résultat à chaque vote. Si vous souhaitez quitter la séance, n'oubliez pas d'en informer le secrétariat des instances soit par le « chat » de la séance sur Zoom, soit par le biais de la messagerie « instances ».

M. GUTTON :

Les votes sont importants. Nous ne devons pas nous tromper. Nous sommes peu nombreux, donc cela peut se jouer à une voix. Il faut que nous réussissions parfaitement cela.

Nous allons, avec Marion Robillard, vous indiquer les candidatures reçues ces derniers jours, sachant qu'à chaque élection, la présidente du conseil d'administration sera amenée à questionner les uns et les autres pour savoir s'il y a d'autres candidatures ou si au contraire, certaines candidatures tombent n'étant plus d'actualité.

Mme ROBILIARD :

Les candidatures sont les suivantes :

Premier vice-président ou vice-présidente du conseil d'administration, collège des parlementaires et des collectivités territoriales :

- M. Albert,
- M. Gérault,
- M. Orvain.

Deuxième vice-président ou vice-présidente du conseil d'administration, collège des usagers non économiques et des usagers économiques :

- Mme Bruny,
- Mme Schaepelynck.

Présidence de la commission Budget et Finances :

- M. Dalles.

Présidence de la commission des Aides :

- M. Orvain.

Présidence de la commission Évaluation de la politique d'intervention :

- Mme Bruny,
- M. Deguet,
- M. Méry.

M. GUTTON :

S'il y a d'autres candidatures, vous pouvez les exprimer soit maintenant, soit au moment où la présidente du conseil d'administration annoncera l'élection.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. GUTTON :

J'accueille la présidente du conseil d'administration. Je vais m'autoriser quelques mots d'accueil et de bienvenue à Mme Régine Engström qui est préfète de la région Centre-Val de Loire mais qui, du fait de cette responsabilité, est également préfète coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne, le bassin le plus étendu de France. Elle a pris ses fonctions le 1^{er} mars dernier. Elle a été nommée, par le Président de la République, présidente du conseil d'administration. Elle succède à Mme Aubert qui a exercé cette fonction jusqu'à la fin de l'année dernière.

Je voudrais la remercier en particulier d'être venue vendredi dernier à l'agence de l'eau pour préparer ce conseil d'administration, découvrir également les locaux de l'établissement. Je lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble des équipes de l'agence de l'eau, qu'elle aura sans doute l'occasion de rencontrer par visioconférence dans un premier temps, en espérant une rencontre en présentiel très vite dans un second temps.

Bienvenue, Mme la présidente.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup, M. le directeur général. Je tiens à saluer tous les élus, les représentants des usagers économiques et non économiques qui ont été élus au conseil d'administration de l'agence de l'eau lors de la réunion du comité de bassin du 4 février dernier. Je souhaite la bienvenue en particulier aux nouveaux membres parce qu'il y a eu un grand renouvellement de nos instances. Je salue le représentant du personnel de l'agence de l'eau qui est également un nouveau membre du conseil. Je salue aussi les représentants de l'État, la commissaire du Gouvernement, le contrôleur financier et l'agent comptable.

Je vais aussi prendre quelques minutes pour me présenter puisque nous allons travailler ensemble pendant plusieurs mois et même plusieurs années, je l'espère bien. Je suis ingénieure générale des ponts et chaussées. J'ai fait une grande partie de ma carrière en collectivités locales, mais aussi auprès de l'État et en entreprise. Le fil conducteur de ma carrière, ce sont plutôt les sujets d'environnement que j'ai choisi d'aborder de manière toujours pragmatique. J'ai été en particulier directrice générale de l'entreprise publique Eau de Paris, avec des sujets de protection des aires de captage, de quantité et de qualité des eaux. Ce sont des sujets que je connais.

J'ai été secrétaire générale du ministère de la Transition écologique et du ministère des Collectivités territoriales et de la Cohésion des territoires. À ce titre, j'ai été en collaboration étroite avec la DEB (direction de l'eau et de la biodiversité) du ministère. Au titre de l'animation des

établissements publics du ministère, j'ai travaillé avec les agences de l'eau et avec l'Office français de la Biodiversité.

J'ai effectivement l'intention de présider le conseil d'administration de cette agence et d'être présente parmi vous parce que je considère qu'il y a vraiment une importance croissante et cruciale des politiques de l'eau compte tenu des enjeux environnementaux, économiques et sociaux qu'elles portent. Mes premiers contacts au sein du Département et de la Région ne font que confirmer l'importance de ces problématiques dans la gestion de nos territoires. C'est vraiment cohérent, me semble-t-il, avec mon rôle de préfète de région puisque pour moi, ces enjeux doivent être traités dans leur ensemble pour que nous arrivions à atteindre des objectifs de reconquête du bon état des masses d'eau qui sont assez majeurs et qui sont devant nous.

Je voudrais aussi insister sur le modèle de fonctionnement français des agences de l'eau et des comités de bassin qui est un peu original, qui nous appartient et auquel je sais que vous êtes attachés. Je crois que c'est vraiment un modèle qui a fait ses preuves, qui associe de manière forte des représentants des différents acteurs et territoires de bassin à la prise de décisions. Je pense que la collégialité est essentielle pour la fiabilité des décisions. C'est un modèle qui permet de développer une vision transverse des problématiques de l'eau et de trouver des solutions qui soient à la fois collectives, mais surtout adaptées à la spécificité des territoires. Je sais que les élus locaux y seront particulièrement attachés.

Je veux vraiment assurer les membres de notre conseil d'administration que vous pourrez toujours compter sur moi pour défendre ce modèle, particulièrement dans mon rôle de préfète coordonnatrice de bassin Loire-Bretagne.

Je pense que ce modèle repose aussi sur l'engagement des membres du conseil d'administration, dont je salue la pluralité – c'est une de nos forces –, et des membres du comité de bassin qui doivent jouer un rôle. Les membres du conseil d'administration doivent jouer un rôle comme passeurs entre le comité de bassin qui définit les ambitions et les objectifs des politiques de l'eau et le conseil d'administration qui affecte les moyens en soutien de ces objectifs.

Je veux remercier vraiment les membres du conseil d'administration pour l'engagement que vous avez pris en devenant administratrices et administrateurs de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Je serai vigilante à ce que tous nos travaux soient conduits dans un esprit de dialogue et d'écoute pour que chacun puisse s'exprimer, que toutes les positions puissent être entendues pour que nous puissions construire collectivement les meilleures réponses possibles aux défis qui sont devant nous.

Enfin, j'ai gardé le meilleur pour la fin, je n'oublie pas les équipes et je voudrais saluer le directeur général de l'agence, le remercier ainsi que tous ses services pour le travail réalisé pour l'organisation des nombreuses réunions des instances de bassin qui permettent à celles-ci de continuer leurs travaux dans de bonnes conditions malgré le contexte sanitaire difficile qui va encore être le nôtre, je pense, pour quelques semaines et quelques mois.

Nous avons devant nous une séance un peu chargée parce que nous aborderons successivement les instances de bassin, avec l'élection de vice-présidents et présidents de commission, le budget avec le compte financier 2020, le programme, les aides financières et la politique contractuelle et ensuite quelques points divers pour clore la séance.

ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR INTÉGRANT LA NOUVELLE CHARTRE DE DÉONTOLOGIE

Point « instances de bassin » n°1 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Nous allons commencer par la thématique « instances de bassin », avec l'adoption du règlement intérieur qui intègre la nouvelle charte de déontologie. Ce règlement intérieur est un document qui instaure des règles qui permettent au conseil d'administration de fonctionner.

Le règlement intérieur de la précédente mandature a été intégralement repris et mis à jour avec d'importantes évolutions législatives et réglementaires. Je passe la parole à M. Gutton qui va nous présenter plus avant ce point.

M. GUTTON :

De la même façon que pour le comité de bassin, nous avons simplement repris les évolutions réglementaires et législatives – elles sont importantes –, nous n'avons pas modifié le reste. Si le conseil d'administration le souhaite, il pourra retravailler au début de cette mandature le règlement intérieur.

Je veux simplement rappeler les points importants. D'abord, tout ce qui est fonctionnement des séances plénières reste tout à fait identique. Il y a notamment la possibilité de donner pouvoir dans la limite de deux. Le quorum est constitué de la moitié des présents ou des représentés. Le vote se fait à la majorité des présents, hors bulletin blanc.

Nous sommes dans un conseil d'administration, donc c'est bien l'ensemble des membres du conseil d'administration qui peuvent participer au vote, contrairement au comité de bassin où pour certaines élections, ce sont les membres d'un collège. En revanche, sur certaines élections, seul un représentant d'un collège peut se présenter – c'est le cas des vice-présidences –, mais pour autant, sont bien électeurs l'ensemble des administrateurs.

Nous avons fait évoluer les modalités de vote. En effet, nous avons intégré le vote à distance via une plateforme ou le cas échéant par échange d'écrits. C'est ce que nous avons fait pendant la période du premier confinement. Des textes législatifs avaient intégré ces évolutions pour permettre aux instances de continuer à fonctionner pendant des périodes d'urgence.

Il est proposé à ce stade de reconduire les commissions telles qu'elles préexistaient. Je vais préciser les choses pour la commission Programme puisqu'il avait été fait le choix dans la mandature précédente de rapprocher la commission Programme du comité de bassin de la commission Programme du conseil d'administration de façon à pouvoir avancer en parallèle et éviter un vote non conforme au comité de bassin. Je rappelle que le programme d'intervention de l'agence relève du conseil d'administration mais doit faire l'objet d'un vote conforme du comité de bassin. M. Gérard à l'époque avait proposé ce rapprochement des deux commissions. Ainsi, nous ne reprocherons pas à un vote pour la commission Programme puisqu'une des conditions de candidature sur cette commission au comité de bassin était bien d'être administrateur. M. Gérard a été élu à la présidence de cette commission.

Nous avons trois autres commissions du conseil d'administration. La commission Budget et Finances est traditionnellement présidée par le directeur régional des finances publiques.

La commission des Aides qui, au-delà de préparer les décisions, décide de l'allocation de l'aide de l'agence de l'eau sur un certain nombre de dossiers et fait remonter au conseil d'administration les dossiers dérogatoires. En effet, certaines aides relèvent du conseil d'administration. C'est précisé également dans le règlement intérieur.

Puis, une dernière commission, qui était par le passé un groupe de travail mais qui a été transformé en commission du conseil d'administration : la commission Évaluation de la politique d'intervention qui a comme compétence d'évaluer les actions de la politique d'intervention pour préparer soit le nouveau programme d'intervention de l'établissement, soit une révision du programme.

Nous n'avons pas modifié le fonctionnement des commissions, avec un seul pouvoir possible et un quorum qui est réduit à un tiers. Là aussi, les avis des commissions sont émis à la majorité et sont ensuite présentés au conseil d'administration.

Nous avons instauré à la mandature précédente un Bureau, dont nous n'avons pas modifié la composition. Cela avait fait l'objet de discussions. Ce Bureau s'est peu réuni. Il a dû se réunir une ou deux fois. L'idée était d'avoir un groupe plus restreint qui puisse en cas de crise préparer les décisions finales du conseil d'administration. Nous vous proposerons de pouvoir revenir sur le bureau lors d'un prochain conseil d'administration de façon à pouvoir le mettre en place une fois toutes les élections réalisées aujourd'hui.

Par ailleurs, le Gouvernement a mis en place un nouveau modèle de charte de déontologie. Les six agences de l'eau avaient chacune une charte de déontologie. Elle est maintenant identique

pour les six agences. C'est en effet un texte du 5 février, publié le 24 février, qui fixe dorénavant pour les six agences les mêmes règles de déontologie. Il est évidemment impératif de la respecter. Le contrôle en sera fait sous le regard de la présidente du conseil d'administration. Elle rappelle les droits et obligations des membres, notamment en ce qui concerne les conflits d'intérêts, avec également l'obligation de remplir une déclaration d'intérêt qui est annexée au règlement intérieur. La présidente du conseil d'administration vous adressera prochainement un courrier pour vous inviter à renseigner cette déclaration, puis à la transmettre rapidement au secrétariat des instances.

La plupart des réponses à vos questions peuvent se trouver dans ce règlement intérieur. Le secrétariat des instances de bassin est à votre disposition pour le décrypter.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup pour cette présentation. Qui souhaite s'exprimer pour poser des questions ou faire des commentaires ? Je vous invite à vous nommer avant d'intervenir parce que malheureusement, je ne vous vois pas.

M. DEGUET :

Je suis représentant d'une association de protection de la nature de Tours. Je précise que je suis nouveau au conseil d'administration. Je me demandais pourquoi nous ne procédions pas à l'installation de ce Bureau. Nous avons l'explication selon laquelle nous ferons l'installation plus tard. Cela ne sert à rien de le prévoir dans le règlement intérieur si on ne l'installait pas. J'entends que nous reviendrons sur cette question. Nous reviendrons éventuellement sur des éléments du Bureau.

Je vais juste donner une orientation et non pas une proposition de modification parce que nous le ferons en temps utile. La réorganisation des vice-présidences, avec une première vice-présidence pour les élus et une deuxième vice-présidence pour les usagers, pose problème. Le législateur a clairement essayé de séparer le collège des usagers en un collège des usagers économiques et un collège des usagers non économiques. Entre parenthèses, nous ne sommes pas seulement « non économiques », nous sommes également d'intérêt public.

Nous avons donc ces deux collèges. Il nous semble que ce serait bien de prévoir, dès les textes, un arbitrage qui permet que les deux collèges soient représentés. Nous proposerons probablement que cette deuxième vice-présidence soit assumée par demi-mandat entre le collège des usagers économiques et le collège des usagers non économiques. Nous le ferons en temps utile. Je ne sais pas si ce sera possible dans le règlement intérieur. Je précise que nous ferons cette demande indépendamment du résultat du vote que nous allons avoir tout à l'heure sur cette deuxième vice-présidence.

Mme la Présidente :

Je vous remercie pour cette suggestion qui est bien notée. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Mme ROUSSET :

Pourriez-vous nous redonner succinctement les notions phares concernant la charte de déontologie et le conflit d'intérêts ? Quels sont les « pièges » qu'il faut que nous évitions les uns et les autres ?

M. GUTTON :

C'est une excellente question. En effet, en fonction de nos parcours, nous n'avons pas toujours la même vision de ce que peut être la déontologie. Nous avons des lectures qui sont quelquefois extrêmement fermes et rigides et d'autres qui sont parfois trop souples. C'est un débat dans nos instances. Vous êtes chacun représentant d'une collectivité, d'un secteur économique, de l'intérêt général effectivement s'agissant des associations de protection de l'environnement. Bien

évidemment, vous êtes légitimes à intervenir sur ces sujets que vous connaissez bien. Vous êtes aussi présents dans nos instances pour cela.

En revanche, quand il s'agit d'un sujet qui vous intéresse directement ou qui intéresse les fonctions que vous exercez par exemple au sein d'une collectivité, il est évident que vous ne devez pas intervenir sur ce dossier. Par conséquent, s'il y a une discussion dans les instances, vous pouvez quitter la séance pour que la discussion se fasse sans vous.

Dans les années précédentes j'ai été amené deux à trois fois à intervenir parce qu'il y a une tentation, quand on est concerné par un dossier, de pouvoir le présenter ou répondre à des questions. Je considère que l'on ne doit pas le faire parce que les autres porteurs de projets ne peuvent pas intervenir directement dans nos instances. Nous n'avons pas l'habitude de recevoir des porteurs de projet ni en commission des Aides ni au conseil d'administration.

De la même façon, vous ne pouvez pas profiter de votre présence au conseil d'administration pour intervenir particulièrement auprès des services de l'agence. Il ne s'agit pas non plus de vous pénaliser en vous privant des aides de l'agence de l'eau auxquelles vous avez droit. Ce n'est évidemment pas la volonté. Toutefois, il faut être prudent dans les relations qui peuvent exister entre vous, votre collectivité ou votre structure, et les services de l'agence de l'eau. Pour 99 % des dossiers, en réalité, il y a peu de discussions. Ils sont instruits par l'agence. Ils sont conformes aux règles du programme. Il y a rarement de débats sur ces dossiers. Toutefois, il peut arriver, sur une durée de trois ou six ans, que quelques dossiers fassent l'objet de discussions.

Nous pourrions revenir sur ce sujet si vous le souhaitez. Nous pouvons prévoir une petite présentation plus détaillée de la charte de façon à vous apporter les éléments nécessaires et surtout prendre vos questions parce que cela peut être aussi intéressant pour nous de repréciser les choses à l'occasion de telle ou telle question.

Cette déclaration est amenée à évoluer dans le temps en fonction des mandats que vous pourriez prendre, des responsabilités que vous pourriez acquérir. Il est donc nécessaire d'en informer le service des instances de bassin pour que nous puissions mettre à jour vos éléments.

Mme la Présidente :

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je vous propose de procéder à l'adoption du règlement intérieur. Je vous rappelle que sont appelés à voter tous les membres du conseil d'administration.

- *Règlement intérieur du conseil d'administration.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-01 du 9 mars 2021.

DÉLÉGATION DONNÉE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Point « instances de bassin » n° 2 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Le deuxième point concerne la délégation donnée au directeur général. La délégation de compétences de la précédente mandature a été actualisée, notamment afin de permettre au directeur général de gérer la fin du dispositif d'aide dédié à la collecte et au traitement des déchets dangereux, mais également d'accélérer la procédure de prise de décision pour les dossiers financés au titre du plan de relance, donc les crédits de l'État qui sont délégués à l'agence de l'eau dans ce cadre. Je souligne l'objectif qui a été fixé par le gouvernement d'un engagement rapide des crédits, d'où cette délégation complète que nous avons souhaité confier au directeur général.

M. GUTTON :

Le conseil d'administration avait mis fin à un dispositif d'aide aux entreprises de traitement de déchets. Nous avons donc une fin de programme à gérer. C'est tout à fait mineur.

En revanche, sur France Relance, le gouvernement a confié 260 M€ aux agences de l'eau pour mener des actions dans le domaine de l'eau et de la biodiversité. Il y a une volonté forte du ministère de la Transition écologique que ces aides soient engagées le plus vite possible. C'est stratégique parce que d'autres ministères peuvent être en attente de financements complémentaires. Il y a donc un peu de concurrence entre les ministères. L'objectif de ces crédits, c'est qu'ils soient réinjectés rapidement dans l'économie. Nous comptons en semaines. Nous avons une très forte attente de rapportage au niveau gouvernemental.

Certains préfets s'inquiètent des délais de procédure des opérateurs de l'État. Je rappelle que tous les dossiers sont systématiquement transmis à chaque préfet de département pour qu'il donne son avis sur les dossiers de financement. En effet, il s'agit de crédits qui sont insérés dans le budget de l'agence mais qui viennent de l'État. Par ailleurs, il faut que nous puissions gagner du temps dans nos procédures. Ainsi, nous proposons exceptionnellement, sur les 43,7 M€ qui nous sont confiés, que vous puissiez me donner délégation, ce qui nous permettra d'accélérer la procédure de décision et de ne pas attendre une commission des aides. Nous avons quatre commissions des aides par an, ce qui oblige à un rythme trimestriel de décisions pour des dossiers qui sont d'un niveau supérieur au seuil fixé dans la délégation confiée au directeur général de l'établissement.

Mme ROUSSET :

Quelle est la philosophie de traitement de ces dossiers ? Y a-t-il un système de priorisation ? Comment les évaluez-vous ? Dans quel objectif les traitez-vous ?

M. GUTTON :

Nous présenterons tout à l'heure l'avancement du programme. Sur les 43,7 M€, nous avons 42 M€ sur l'eau et 1,7 M€ sur la biodiversité. Le gouvernement a souhaité les répartir par région parce que ces contrats de relance sont adossés aux Contrats de plan État-région (CPER). En réalité, les calendriers sont variables selon les régions mais il y a la volonté de l'intégrer au titre des CPER. Nous avons donc des enveloppes régionales. Les délégués régionaux et interrégionaux de l'établissement travaillent avec les préfetures de région et les préfetures de département. L'objectif est d'avoir des dossiers complets qui peuvent démarrer rapidement puisque l'objectif du gouvernement, c'est que ces crédits exceptionnels viennent relancer l'emploi sur le territoire.

Nous appliquons nos règles d'appel à projets. Le conseil d'administration a validé à la fin de l'année dernière des appels à projets spécifiques au plan de relance. Les services de l'agence, sur cette base, instruisent ces dossiers puis les soumettent au préfet de département. Nous veillons au niveau du siège à l'équilibre régional de façon à éviter de léser une région par rapport à une autre. En effet, il y a des régions qui sont plus dynamiques que d'autres. À partir de cela, je prends la décision de financement.

Je le rappelle puisque Mme Rousset étant élue de l'amont du bassin pourrait s'inquiéter des territoires qui auraient moins de ressources financières ou moins de ressources d'ingénierie. En réalité, une partie très importante de nos appels à projets bénéficie aux zones de revitalisation rurale. En effet, nous avons un appel à projets sur l'eau doté de pratiquement la moitié, c'est-à-dire d'une vingtaine de millions d'euros sur l'eau potable. Cela ne bénéficie qu'aux zones de revitalisation rurale (ZRR). Il y a des ZRR dans toutes les régions, surtout à l'amont du bassin.

Puis, sur le volet « assainissement », nous finançons les réseaux sur les systèmes d'assainissement prioritaire et en ZRR. Nous retrouvons donc à nouveau les ZRR comme bénéficiant du dispositif.

Nous en ferons le bilan. Nous veillons à cet équilibre régional. Ensuite, il est difficile d'aller plus loin parce que c'est déjà un peu compliqué pour les services de l'agence d'arriver à répondre à l'ensemble de ces objectifs.

Sur la biodiversité, nous avons 1,7 M€ réparti sur les huit régions administratives du bassin. Cela représente très peu de dossiers. Nous poursuivrons une partie de ces dispositifs avec le plan de reprise de façon à continuer à participer à la redynamisation de l'économie en 2021. La question

se posera évidemment au moment de la révision du 11^e programme pour voir, en fonction de la situation économique de la France, si nous devons ou pas modifier nos règles d'intervention sur les trois dernières années du programme. Pour l'instant, c'est assez incertain. J'ai écouté le gouverneur de la Banque de France ce matin à la radio. Nous savons que l'économie va redémarrer en 2021 mais en même temps, on craint des licenciements dans certains secteurs d'activité. Ce ne sera donc pas simple. Sur le Grand Paris, nous voyons que les entreprises de travaux publics ont du mal à suivre les travaux. Par contre, sur nos territoires, c'est un peu plus difficile.

Mme BRUNY :

Je voulais juste faire une remarque concernant l'article 2-5-2. Le deuxième paragraphe indique : « Le directeur général attribue des aides financières sous forme de subventions et/ou d'avances. » Cela a été enlevé de cette délégation de compétences. Il en est de même au paragraphe suivant où « subventions et/ou avances » a été supprimé. Cela a-t-il un sens ?

M. GUTTON :

C'est parce que l'agence de l'eau a mis quasiment fin au dispositif d'avance. Par le passé, les agences de l'eau, dont la nôtre, pouvaient allouer soit des subventions, soit des avances surtout aux collectivités en matière d'assainissement et d'eau potable pour financer les projets. Lors de la révision du 10^e programme, il a été fait le choix d'arrêter complètement le système d'avance parce qu'en réalité, les taux d'intérêt étant très faibles, il n'y avait plus de difficulté d'accès aux emprunts pour les collectivités locales. Nous avons simplement gardé la possibilité d'avance en cas de crise majeure. Nous l'avons fait par exemple lors des inondations en 2016 dans la région Centre-Val de Loire. Nous avons gardé ce dispositif d'avance dans le programme d'intervention mais toutes les autres ont disparu. Ces avances exceptionnelles passent de toute façon au conseil d'administration de l'agence de l'eau, donc il n'y a pas de délégation au directeur général.

Mme BRUNY :

« L'exposition d'un membre du conseil d'administration à un conflit d'intérêts sera examinée en commission des Aides, quel que soit le montant maximum et prévisionnel de l'aide ». Ce paragraphe a été supprimé de la nouvelle délégation de compétences. Je me suis demandé si c'était un oubli ou s'il y avait une raison particulière.

M. GUTTON :

Nous étions allés très loin dans la lutte contre le conflit d'intérêts. A la fin, nous passions tous ces dossiers au conseil d'administration. D'une certaine façon, cela pénalisait en matière de calendrier de traitement de dossier des administrateurs qui avaient des casquettes communales, intercommunales et « syndicats mixtes ». Par conséquent, nous avons revu ce dispositif pour éviter de tout remonter au conseil d'administration, ce qui faisait chaque fois perdre du temps. Cela se faisait au détriment de la collectivité qui est représentée par l'administrateur.

Mme BRUNY :

De ce fait, un administrateur qui serait en conflit d'intérêts sur un dossier, comment est-ce traité ?

M. GUTTON :

C'est traité par les services de l'agence. Puis, de la même façon en commission des Aides ou en conseil d'administration en fonction du dossier, l'administrateur ne pourra pas assister et participer au vote sur ce dossier. En fait, nous étions allés beaucoup plus loin. Nous considérons que tout dossier concernant un administrateur devait remonter au conseil d'administration.

Mme BRUNY :

En l'occurrence, le paragraphe qui indique que ce sera examiné en commission des Aides est supprimé.

M. GUTTON :

Dans notre charte de déontologie, nous étions allés très loin par rapport au conflit d'intérêts puisque systématiquement, nous mettions en transparence les dossiers au conseil d'administration. Comme nous n'avions que trois conseils d'administration par an, cela ralentissait beaucoup l'instruction, et surtout la prise de décision, des dossiers concernant les administrateurs. Nous avons fait le constat au bout de trois ans que cela n'avait pas de véritable intérêt et que cela n'apportait rien en matière de transparence puisque le conseil d'administration n'étudiait pas ces dossiers particulièrement.

Mme BRUNY :

Le dossier suivra donc le circuit habituel...

M. GUTTON :

Le dossier suivra le circuit habituel. Il reviendra aux administrateurs concernés de respecter la charte de déontologie qui a été fixée au niveau national. En fait, nous étions allés au-delà de la charte de déontologie qui est parue en février au Journal officiel.

M. MORARD :

Mme Bruny soulève un point majeur concernant la déclaration de conflit d'intérêts. Nous avons pu remarquer que celle-ci est bien effectuée en début de mandat. Or, il est important de la tenir à jour. Tout nouveau mandat ou toute nouvelle prise de responsabilité en cours de mandat au sein du conseil d'administration doit nous être déclaré. Nous prenons parfois les devants quand nous sommes au courant, ce qui n'est pas forcément toujours le cas au regard de tous les éléments de vie locale et de responsabilité territoriale sur l'ensemble du bassin. Merci de nous signaler tout changement. A l'inverse, il y a aussi des changements qui pourraient être des abandons de casquette. En l'occurrence, l'information peut aussi nous aider pour la préparation des dossiers en commission des Aides ou en conseil d'administration.

M. GUTTON :

J'ai prévu de rappeler aux services de l'agence qu'ils doivent eux-mêmes veiller à ne pas faire l'objet d'intervention directe d'administrateurs. C'est pour cela que nous avons besoin d'avoir un état à jour pour que tous les agents de l'agence aient connaissance des mandats des administrateurs de façon à clairement refuser toute intervention si cela se produisait, de façon aussi à protéger les administrateurs et à veiller à ce que la charte soit bien appliquée.

M. DEGUET :

Je voudrais revenir sur la question du plan de relance. Nous comprenons parfaitement la nécessité d'aller vite, un cycle de deux ou trois mois pour arriver à la décision pouvant poser un problème. Pour autant, nous sommes assez attentifs à ce que des situations particulières ne conduisent pas à des modes de fonctionnement qui soient vraiment contraires à la façon dont nous travaillons d'habitude. Il nous semble donc que pour tous les projets qui sont au-dessus des plafonds qui sont fixés par l'agence, il faudrait trouver éventuellement une procédure accélérée mais qui permette quand même que le conseil d'administration soit consulté. Cela se ferait sans CA ou sans commission des Aides. Le dossier pourrait être envoyé par correspondance et ferait l'objet d'un vote simple. Cela nous permet aujourd'hui d'avoir des consultations plus rapides. Ce ne sera pas de la délibération. Ce sera moins intéressant et moins intelligent que ce que nous faisons d'habitude à la commission des Aides. Par contre, ce sera beaucoup plus rapide. Il me semble que vous pourriez nous soumettre, une fois que ces plafonds sont dépassés, le dossier tel quel. Nous les regardons. Nous les lisons. Nous avons un certain temps pour répondre. Nous avons de ce point de vue-là au moins une instance légitime qui aura été consultée.

Mme la Présidente :

Nous pourrions vous proposer une consultation dématérialisée de la commission des Aides une fois par mois afin de ne pas ralentir les dossiers. Ce serait dommage de passer à côté de fonds qui pourraient aider nos territoires. Je comprends tout à fait le souci de consultation.

M. DEGUET :

Nous ne demandons pas que ce soit vu pendant très longtemps. Nous demandons que cela se rapproche le plus possible des modes de fonctionnement habituels, malgré que ce soit un peu dégradé.

Mme la Présidente :

Cela pourrait-il vous convenir ?

M. DEGUET :

Cela pourrait nous convenir.

M. GUTTON :

Je ne sais pas si tout le monde a bien entendu la demande de M. Deguet qui souhaite que nous ayons une consultation électronique sur ces dossiers qui dépassent les seuils une fois par mois au titre du plan de relance auprès de la commission des aides et sous le regard du président ou de la présidente de la commission des aides de façon à ce que les choses se fassent très vite.

Nous pourrions vous signaler des dossiers un peu particuliers, quoique nous soyons souvent sur des dossiers très répétitifs. Ce sont des renouvellements de réseaux d'assainissement et de réseaux d'eau potable. Nous vous les remettrons. Nous nous donnerons trois ou quatre jours si vous en êtes d'accord. Il faut que la consultation puisse être assez rapide de façon à ne pas ralentir la prise de décisions.

M. MARQUÈS :

J'ai une remarque de la part de mes collègues qui instruisent ces dossiers concernant le plan de relance, plus particulièrement sur le petit cycle. Ils trouvent un peu original d'avoir à traiter les différents circuits qui sont internes à nos dossiers habituels à l'agence, donc aux aides issues des redevances, avec des montants plafonds qui permettent de mettre en œuvre soit une décision rapide déléguée au directeur général, soit des décisions qui prennent un peu plus de temps et qui passent en commission des Aides.

Parallèlement, toutes ces aides du plan de relance n'émanent certes pas de l'argent des redevances mais, pour des montants parfois très importants, elles passent dans des circuits complètement différents et qui échappent donc aux interventions du conseil d'administration.

Mes collègues font une contreproposition pour mettre un peu plus de fluidité et de transparence. Ils proposent un pas de temps mensuel. Je trouve donc que cela rejoint la proposition que vient de faire M. Deguet sur le fait d'avoir plus d'informations du conseil d'administration sur ce plan de relance et les dossiers surtout lorsque les montants sont élevés.

M. GUTTON :

Je rappelle que l'objectif, c'est que le bassin Loire-Bretagne puisse le cas échéant bénéficier de financements supplémentaires. Il faut voir par exemple que sur les dispositifs du ministère de l'Agriculture en matière de matériels, les enveloppes ont été épuisées en quelques jours. Evidemment, nous pouvons imaginer derrière que le ministère de l'Agriculture souhaite pouvoir bénéficier de crédits supplémentaires du plan de relance. L'enjeu est là. Si nous arrivons fin juin avec un bilan qui ne serait pas à 100 % de consommation de crédits, il est vraisemblable que le Premier ministre – et il aurait raison – redéploie là où c'est consommé puisque l'objectif est de consommer rapidement ces financements.

Nous avons des dispositifs qui sont plus exigeants dans la qualité du dossier, dans les résultats également en termes de reconquête de la qualité de l'eau. C'est bien pour cela que nous avons voulu préserver les lignes « assainissement » pour pouvoir aussi avoir des résultats sur la qualité de l'eau. Certes, ce sont à la fois des crédits du plan de relance mais dans la transition écologique. Cette exigence ne serait pas attendue partout.

Je le redis bien, ce n'est pas la volonté d'échapper au regard du conseil d'administration parce que de toute façon, nous vous faisons des comptes rendus réguliers des aides allouées. C'est bien celle d'aller assez vite malgré notre organisation administrative plus lourde que le système de France Agrimer sur les matériels agricoles qui est un système de guichet extrêmement rapide dans son fonctionnement.

Mme la Présidente :

Je souscris tout à fait à l'objectif d'avoir 100 % des aides fléchées au moins à fin juin. Je confirme, pour l'avoir vu sur des sujets d'autres ministères, la rénovation énergétique par exemple, qu'effectivement, toutes les aides sont déjà distribuées. Il y aura arbitrage entre ministres pour flécher le reste du plan de relance qui n'est pas encore réparti. Si nous pouvions défendre les intérêts de nos territoires sur la question de l'eau, cela m'irait très bien.

M. DEGUET :

Si vous me permettez, j'ai dit que nous acceptons absolument votre proposition. Je veux préciser que bien entendu, il ne s'agit pas de mettre de la suspicion sur les décisions. Il ne s'agit pas non plus de demander à ce que cela traîne en longueur. Il s'agit juste de dire que dans un fonctionnement dans lequel nous avons des règles qui sont mises en place, il faut s'efforcer au maximum que les exceptions soient limitées, sinon il n'y aura bientôt plus de règles.

Mme BRUNY :

Je me suis inquiétée à un moment, dans le cadre de ce plan de relance, de savoir si les règles avaient changé ou pas. Je vois que ce n'est pas le cas. Je me posais la question du fait que l'agence ne finance pas le développement économique. Nous l'avons dit un certain nombre de fois. Il faut que les entreprises soient installées pour qu'elles puissent bénéficier d'aides. Ces règles n'ont pas changé. Nous ne finançons toujours pas le développement économique. C'est cela qui m'avait aussi un peu interrogé.

M. GUTTON :

Ce que nous finançons dans le cadre du plan de relance, c'est l'eau potable et l'assainissement. Ce sont les collectivités et la biodiversité. C'est la continuité écologique. Cela peut être un propriétaire d'ouvrage, privé ou public. En revanche, l'objectif poursuivi par le plan de relance, c'est qu'en facilitant le lancement de nouveaux projets, cela permet derrière des commandes à des entreprises qui vont faire des travaux. Cela crée de l'emploi. C'est indirect.

Par ailleurs, nous avons des dispositifs d'aide aux entreprises pour économiser l'eau et réduire les flux de polluants. Il ne s'agit pas de projet de développement. Il s'agit bien d'entreprises en place. C'est dans le programme d'intervention, nous ne finançons pas les extensions. Nous considérons que l'entreprise doit intégrer l'ensemble des investissements dans son projet d'extension.

Mme ROUSSET :

Quel est le critère d'attribution ? Est-ce que c'est « premier arrivé, premier servi » ? Nous aurions besoin d'une définition de ce que l'on demande à l'agence de l'eau dans le cadre du plan de relance, en tout cas pour les nouveaux. Ce n'est pas le 11^e programme, c'est autre chose.

M. GUTTON :

C'est autre chose mais c'est calé sur le 11^e programme. Ce sont des crédits de l'État mais confiés aux agences de l'eau et donc intégrés dans les budgets des agences de l'eau. C'est bien le conseil d'administration qui définit les règles d'allocation de ces crédits. Ce ne sont pas des crédits de

l'État gérés par les agences de l'eau selon des règles homogènes sur le territoire national et qui seraient fixées par le ministère de la Transition écologique. Cela aurait pu être le cas. Le ministère de la Transition écologique a confié des crédits aux établissements publics de l'État qui sont sous sa tutelle que sont les agences de l'eau mais également l'OFB, l'Ademe, etc. A charge pour ces établissements, dans le cadre de leur autonomie, de définir les règles d'allocation des financements. Pour d'autres crédits, cela a été confié aux services de l'État. La Dreal gère aussi des crédits, notamment au titre de la biodiversité.

Il est prévu que nous fassions demain, pour les nouveaux administrateurs, une formation au titre du programme et des aides. Vous avez dû en être informés. Puis, chaque fois que vous le souhaitez, nous pourrions revenir sur les dispositifs au cours de réunions par Zoom.

Après, « premier arrivé, premier servi », c'est effectivement le cas. Nous sommes dans un dispositif qui est un appel à projets. Néanmoins, nous n'attendons pas le dernier dossier arrivé pour programmer les crédits. Les appels à projets se terminent le 30 juin. Si nous attendions cette date pour faire la répartition des crédits, nous ne serions pas prêts d'engager ces financements.

Nous avons des règles d'intervention. Nous examinons les dossiers. Tous les dossiers éligibles, dès lors que l'on rentre dans les enveloppes régionales que j'ai rappelées tout à l'heure, peuvent faire l'objet d'une décision de financement. Il y a donc un équilibre qui est assuré par les enveloppes régionales. Nous arrêterons dans certaines régions. Je crois qu'en Nouvelle-Aquitaine, nous avons atteint le plafond. Par conséquent, nous nous arrêtons en Nouvelle-Aquitaine parce que les autres régions n'ont pas encore terminé l'utilisation de leur enveloppe. Après, nous avons nos dispositifs d'aide du plan de reprise qui ont des taux majorés et qui pourront continuer à financer un certain nombre d'opérations. Nous vous réexpliquerons tout cela cet après-midi, puis dans la formation qui aura lieu demain.

Nous modifierons un peu la rédaction selon la demande de M. Deguet qui a été validée par la présidente du conseil d'administration pour prévoir une consultation électronique des membres de la commission des aides sous le regard du président ou de la présidente de façon à aller relativement vite.

Mme la Présidente :

S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je vous propose de procéder à l'adoption de la délibération de délégation de compétences du conseil d'administration au Directeur général, amendée de la manière dont on vient de le rappeler. Je vais demander à l'animatrice de ProVote d'ouvrir la procédure.

Je demande de clore la procédure de vote. C'est adopté à l'unanimité, ce qui va faciliter le fonctionnement. Merci beaucoup de votre confiance.

- *Délégation de compétences du conseil d'administration au directeur général.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-02 du 9 mars 2021.

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENT(E)S DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Point « instances de bassin » n° 3 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Avant de procéder au vote des vice-présidents du conseil d'administration, je tiens à rappeler que la présidence de la commission Programme a déjà été attribuée à M. Gérault, élu du conseil régional des Pays de la Loire. C'est une commission vraiment importante compte tenu de la révision prévue cette année et du contexte particulier de crise dans laquelle nous sommes.

Au lendemain de 8 mars, je ne peux pas m'empêcher de noter avec plaisir l'amélioration de l'égalité femme/homme au sein du conseil d'administration qui compte maintenant 41 % de femmes, ce qui est déjà pas mal. J'émet le souhait que les votes qui vont suivre reflètent cette ouverture à la parité que nous avons déjà pu constater et mettre en place au sein du conseil d'administration.

Pour l'élection des vice-présidents, je rappelle l'article R. 213-33-IV du Code de l'environnement : « Le conseil élit pour trois ans deux vice-présidents choisis, le premier parmi les représentants des parlementaires et des collectivités territoriales, le deuxième parmi les représentants des usagers non économiques et des usagers économiques ».

Le conseil doit donc élire successivement le premier vice-président, puis le second vice-président.

Le mandat de vice-président ou vice-présidente est valable pour trois ans.

Le vote ne peut valablement avoir lieu que si le quorum de l'assemblée est atteint, soit 18 membres présents ou représentés, ce qui est bien notre cas aujourd'hui, donc le vote aura lieu.

Les membres des trois collèges sont éligibles. Les 35 membres du conseil d'administration votent.

Je vous propose de passer à l'élection du premier vice-président ou de la première vice-présidente. Le candidat est issu du collège des parlementaires ou des collectivités territoriales.

Nous avons les candidatures de M. Albert, M. Gérard et M. Orvain. Je vous demande de nous dire chacun quelques mots pour nous présenter vos candidatures.

M. ALBERT :

Mme la Présidente, mesdames et messieurs les administrateurs, ma candidature à cette vice-présidence s'inscrit dans la démarche que nous avons initiée avec M. Burlot vis-à-vis de la liste commune élargie que nous avons mise en place au moment de l'élection à ce conseil d'administration. Je compte poursuivre l'action que j'avais menée dans cette instance, continuer à être à l'écoute de tous et impliquer les élus au maximum. Il est vrai que lors du mandat précédent, chacun l'a dit, les élus n'étaient pas assez impliqués dans cette instance. Je vais donc m'employer, à travers une plateforme d'échanges et d'idées, à essayer de donner cette impulsion auprès des élus.

Cette candidature est aussi motivée par rapport à la composition des élus du comité du comité de bassin entre collectivités territoriales. Aujourd'hui, dans cette instance du comité de bassin, nous avons 47 élus sur 72 qui sont issus de communautés d'agglomération, de communautés de communes, de syndicats d'Épave et de CLE. Il s'agit de faire en sorte qu'il y ait un partage de responsabilités, que nous n'ayons pas que des conseillers régionaux à un moment donné qui soient porteurs de responsabilités. Je veux surtout travailler avec tous au sein du conseil d'administration, usagers tous confondus, mais aussi avec les élus dans la continuité de l'action du conseil d'administration qui avait été mené par Marie-Hélène Aubert.

M. GÉRAULT :

Bonjour à tous. Je vous souhaite la bienvenue, Mme la Préfète. Je suis très heureux de voir l'investissement qui a été le vôtre dans la présentation que vous avez faite sur les sujets qui sont les nôtres. Je pense que c'est de très bon augure pour la suite de nos travaux.

J'ai adressé à chacun d'entre vous hier soir l'objet de ma candidature. Vous l'avez dit, l'eau est un sujet qui nous rassemble. Le conseil d'administration des agences de l'eau, dans la diversité de sa représentation collégiale et territoriale, est quelque chose de tout à fait spécifique. C'est aussi un lieu privilégié d'échanges et de co-construction à l'échelle du bassin. C'est dans cet esprit que je porte ma candidature devant vous ce matin.

Trois raisons principales portent cette démarche : l'enjeu spécifique du mandat, l'opportunité liée à la nouvelle gouvernance et un fonctionnement optimisé.

Concernant l'enjeu spécifique du mandat, c'est un mandat à enjeux extrêmement forts. Nous avons d'abord le nouveau Sdage que nous aurons à voter dans quelques mois, puis l'évolution du 11^e programme, la mise en œuvre du plan Loire auquel nous sommes tous très attachés, les plans

de relance que nous venons d'évoquer et enfin une échéance que nous voyons arriver devant nous très vite s'agissant de l'échéance de la directive-cadre sur l'eau de 2027.

Ce n'est pas uniquement par des ambitions et par des contraintes réglementaires que nous atteindrons les objectifs de la directive-cadre sur l'eau à cette échéance de 2027. Tout le sujet pour nous, dans les six ans qui viennent, est de faire en sorte de convaincre plus largement de l'urgence à agir. Plus que jamais, le conseil d'administration doit porter les conditions d'une mobilisation collective et élargie, créer de nouveaux outils, adapter et cibler son programme d'intervention pour accélérer l'action et peut-être aussi innover dans son fonctionnement.

La deuxième raison, c'est l'opportunité liée à la nouvelle gouvernance. Je disais que j'étais très heureux que vous présidiez ce conseil d'administration. Je pense que c'est une spécificité très forte de ce mandat, un signe très fort de l'État et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Je vois du coup cette vice-présidence au titre des collectivités et des parlementaires comme une opportunité très forte d'insister sur la complémentarité entre les différents collèges. La présidence des conseils d'administration confiée récemment aux préfets de région est un signe fort des enjeux de l'implication de l'État. Cette vice-présidence doit donc être une opportunité de porter l'engagement des collectivités et de renforcer la complémentarité entre les différents collèges.

Je pense qu'entre ce que nous pouvons entendre et ce que nous pouvons voir, il existe différentes possibilités de travailler avec l'État. Il y a l'opposition systématique et il y a l'allégeance systématique. Il y a une voix que nous portons au sein de cette enceinte, et que je veux vraiment porter fortement, qui est la voix du partenariat et d'une co-construction dans le cadre des cinq projets que j'ai soulignés précédemment et qui me paraissent d'importance, notamment l'échéance de 2027 en faisant en sorte d'accélérer sur la thématique de l'eau.

La troisième question, c'est la question du fonctionnement du conseil d'administration. Il y a une petite expérience acquise. Le Directeur général a bien voulu citer l'engagement qui était le mien pour essayer d'optimiser le fonctionnement du CA. Il s'agit aussi de faire en sorte de le simplifier. Je n'ai pas de solution à afficher de suite. Je pense qu'il faut que nous réfléchissions ensemble à son optimisation et sa simplification, peut-être aussi à des moyens complémentaires permettant à chacun de s'investir pleinement. Je me souviens, il y a quatre ans quand je suis arrivé dans cette enceinte, de la complexité à comprendre l'ensemble des organes et de son fonctionnement. Nous avons une écoute particulière à avoir auprès des nouveaux élus de ce conseil d'administration pour les accompagner. Des formations sont prévues. Je tiens à souligner le travail des collaborateurs de l'agence. Il y aurait aussi à réfléchir sur quelques moyens spécifiques.

En conclusion, je voudrais vous dire, Mme la Présidente, chers collègues, que cette candidature, je l'inscris pleinement dans l'engagement qui a été le mien sur la thématique de l'eau, et les Ligériens le savent, pour faire de l'eau une priorité forte sur le territoire. Les anciens administrateurs savent combien j'ai pu m'engager et m'investir à la tête de la commission Programme. C'est dans cet esprit et avec la même volonté que je souhaite m'investir à vos côtés dans une logique de partenariat et de co-construction.

M. ORVAIN :

Bonjour à tous de la Creuse où j'habite. Chers collègues du conseil d'administration, je suis conseiller régional en Nouvelle-Aquitaine en charge de l'agriculture biologique et de l'agroécologie, paysan professionnellement, éleveur en bio et en vente directe sur le plateau de Millevaches. Je suis également président de l'EPTB (établissement public territorial de bassin) sur la rivière Vienne à l'affluent de la Loire.

Je voulais faire mon intervention en trois points : les valeurs que je porte, les enjeux que je vois pour notre territoire et les défis qui nous attendent.

Les valeurs que je porte sont les suivantes :

- une alimentation locale et saine ;
- un bon état écologique de l'eau et des sols, un objectif commun mais aussi une nécessité à terme pour nous tous ;
- une seule santé ;
- des pratiques vertueuses sur tout le territoire.

L'agriculture biologique que je pratique est encore trop décriée et reste souvent prononcée du bout des lèvres. Je vous assure que ce n'est pas, ce n'est plus et cela ne doit pas être un gros mot,

l'agro-écologie liant l'agronomie et l'écologie non plus. Nous devons, là où c'est possible, renouer rapidement sur tous les territoires en favorisant l'agro-sylvo-pastoralisme.

Je défends une urgence écologique mais également une urgence de l'eau, de sa qualité corrélée à sa quantité, de la continuité écologique, de la biodiversité tout en tenant compte des évolutions climatiques. Sans eau de qualité et sans respect de la biodiversité, la vie n'a que peu de chance de nous permettre de vivre sur cette planète.

Concrètement, le changement climatique, c'est une moyenne de 1,5 degré d'élévation de température. Chez moi, au printemps, c'est 8 degrés de plus depuis quinze ans. Cela bouscule tout : les prairies, la flore, le plantain et le trèfle qui poussent au mois d'avril alors que normalement, ils poussent au mois d'août. Les plantes au-delà de 25-27 degrés sous nos latitudes ne produisent plus de végétation. Elles montent en graine ou souffrent d'échaudage. Au-delà de 37-38 degrés, et nous y compris, nous passons en mode survie, les animaux aussi.

Concernant les enjeux que je vois au sein de l'agence, j'avais déjà dit que pour moi, l'enjeu était de travailler sur quatre solidarités de l'eau :

- la solidarité terre-mer, l'impact des activités de la terre sur les activités de la mer ;
- la solidarité entre les territoires, le partage de l'eau ;
- la solidarité entre l'urbain et le rural ;
- la solidarité entre l'amont et l'aval.

Tout ceci se passe dans une gestion par bassin versant. Je rajouterai une cinquième solidarité qui est réalisable parce que l'outil « agence de l'eau » existe, c'est la solidarité financière. M. Gutton y faisait allusion tout à l'heure. La solidarité des territoires, la fiscalité, les ZRR, les zones rurales, la contractualisation avec les territoires sont des éléments importants que nous avons fait avancer ces derniers mois. Pour donner un exemple, le lac de Vassivière, 1.000 ha en Limousin, à 650 m d'altitude, n'a pas la fiscalité sur son territoire pour entretenir son assainissement. Si la solidarité de bassin n'existe pas, ce n'est pas possible d'entretenir, de gérer et d'investir sur cet outil.

Pour terminer, les défis que je vois pour les mois et les années qui viennent sont au nombre de trois : la dynamique ERC (éviter-réduire-compenser), l'écoute et le collectif.

Sur la dynamique ERC, les outils de recherche et d'études existent, tous sont collectifs et pluriels (Projets de territoire pour la gestion de l'eau, étude Hydrologie, milieux, usages, climat...) et d'autres sont à structurer comme les PSE (paiements pour services environnementaux) et tous sont à décliner sous le principe ERC (éviter-réduire-compenser) sachant que le plus important, c'est d'abord éviter de consommer l'énergie, de consommer de l'eau pour se déplacer, etc.

Au sujet de l'écoute, au sein de ce parlement de l'eau, je continuerai à écouter, à aider à trouver des équilibres politiques et territoriaux en faisant le choix de la démocratie, à permettre la parité, à donner la parole à chacun et à chacune.

Troisième défi, je dis souvent qu'entre deux idées opposées, il y a souvent une troisième voie. Il faut parfois du temps pour la trouver mais si ensemble nous prenons le temps de l'échange, de l'écoute, de l'expérimentation, de la construction, du faire ensemble, de l'évaluation, si nous faisons ce pas en avant ensemble, nous trouverions cette voie commune. A ce moment-là, elle sera forte.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup pour ces présentations. Je vais rappeler la procédure de vote. Sont appelés à voter tous les membres du conseil d'administration. C'est un scrutin à deux tours, à majorité absolue au premier tour et à majorité relative au deuxième tour. En cas d'égalité des suffrages, il peut être procédé à un troisième tour. Si jamais une majorité ne se dégageait pas à l'issue de ce troisième tour, le siège serait attribué au plus âgé des candidats.

Je rappelle la liste de nos candidats : M. Albert, M. Gérard et M. Orvain. Je demande à l'animatrice ProVote d'ouvrir la procédure.

M. GUTTON :

Je rappelle que la majorité, c'est hors vote blanc et nul.

Mme la Présidente :

Nous pouvons maintenant clore le vote.

M. GUTTON :

Les résultats sont les suivants : M. Albert (9 voix), M. Orvain (9 voix), M. Gérault (8 voix) et 9 votes blancs, ce qui amène à procéder à un deuxième vote, sauf à ce qu'il y ait une modification des candidatures. En l'occurrence, il n'y a pas de majorité.

M. ALBERT :

Je demande une interruption de séance de quelques minutes au vu du résultat du vote sur cette vice-présidence, si vous le permettez.

Mme la Présidente :

L'interruption de séance est accordée. Nous vous donnons cinq minutes.

M. GÉRAULT :

Pourriez-vous nous rappeler le nombre de votants par collègue ?

M. GUTTON :

La composition du comité de bassin est la suivante :

- 11 représentants des collectivités locales ;
- 11 représentants des usagers dans lesquels nous retrouvons une personnalité qualifiée (M. Taufflieb), 5 représentants des usagers économiques et 5 représentants des usagers non économiques ;
- 11 représentants de l'État auxquels il faut ajouter le représentant des personnels de l'agence de l'eau et la présidente du conseil d'administration.

Cela fait 35 personnes (trois collèges de 11 et deux personnes, dont une élue par le personnel et l'autre nommée par le président de la République).

[Suspension de séance]

Mme la Présidente :

Je laisse nos candidats s'exprimer au retour de l'interruption de séance.

M. GÉRAULT :

Après examen des votes, je vous ai exprimé mon étonnement. Il y avait une tradition qui faisait qu'au premier tour, sur la partie « vice-présidence des collectivités locales », l'État ne se prononçait pas. Le résultat du vote fait clairement apparaître que l'État s'est prononcé. Dans l'esprit qui est celui que j'ai essayé de porter et qui est le vôtre, Mme la Présidente, je veux croire que le conseil d'administration soit vraiment un lieu d'échange, avec un vrai partenariat entre le collège des collectivités locales et l'État. Je pense que nous devons travailler dans ce sens-là. Après avoir échangé avec les uns et les autres, j'ai pris la décision de maintenir ma candidature.

Mme la Présidente :

Avant de donner la parole à M. Albert, je soulignerais simplement que l'agence de l'eau reste un établissement public de l'État et que si le législateur a mis au conseil d'administration des représentants de l'État, il est légitime qu'ils exercent leur droit de vote. Je maintiens et je prouverai l'importance que j'accorde au fonctionnement collégial et à l'écoute de toutes les parties dans les décisions que nous serons amenés à prendre tous ensemble.

M. ALBERT :

Mme la Préfète, je regrette cette circonstance un peu complexe par rapport aux élus que nous sommes. Je pense que la République ne sortira pas grandie de cette situation. Je resterai bien sûr candidat à cette vice-présidence. Nous avons presque trouvé un accord tout à l'heure. Apparemment, il a été défait au dernier moment, ce que je regrette.

Néanmoins, j'espère que nous allons tous nous retrouver pour travailler. C'est surtout mon objectif. J'ai toujours voulu, notamment vis-à-vis de la commission des Aides, que ce travail s'effectue avec tout le monde, que ce soit les usagers ou les élus. J'ai mis en œuvre toute l'écoute que j'avais au moment de la fin du 10^e programme et de la transition avec le 11^e programme pour trouver avec l'État des solutions sur les crédits qui n'étaient pas disponibles par rapport à ce 10^e programme. Je regrette un peu cette situation mais laissons faire la démocratie et laissons faire le vote.

Mme la Présidente :

J'ose y voir une marque de votre haut intérêt pour le fonctionnement de notre belle institution. Je donne la parole à M. Orvain.

M. ORVAIN :

Je maintiens également ma candidature.

Mme la Présidente :

C'est noté. Je demande à l'animatrice ProVote d'ouvrir la procédure.

M. GUTTON :

Conformément au règlement intérieur, cette fois-ci, c'est à la majorité relative, donc c'est le candidat qui aura le plus de voix qui sera élu. Par contre, si l'égalité se reproduisait, le candidat le plus âgé serait retenu. Néanmoins, il pourrait y avoir éventuellement un troisième tour si la présidente le jugeait possible.

Mme la Présidente :

Nous notons qu'une personne n'a pas pris part au vote. Je vous demande de clore le scrutin.

M. GUTTON :

Avec l'accord de la présidente, je lis les résultats : M. Albert a obtenu 11 voix, M. Géralt : 8 voix, M. Orvain : 8 voix, puis nous avons 7 votes blancs et 1 non-participation au vote.

Mme la Présidente :

Nous félicitons M. Albert, premier vice-président, que j'invite à nous rejoindre à la table quand nous aurons procédé à l'élection de la totalité des autres mandats à définir.

- *M. Philippe Albert est élu premier vice-président du conseil d'administration.*

Mme la Présidente :

Nous allons procéder à l'élection du deuxième vice-président ou de la deuxième vice-présidente. Je rappelle que les candidats doivent être issus du collège des usagers non économiques ou du collège des usagers économiques. Nous avons deux candidates déclarées : Mme Bruny et Mme Schaepeynck. Je vous donne la parole pour que vous puissiez présenter votre candidature.

Mme BRUNY :

Mme la Préfète et présidente, mesdames, messieurs, chers collègues, aujourd'hui, je mesure tout l'honneur d'être au conseil d'administration. Très attachée aux rôles et au fonctionnement des agences de l'eau et des comités de bassin, je me félicite que les usagers non économiques et associations environnementales aient vu leur place confortée dans ces instances. Aussi, c'est dans ce nouveau cadre que je vous présente ma candidature au poste de seconde vice-présidente de l'agence de l'eau. Je ferai tout pour être à la hauteur de cette tâche.

Mme SCHAEPELYNCK :

Bonjour, Mme la Préfète. Bonjour, mesdames et messieurs, je suis élue à la chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire sur les dossiers « eau et environnement » et agricultrice en Sarthe depuis 1997. J'étais très tôt engagée sur les sujets environnementaux à travers les groupes Ferti-Mieux des captages prioritaires. Je suis aussi membre de deux CLE de Sage, le Sage Sarthe Amont et le Sage Huisne et membre du comité de bassin depuis plus de cinq ans.

La gestion de l'eau, tant sur l'aspect qualité que quantité, est un sujet très complexe. Elle mobilise à la fois des questions liées à la morphologie, l'hydrologie, les pollutions diffuses, les micropolluants et les macro-polluants... A question complexe, réponses diversifiées pilotées au cœur des territoires. Cela nous semble important.

Sur les chantiers majeurs à venir qui sont à la fois le Sdage et la révision à mi-parcours du 11^e programme, nous rappelons que nous sommes attachés en particulier à la mise en place d'actions volontaires et collectives sur les territoires et à accompagner les acteurs de l'eau vers la transition. Nous sommes aussi très sensibles à la reconnaissance et la mise en avant des progrès accomplis et des services rendus. Merci pour votre attention.

Mme la Présidente :

Merci pour cette présentation. Je rappelle que sont appelés à voter tous les membres du conseil d'administration. C'est un scrutin à deux tours à majorité absolue au premier tour et à majorité relative au second tour. En cas d'égalité des suffrages, un troisième tour est possible. Si la majorité ne se dégage pas, le siège serait attribué à la plus âgée des candidates. Je propose d'ouvrir le vote.

M. GUTTON :

Mme Schaepelynck a obtenu 25 voix, Mme Bruny 9 voix et nous avons 1 vote blanc.

- *Madame Catherine Schaepelynck est élue deuxième vice-présidente du conseil d'administration.*

Mme SCHAEPELYNCK :

Il ne faut pas oublier que dans les différentes instances, avec Mme Bruny, nous nous côtoyons régulièrement. À travers les actions collectives, nous côtoyons très régulièrement les usagers non économiques. Nous mettons des actions en place avec eux. Je pense aux conservatoires d'espaces naturels, aux CPU, etc. Il existe beaucoup de transversalités et il n'y a pas d'opposition systématique entre les différents collègues.

Mme la Présidente :

Ce point méritait d'être souligné.

ÉLECTION DES PRÉSIDENT(E)S DES COMMISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Point « instances de bassin » n° 4 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Je vous propose de passer à l'élection des présidents ou présidentes des commissions du conseil d'administration. Nous avons trois présidences à pourvoir : la commission Budget et Finances, la commission des Aides et la commission Evaluation de la politique d'intervention. Ces mandats sont valables pour trois ans. Le vote ne peut avoir lieu que si le quorum est atteint, ce qui est bien le cas aujourd'hui. Les membres des trois collèges sont éligibles et les 35 membres du conseil d'administration votent.

Je vous propose que nous commençons par la commission Budget et Finances pour laquelle M. Dalles, notre DRFIP de la région Centre-Val de Loire, est le seul candidat.

M. GUTTON :

M. Dalles occupait la présidence jusqu'à présent. Nous avons une tradition, à savoir que c'est le DRFIP qui préside la commission Budget et Finances en articulation avec la commission Programme. M. Dalles et M. Gérault réunissaient jusqu'à présent ensemble les deux commissions de façon à éviter des présentations redondantes sur les questions budgétaires aux membres de la commission Programme.

M. Dalles est excusé. Il a bien préparé ce conseil d'administration avec les services de l'agence de l'eau. Il est important pour nous d'avoir le regard du spécialiste budgétaire régional mais il n'a pas pu être présent ce matin. Il y a donc un seul candidat.

Mme la Présidente :

J'ouvre le vote via ProVote.

M. GUTTON :

Mme Rousset avait levé la main mais maintenant, nous avons procédé au vote. Je pense qu'il faut aller jusqu'au bout du vote, sauf si elle a un problème technique.

Mme ROUSSET :

C'était plutôt un problème de compréhension du poste mais puisque vous ne voulez pas que nous posions des questions, tant pis.

M. GUTTON :

Non, ce n'est pas cela, Mme Rousset. Je crois qu'il n'est pas d'usage d'engager des discussions quand le vote est ouvert. Je répondrai volontiers à vos questions.

Mme ROUSSET :

La question était : s'agit-il de l'administration et de la personne qui sont en charge de vérifier et de contrôler nos comptes ?

M. GUTTON :

Ce n'est pas du tout le cas, sinon il ne se présenterait pas à l'élection. Vous avez raison de poser la question. L'agence de l'eau Loire-Bretagne est un établissement public national même s'il a un périmètre qui est limité au bassin Loire-Bretagne. Il est donc sous un contrôle budgétaire national. M. François Raymond est notre contrôleur budgétaire, comme il est le contrôleur budgétaire des

cinq autres agences de l'eau, du Conservatoire du littoral, de l'IGN et de l'Office français de la biodiversité. M. Dalles n'intervient pas sur le contrôle de l'établissement.

Mme la Présidente :

Nous avons noté une non-participation au vote. Nous allons clore le vote.

M. GUTTON :

M. Dalles a obtenu 29 voix, avec 5 votes blancs et nous avons 1 non-participation au vote.

- *Monsieur Bruno Dalles est élu président de la commission Budget et Finances.*

Mme la Présidente :

Je vous propose de passer à l'élection du président ou de la présidente de la commission des Aides. Je rappelle que tous les membres du conseil d'administration peuvent être candidats. Nous avons deux candidats : Mme Gallien et M. Orvain.

M. ALBERT :

Je voudrais m'exprimer par rapport à cette présidence que j'ai occupée pendant quelques années. Je m'étais engagé, si j'étais élu vice-président, à ne pas être candidat à la présidence de cette commission des aides, ce qui est le cas. Je propose la candidature de Mme Gallien.

M. GUTTON :

Mme Gallien, maire de Vorey-sur-Arzon, est vice-présidente de l'Association des maires de France.

M. ORVAIN :

Je ne vais pas refaire ma présentation de tout à l'heure. Je dirais juste que dans le cadre des élections du comité de bassin et du conseil d'administration, nous avons travaillé pour qu'un équilibre politique se fasse. Au comité de bassin, la liste de onze élus avait été travaillée en commun. Il y avait des discussions, des échanges, des équilibres qui avaient été composés et qui n'ont pas pu se faire lors du comité de bassin. Cela fait que pour la première vice-présidence, il y a eu trois candidatures parce que les élus n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur l'équilibre politique.

Il avait été convenu que si l'un de nous était élu à la première vice-présidence, les commissions seraient en équilibre politique et territorial sur le comité de bassin. Je vois que même cette règle n'est pas respectée. Je vous propose ma candidature pour la commission des aides. Je l'animerai sans souci. De toute façon, je n'ai pas de souci avec Mme Gallien au niveau de la commission. Je vous laisse départager cet équilibre possible pour les deux commissions qui arrivent.

Mme GALLIEN :

Bonjour à tous. Je suis maire d'une commune du Massif central près des sources. Je suis la représentante de l'AMF pour le côté « montagne ». Je voudrais dire que les votants ont toute la liberté de choisir l'un et l'autre des candidats. Ce que les trois personnes candidates à la première vice-présidence ont dit, je l'admets. Je trouve que les uns et les autres sont complémentaires. J'ai participé à l'élaboration du 11^e programme de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Cette agence est la plus vaste de France, avec des enjeux territoriaux et littoraux tellement majeurs, avec des usagers très différents et des territoires très différents. J'ai beaucoup apprécié la notion des cinq solidarités qu'a évoquées M. Orvain. J'apprécie sa personne et ce qu'il porte. Le vote est ouvert. J'ai envie de dire que le meilleur gagne mais sachez que si vous me faites l'honneur de présider cette commission, je le ferai dans l'ouverture et en associant les différentes sensibilités. M. Orvain a eu la gentillesse de dire un mot à mon égard, je dirais le même à son égard.

Mme la Présidente :

Merci pour ces déclarations qui augurent de bonnes collaborations. Je vous propose d'ouvrir le vote.

M. GUTTON :

M. Orvain a obtenu 27 voix, Mme Gallien 7 voix et nous avons 1 vote blanc.

- *Monsieur Jérôme Orvain est élu président de la commission des aides.*

Mme la Présidente :

Le dernier vote consiste en la présidence de la commission Évaluation et politique d'intervention. Tous les membres du conseil peuvent être candidats. M. Deguet souhaite intervenir.

M. DEGUET :

Mme Bruny et moi avons postulé pour cette commission. Cela témoigne à quel point nous sommes conscients, dans les associations, de l'importance qu'elle peut avoir. Nous avons été partisans dès le début de ces politiques d'évaluation. Nous le restons encore d'ailleurs. Pourquoi nous sommes-nous présentés tous les deux ? C'est parce que Mme Bruny pouvait – et nous pouvions l'espérer – accéder à un autre mandat puisqu'elle avait postulé. Puis, nous, les APNE, sommes plutôt attachées à toutes les questions de parité. Il va absolument de soi que dans la situation telle qu'elle est, c'est Mme Bruny qui représentera les APNE pour cette élection, avec l'espoir que les usagers non économiques... Je ne m'y ferai jamais à cette appellation qui nous qualifie comme non « quelque chose ». Cela me sidère un peu. Nous essayerons de trouver autre chose. On pourrait peut-être dire les usagers de l'intérêt général.

M. GUTTON :

Mme Clermont-Brouillet vous entend. Elle fera des propositions ultérieures.

M. DEGUET :

En tout cas, nous avons présenté une candidature tous les deux. Veuillez croire que nous travaillerons absolument de concert.

Mme la Présidente :

Merci pour cette précision. Mme Bruny a la parole.

Mme BRUNY :

Mme la Préfète, mesdames et messieurs, chers collègues, après un premier mandat complet au comité de bassin durant lequel je me suis beaucoup investie, ma présence au conseil d'administration témoigne de mon souhait de travailler encore davantage au sein de l'institution.

Evaluer nos politiques d'intervention est un exercice d'analyse non seulement nécessaire mais indispensable afin de renforcer notre efficacité. Je vous propose aujourd'hui ma candidature à la présidence de cette commission Evaluation, j'en mesure le cadre précis. Pour avoir exercé des missions électives et avoir été en responsabilité, je connais toute la distance que demande un poste de présidence. J'espère avoir votre confiance, merci.

M. MERY :

Bonjour à tous. Je suis également candidat à la présidence de cette commission. Je suis même candidat à ma propre succession. Pour l'historique, je suis membre du comité de bassin depuis 2012, président de cette commission depuis 2019, avec une forte culture industrielle parce que je suis issu du collège des industriels, donc de cette évaluation permanente qui nous pousse à nous

améliorer, à mesurer et à permettre de fournir au sein de cette commission tant au conseil d'administration qu'aux membres du comité de bassin les éléments permettant d'évaluer, de valider et de réorienter les politiques mises en œuvre pour une meilleure efficacité.

Je candidate à prendre ma suite et à travailler toujours dans cette commission de manière à pouvoir mener à bien le plan d'évaluation initié sous cette même présidence en 2019 et qui se termine en 2024. C'est une logique de continuité. Les plans d'évaluation de l'agence sont périodiques sur des durées de trois ou quatre ans. Les dates de l'actuel plan sont 2019-2024, avec comme à chaque fois quelques gros sujets à traiter, certains étant particulièrement emblématiques et problématiques pour les aspects de qualité de l'eau, par exemple la question des pesticides et la question des zones humides.

Ainsi, j'aurai à cœur de continuer le travail avec toutes les personnes intéressées et tous les candidats potentiels à la participation à cette évaluation. C'est une culture importante à développer et à cultiver au sein de notre assemblée que l'évaluation permanente. J'aurai donc à cœur de mener à terme ce travail d'évaluation commencé lors de ma précédente présidence. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup pour cette présentation. Les modalités sont les mêmes que dans les scrutins précédents. J'ouvre le vote.

M. GUTTON :

Mme Bruny a obtenu 23 voix, M. Méry 10 voix et nous avons un vote blanc.

- *Madame Bruny est élue présidente de la commission Evaluation de la politique d'intervention.*

Mme la Présidente :

Félicitations à Mme Bruny. Nous avons la totalité de nos vice-président(e)s et de nos président(e)s de commissions. Je salue la féminisation des votes. Vous avez répondu à mon souhait et nous pouvons en être fiers. Merci à tous. J'invite le premier vice-président à nous rejoindre.

CALENDRIER DE TRAVAIL POUR L'ANNÉE 2021

Point « instances de bassin » n° 5 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Le point suivant concerne le calendrier de travail pour l'année 2021. Je vous rappelle que le calendrier de travail est disponible sur l'extranet « instances » et qu'il figure en page 61 du dossier de conseil d'administration qui vous été remis ce jour. Le mois de mars est effectivement très chargé puisque les services de l'agence proposent tout un programme de formation structuré autour d'un module de base d'une journée et d'un module thématique. Les calendriers en la matière vous sont aussi donnés.

Concernant les commissions, les dates sont fixées. Si les présidents sont indisponibles aux dates prévues pour réunir leur commission, je les invite à se rapprocher du secrétariat des instances pour convenir de nouvelles dates de réunion.

Je vous remercie encore tous du temps consacré aux politiques de l'eau. Je rappelle l'importance de la participation de tous les acteurs à ces commissions pour que nos travaux soient le plus riche possible.

M. GUTTON :

Le calendrier est effectivement très lourd. Nous avons bien conscience de l'engagement que cela représente pour les administrateurs. Nous avons eu une période de vacances de nos instances de plusieurs semaines. La révision du 11^e programme va beaucoup mobiliser. Nous aurons un temps relativement court pour le faire dans une période qui amènera forcément à des évolutions plus sensibles qu'en période habituelle.

Le calendrier se trouve sur l'extranet « instances ». C'est l'occasion de refaire un peu de publicité pour l'extranet « instances » qui est animé par le secrétariat des instances de bassin. C'est le lieu de ressources ultime sur lequel vous trouverez tout. L'équipe du secrétariat des instances est à disposition pour répondre à toutes vos questions.

Ce sont effectivement les présidents de commission qui valident les dates de réunion des commissions. En l'occurrence, ce sont des propositions qui leur sont faites. Les dates peuvent être ajustées. Ce qui manque par rapport à une année habituelle, ce sont les réunions du premier trimestre. Cela fait qu'aujourd'hui, nous allons avoir à la fois le conseil d'administration mais également l'équivalent des commissions des Aides et des commissions Programme.

PROCES-VERBAUX DES SÉANCES DES 3 NOVEMBRE 2020 ET 10 DÉCEMBRE 2020

Point « instances de bassin » n° 6 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Ce sont des sujets plus formels, à savoir les procès-verbaux des séances des 3 novembre 2020 et 10 décembre 2020. C'est toujours un peu particulier quand on a un renouvellement des instances. Je précise que ces deux procès-verbaux figurent au dossier de séance pour information. Ils ont été adressés aux anciens membres qui ne sont plus au conseil d'administration. Pour les nouveaux membres du conseil d'administration qui faisaient déjà partie de l'ancien, si vous avez des modifications à apporter, elles seront bien évidemment intégrées avant la publication sur le site extranet et sur le site institutionnel de l'agence. Je vous invite donc à les faire parvenir au secrétariat général, sauf à ce que vous ayez des points vraiment très importants qui mériteraient une mention au cours de notre séance.

M. DORON :

Tout d'abord, je vous souhaite la bienvenue parmi nous, Mme la Présidente. J'ai bien noté que concernant quelques observations de forme, nous pouvions les adresser au secrétariat du comité de bassin, ce que je vais faire pour ce qui intéresse le procès-verbal du 3 novembre dernier. Je n'irai pas plus loin dans mon commentaire. Je vous remercie.

COMPTE FINANCIER 2020

Point « budget » n° 1 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Nous allons passer au vote du budget, avec la présentation du compte financier 2020. Je vais donner la parole Marc Tirvaudey, secrétaire général, qui va nous présenter le sujet.

M. TIRVAUDEY :

Bonjour à tous. Merci, Mme la Présidente. Je vais faire la présentation à deux voix avec Véronique Monnier pour la partie « agence comptable » sur la dernière diapositive. Au total, trois diaporamas vont vous être présentés. Je vais vous commenter rapidement mais complètement les résultats 2020.

Un certain nombre d'items sont rassemblés sur ce tableau. En 2020, sur la partie « redevances », donc les recettes de l'agence, nous pouvons noter une grande stabilité tant pour les redevances émises que pour les redevances encaissées.

Au-delà de cette stabilité, trois points sont à retenir.

- Ces redevances sont assises sur une assiette 2019. Cela permet d'évacuer tout de suite les aspects « crise sanitaire ».
- Ces redevances pèsent aujourd'hui essentiellement à 75,3 % sur des contribuables d'origine domestique, ce qui correspond à une trajectoire qu'avait cherché à rejoindre l'agence puisqu'il y a trois ou quatre ans, c'était autour de 80 %. Enfin, concernant les subventions, plus exactement l'ensemble des aides qui ont été attribuées, le niveau d'engagement de l'agence en 2020 est de 86,6 %. Le profil des dépenses est resté cohérent avec l'année précédente tout au long de l'année et, a malgré tout, été soutenu grâce au plan de reprise qui a été mis en œuvre à partir de l'été.

Les avances sont en diminution, comme l'a dit tout à l'heure M. Gutton. Dans le cadre du 11^e programme, l'agence n'engage plus de dépenses. En revanche, concernant les retours d'avance, il reste encore 5,3 M€ d'avances à décaisser sur le 10^e programme. Ces retours d'avance qui sont attendus sur les années prochaines sont encore de l'ordre de 300 M€.

Concernant les dépenses liées, s'agissant de la partie des dépenses induites par la réalisation du programme, globalement sur les trois années, elles sont d'une très grande stabilité. Ces dépenses liées correspondent aux dépenses suivantes :

- 20 % sont sur la part correspondant à la rémunération des distributeurs d'eau ;
- 64 % correspondent à l'acquisition et à la valorisation de données ;
- 7 % sont consacrés au contrôle de mesures pour les redevances.

Autrement dit, ce sont à peu près 13 M€ tous les ans qui se rapportent à des dépenses liées.

Ce travail a été obtenu en 2019 avec une grande stabilité de la masse salariale puisque nous sommes à + 1 % d'augmentation. Le montant des dépenses a été de 22,91 M€ malgré une baisse des effectifs de 2,3 %. L'agence, comme toutes les institutions, connaît ce que nous appelons un effet GVT positif, c'est-à-dire que les personnels vieillissent ou voient leur technicité augmenter, partant leur rémunération également. Par ailleurs, cette année est marquée par des impôts et des taxes qui ont augmenté de 1,1 point.

L'agence a maîtrisé ces dépenses de fonctionnement ou en tout cas a réussi à les encadrer. Cette crise sanitaire s'est traduite malgré tout par des économies de l'ordre de 431 k€ parce qu'il y a eu notamment moins de déplacements alors même que toutes sources de dépenses ont été jugulées et encadrées.

La structure des investissements se répartit de la façon suivante : 68 % sont des investissements informatiques et concernent des études et des logiciels, tandis que 19 % ont trait à la téléphonie et un certain nombre de dispositifs et de moyens qui ont été largement mis en œuvre en 2020. A titre indicatif, en 2020, l'agence a dû acheter 200 ordinateurs portables pour faire face rapidement à la situation de télétravail dans laquelle nous nous trouvons.

Enfin, dernier chiffre à retenir, la hausse des contributions. La principale contribution va à l'OFB pour 52,3 M€ à laquelle s'ajoute une contribution au fonctionnement de l'Établissement Public du Marais Poitevin pour 800 k€. La hausse de 6,91 M€ s'explique par l'intégration en dépenses de la redevance cynégétique.

Les effectifs ont été maintenus conformément au schéma d'emploi puisque nous avons baissé de 6,9 ETPT en 2020. Je passe la parole à Véronique Monnier.

M. GUTTON :

Je dirais un mot avant car je ne veux pas empiéter sur l'intervention de l'agent comptable. En l'occurrence, il s'agit vraiment d'une synthèse. Nous savions que le temps nous était compté aujourd'hui, donc nous avons essayé d'être synthétiques. Ce que nous vous donnons, c'est une photographie de l'année dernière. Nous reviendrons dans les séquences de formation sur l'architecture du budget de l'agence de l'eau.

Ce que je voulais mettre en exergue avant l'intervention de Véronique Monnier, c'est que nous avons eu forcément une année très particulière, avec des économies de fonctionnement que nous pouvons constater à la fin de l'année qui sont importantes. Cependant, la part de notre budget de fonctionnement est relativement faible au sein du budget de l'établissement qui est d'abord constitué de crédits d'intervention. Il me semble important de signaler que nous avons à peu près préservé notre engagement global de financement même si nous déplorons une chute des engagements. Nous espérions, dans la deuxième année du programme d'intervention, pouvoir véritablement progresser pour consommer les crédits du programme. Malheureusement, ce n'est pas tout à fait le cas même si notre plan de reprise a permis de compenser un petit peu le retard de la programmation. Nous espérons, en 2021, pouvoir continuer à aller suffisamment vite pour accompagner les projets.

Puis, le côté le plus positif, c'est une baisse assez nette des restes à payer puisque nous avons continué à payer les subventions déjà engagées de façon assez dynamique. Du coup, cela améliore la soutenabilité de notre programme d'intervention. 620 M€ de reste à payer, cela fait moins de deux ans de redevances pour l'agence de l'eau.

Nous passons maintenant à la présentation de l'agent comptable, Véronique Monnier, qui a pris ses fonctions d'agent comptable officiel à la fin de l'année dernière mais qui, en réalité, les a exercées pratiquement sur toute l'année 2020 puisqu'elle a assuré un long intérim.

Mme MONNIER :

Bonjour à toutes et à tous. Je vais vous présenter quelques éléments chiffrés du compte financier 2020 qui sont extraits de l'annexe. Je souhaite rappeler ou informer le conseil d'administration que le compte financier est composé du rapport de gestion de l'ordonnateur et de la production de ces tableaux budgétaires indiquant les consommations d'emploi mais aussi les consommations d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement permettant de terminer le solde budgétaire. C'est une comptabilité de caisse ou comptabilité budgétaire. Font également partie du compte financier le compte de résultat, le bilan et l'annexe qui sont des éléments de comptabilité générale ou de comptabilité en droit constaté.

Alors que l'ordonnateur va raisonner en recettes encaissées et CP décaissés, la comptabilité générale est basée sur la notion de produits et de charges.

Le total des produits de l'agence pour l'exercice 2020 s'élève à 360.598.191,14 €, dont 354 M€ de redevances, donc des produits en hausse de 1,8 %.

Les autres produits d'exploitation sont également en hausse et correspondent à des bons à payer négatifs qui ont été émis par l'agence souvent à la suite de contrôles de conformité.

Pour les redevances, le montant qui a été encaissé par Loire-Bretagne est resté sous le plafond – je rappelle que le plafond était à 358 M€ –, il n'y a donc pas eu de reversement à l'État contrairement à l'exercice 2019.

Concernant le total des charges, les charges s'élèvent à 373.841.678,3 €, en hausse de 4 M€, soit 1,1 %, dont 279 M€ de subventions. Cette variation repose principalement sur l'augmentation de la contribution à l'Office français pour la biodiversité. Nous pouvons rappeler que les charges du personnel sont quasiment stables, que les charges financières et les subventions sont en légère diminution.

Nous pouvons faire un zoom sur les engagements hors bilan relatifs aux dispositifs d'intervention. Il faut savoir qu'en comptabilité, ces fameux engagements hors bilan sont comptabilisés. Ces dispositifs d'intervention sont donc versés sous forme de subventions. Ce sont des engagements qui ont été pris par l'agence et qui donneront lieu à paiement sur plusieurs années. Comme le signalait M. le directeur de l'agence, ces restes à payer sont en diminution.

Pour ce qui est du résultat de l'exercice, donc la différence entre les produits et les charges, il est, pour l'exercice 2020, arrêté à – 13 243 486,89 €

Je vais commenter quelques postes du bilan très rapidement. En termes d'immobilisation, les acquisitions de l'exercice se sont élevées à 2 078 581 €, avec des sorties d'inventaire pour 60 931 €. Deux immobilisations sont en cours : une opération suspendue pour la délégation Armorique pour 15 k€ et des travaux pour les huisseries du siège. Enfin, des immobilisations financières correspondent à des avances, avec un versement d'avance pour 2020 de 2 945 000 €, mais un remboursement d'avances de 29 880 000 €, ce qui permet une variation de trésorerie confortable et positive en fin d'exercice.

Autre poste du bilan, des provisions sont calculées sur les passifs sociaux au titre des droits acquis au niveau des comptes épargne-temps. Des provisions pour dépréciation des comptes clients ou comptes débiteurs sont également calculées. Vous trouverez tout cela détaillé dans l'annexe.

A propos des créances, les créances « clients » et les redevables, au 31 décembre 2020, ces créances sont arrêtées à 49,9 M€ et sont en hausse par rapport à l'exercice 2019. Le taux de recouvrement au 1^{er} mars 2021 est de 77 %. Il faut ajouter à cela le remboursement des prêts.

Enfin, le solde des versements qui sont faits à l'ASP est en baisse puisque le solde d'avance est de 27,8 M€ contre 34,1 M€ en 2019.

Les charges à payer sont en diminution par rapport à l'exercice 2019 puisque nous sommes passés de 11 M€ à 6 455 000 €. Elles sont en diminution pour les charges à payer sur subvention et sur les excédents de versement à rembourser. Je rappelle que les excédents de versement à rembourser interviennent lorsqu'il y a des annulations de redevances qui peuvent être calculées.

Au sujet des capitaux propres, nous avons des capitaux propres qui sont en baisse, et qui sont liés exclusivement au résultat de l'exercice, de - 13.243.000 €. Une petite subvention d'investissement de 5.440 € a été comptabilisée au titre de l'exercice pour l'acquisition de bornes électriques.

Je reviens maintenant sur la capacité d'autofinancement. En 2020 est constatée une insuffisance d'autofinancement de 9 972 260,15 €. C'est en nette amélioration par rapport à l'exercice 2019 s'expliquant par une hausse des produits d'exploitation plus importante que la hausse des charges.

Le fonds de roulement est de 97 755 998,34 €. Nous avons une augmentation du fonds de roulement de + 14,8 M€. Le besoin en fonds de roulement s'élève à 71.441.801,54 €. J'indique que ce besoin de fonds de roulement, c'est la différence entre les dettes et les créances. Ce BFR positif, puisqu'il est de plus de 4,9 M€, indique que l'agence décaisse plus vite qu'elle ne prélève et qu'elle prélève sur sa trésorerie pour financer les dépenses d'intervention.

Enfin, nous avons une trésorerie qui est en augmentation sur l'exercice de + 9,8 M€ puisque nous avons démarré un exercice avec 16 417 000 € et que nous terminons cet exercice avec 26 314 196,80 €.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup, Mme Monnier. Je donne la parole aux administrateurs pour ceux qui auraient des questions ou des commentaires.

M. MARQUÈS :

Je salue le travail accompli par les collègues du service « finances » et l'important effort de transparence. Nous avons le détail de tous les mouvements entrants et sortants dans le dossier qui a été communiqué au conseil d'administration. Je souligne sans surprise le point de diminution des ETP. Cela fait maintenant de nombreuses années que le nombre d'ETP diminue au sein de l'ensemble des agences de l'eau. A l'agence Loire-Bretagne, nous avons encore eu – 7 ETP en 2020. Cette baisse d'ETP devrait se poursuivre en 2021. En tant que représentant du personnel et en accord avec toutes les organisations syndicales, je regrette forcément cet état de fait.

Mme la Présidente :

Merci pour cette intervention. Vous connaissez bien la situation globale au sein de l'État. Nous avons une baisse des effectifs des ministères et des opérateurs de l'État, encore plus

particulièrement dans le contexte économique difficile qui est le nôtre. Ce matin, j'étais avec notre DRFIP. La situation à Bercy n'est pas mieux. Cela ne veut pas dire qu'il faut s'en réjouir et que nous ne nous positionnerons pas sur le sujet. Néanmoins, cela reste un élément de contexte général et je trouve légitime que vous le souligniez.

M. GÉRAULT :

Mme la Présidente, pourrions-nous avoir le point des crédits de consommation sur le plan de relance ? Où en sommes-nous aujourd'hui par rapport à la situation budgétaire ? Au regard de ce plan de relance et des propos qui viennent d'être tenus, nous ne pouvons effectivement pas nous limiter à lancer des appels d'offres avec des compléments de financement très importants si derrière l'ingénierie ne suit pas. Il faut donc que nous soyons particulièrement vigilants. Nous ne pouvons pas fixer des ambitions et des objectifs extrêmement forts en matière de DCE si derrière nous ne mettons pas les moyens pour arriver à cette ambition. Nous avons parfois l'impression d'une forme de schizophrénie dans ce que nous pouvons lire en termes d'objectifs et la réalité des moyens qui sont affichés pour y arriver. Je veux être de ceux qui seront attentifs à la cohérence entre les propos et les actes.

M. GUTTON :

Je vais donner un chiffre sur le plan de relance. Nous avons fait remonter hier au ministère de la Transition écologique l'état d'avancement. Nous sommes potentiellement à 55 % d'engagements sur les 43,7 M€. M. Tirvaudey évoquait 41 % d'engagements comptables. En tout cas, les listes de dossiers pré-instruits sur la base des montants de subvention calculés par les délégations de l'agence de l'eau font ressortir 55 %. C'est ce qui sera validé dans les jours qui viennent en fonction de la délégation de signature que nous avons évoquée tout à l'heure et de la consultation complémentaire de la commission des aides.

Ces appels à projets fonctionnent bien. Ils sont d'ailleurs en prolongation de notre plan de reprise, donc ce n'est pas nouveau. Cela concerne bien tout le territoire. Nous avons même été agréablement surpris du dynamisme de certains territoires et nous nous en réjouissons. Puis, la régionalisation des enveloppes garantit qu'il n'y ait pas de concurrence entre territoires. C'est un sujet que nous avons discuté avec les délégations de l'agence de l'eau. Les délégués eux-mêmes sont en visioconférence et pourront répondre à des questions plus particulières.

Ensuite, la question des moyens a été évoquée. Nous avons une baisse d'activité très sensible depuis le début du 11^e programme, liée au dynamisme de la fin du 10^e et aux échéances municipales ; nous savons que le bloc communal est un bénéficiaire fort des financements de l'établissement. Je dirais qu'en termes de charge de travail, les représentants du personnel peuvent avoir une vision un peu différente, mais c'est acceptable pour les services.

Je le dis devant l'ancienne secrétaire générale du ministère de la Transition écologique, nous savons que nous avons toujours été soutenus au niveau ministériel pour porter ces demandes sur nos effectifs. Nous n'avons pas eu de succès. Or, en 2020, le ministère a vraiment porté, pour l'ensemble du département ministériel, la demande d'un gel des baisses d'effectifs pour faire face au programme ambitieux de transition écologique. Nous espérons toujours être entendus.

En l'occurrence, la réponse que nous avons pu avoir a été de pouvoir faire appel à des services d'intérim. Même si le programme de relance ne représente que six mois de programmation, nous aurons à gérer administrativement les paiements. Cette réponse en intérim va nous permettre de renforcer les équipes des délégations d'ici la fin de l'année pour faire face à ce surcroît de travail.

Mme la Présidente :

Merci de ces éclairages. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je vous propose donc de procéder à l'adoption de la délibération concernant le compte financier 2020.

M. GUTTON :

Nous n'avons plus ProVote. Nous proposons un vote à main levée, ce que nous faisons habituellement en utilisant la petite main bleue. Nous utilisons ProVote pour les élections et les votes nominatifs ; nous ne l'utilisons pas pour les autres votes.

Mme la Présidente :

Y a-t-il des votes contre ? M. Marquès vote contre.

M. GUTTON :

Y a-t-il des abstentions ? Mme Rousset s'abstient. Tous les autres votes sont favorables. Nous avons donc 33 votes favorables.

- *Compte financier 2020.*
- **Adoptée à la majorité (33 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2021-03 du 9 mars 2021.

ADAPTATIONS DE PROGRAMME N° 7 ET N° 8

Point « budget » n° 2 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

L'adaptation de programme n°7 est consécutive à la décision n°2020-8104 du directeur général du 3 décembre 2020 et l'adaptation de programme n°8 est consécutive au compte financier 2020 et au premier budget rectificatif 2021. Je demande au secrétaire général de nous éclairer sur ce point.

M. TIRVAUDEY :

L'adaptation numéro 7 concerne une délégation du conseil d'administration consentie au directeur général. Ce sont deux adaptations qui ont eu lieu à l'intérieur d'une même enveloppe dans la limite de 10 %. Il y en a une qui concerne le domaine numéro 2 où il s'agissait de reporter 7,886 M€ de la ligne 11 « installation et traitement des eaux usées » vers les lignes 12 « réseaux d'assainissement » et 25 « amélioration de la qualité du service d'eau potable » comme c'est indiqué dans le rapport au conseil d'administration. La deuxième adaptation-reprogrammation a lieu au sein du domaine numéro 3 où les lignes 21 et 23 ont été alimentées à partir de la ligne 13 à hauteur de 2,6 M€. C'était donc l'adaptation numéro 7 qui concerne des délégations au directeur général.

L'adaptation numéro 8 est relative au report de l'année 2020 sur les années ultérieures. En ce qui concerne le domaine 0, les AE non consommées en 2020 ont été reportées sur 2021. En revanche, en ce qui concerne les domaines 1, 2 et 3, donc les interventions de l'agence, l'ensemble des AE non consommées a été reprogrammé sur le reste du programme, c'est-à-dire les années 2022 à 2024.

M. GUTTON :

Le conseil d'administration fait des ajustements qui ne modifient pas la construction globale du programme. C'est à l'occasion de la révision du 11^e programme cette année qu'il reviendra aux administrateurs et aux membres du comité de bassin le cas échéant d'ajuster le programme s'ils le souhaitent.

M. GÉRAULT :

Quelle est l'urgence de cette délibération ? Ce sont des sommes très significatives alors que nous n'avons pas échangé en commission Programme. Ce rapport nous est présenté et il faut les voter. J'avoue que je suis très mal à l'aise par rapport à la façon dont le dossier nous est présenté ce

matin. Y a-t-il une urgence à présenter ce dossier ou pourrions-nous faire en sorte qu'il y ait en commission un vrai travail de respect de l'ensemble des collègues de cette enceinte ?

M. TIRVAUDEY :

En ce qui concerne le domaine 0, la reprogrammation sur 2020 est nécessaire pour nous permettre de refonctionner. Ensuite, il n'y a aucun bouleversement de la réalité du programme et de la programmation. C'est une façon de conserver les sommes à la disposition des administrateurs. Pour le domaine 0, nous en avons besoin pour fonctionner sur l'année 2020 et sur les années qui viennent.

M. GÉRAULT :

C'est bien parce que je suis président de la commission Programme que cela me gêne de voir ce genre de délibération sans que nous ayons pu à aucun moment échanger. Je trouve qu'en début de fonctionnement de CA, il est important que nous ayons une façon de fonctionner qui permet à chacun de s'exprimer. Les sommes ne sont pas neutres. Je ne viens pas pour enregistrer, je viens pour travailler et dans l'esprit du CA tel que je l'ai connu auparavant.

Mme la Présidente :

Ces délibérations ont été inscrites à l'ordre du jour dans une période un peu particulière. Nous étions entre deux mandats. Je vous propose donc de vous donner quitus et d'ajourner cette délibération pour la faire passer en commission Programme au préalable.

M. DEGUET :

Cet ajournement serait l'occasion de m'expliquer un certain nombre de choses parce que j'avoue que je suis un peu récent ici et que je ne comprenais pas trop. Si j'ai bien compris, ce sont des dépenses qui ont déjà été faites dans le cadre de la délégation faite au directeur. Après, il faudrait avaliser ce versement en modifiant le programme.

Modifier le programme, j'entends que c'est à l'intérieur d'un même secteur. Toutefois, dans le secteur 3, passer des sommes qui étaient prévues pour les pollutions hors agriculture à de la gestion quantitative, je ne suis pas sûr que ce soit totalement neutre. En tout cas, je me félicite qu'il y ait moins de pollutions diffuses parce que c'est toujours mieux et que nous ayons moins besoin d'en mettre. C'est la deuxième fois que l'on enlève des sommes dans ce registre. L'adaptation numéro 6 était déjà négative sur cette zone. Par contre, je m'interroge sur les besoins extrêmement importants qu'il y a en gestion quantitative de l'eau. J'aimerais être sûr que c'est bien l'ensemble de toute la gestion quantitative, avec toutes les mesures d'économie et que cela ne serait pas lié à une arrivée un peu soudaine de bassines qui ferait que nous serions obligés d'aller chercher de l'argent ailleurs pour les financer.

M. GUTTON :

Il y a deux choses. La première, le directeur général a une délégation qui permet d'ajuster les lignes de façon limitée chaque année pour arriver ou se rapprocher de 100 % de programmation. Nous pouvons avoir des demandes plus élevées dans un domaine, moins élevées dans un autre, notre objectif n'est évidemment pas de finir chaque année en dessous de 100 %. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour arriver à 100 % sous le regard des commissions parce que cela se fait notamment avec la commission des aides. Chaque fois que nous validons des dossiers, il faut bien avoir la ligne financière. Il s'agit donc d'un ajustement de souplesse, d'agilité pour finir l'année au plus près de 100 %. C'est effectivement la décision numéro 7.

Ensuite, le directeur général rend compte au conseil d'administration des adaptations qui ont été faites pour les enregistrer, les valider sachant encore une fois que les modifications que nous avons faites n'obèrent pas le programme dans son entier, ce qui relèverait bien du conseil d'administration et du comité de bassin. Le comité de bassin valide une répartition de maquettes entre domaines. Il est donc important de revenir devant le comité de bassin dans l'hypothèse où l'on modifierait la répartition entre domaines, ce que nous nous gardons bien de faire.

Comme vous le voyez, les montants sont relativement limités sur un programme de 380 M€. Nous sommes sur de l'ajustement. Cela se corrige ensuite les années suivantes de façon à rester conforme à la maquette générale validée par le comité de bassin.

Ensuite, nous arrêtons les comptes à la fin de l'année. Puis, nous nous rendons compte que comme l'année n'a pas été programmée à 100 %, nous avons des reliquats sur les différents domaines. Ceux-là, nous proposons de les réinjecter sur la durée du programme restant à courir, soit sur le domaine 0 qui correspond au fonctionnement de l'agence de l'eau sur l'année 2021. Pour les autres, nous proposons de les programmer de 2022 à 2024, donc sur la deuxième partie du 11^e programme, parce que l'année 2021 – du fait de la crise sanitaire majeure que nous connaissons et qui est aujourd'hui économique également – ne devrait pas nous amener à dépasser les 100 % de notre programme. Ainsi, ce sont des décisions qui ne modifient pas du tout l'équilibre de notre programme.

Ensuite, vous évoquez la question des bassines. Inévitablement, les mois ou les années qui viennent vont amener à redébattre de la question du stockage de l'eau. Notre programme d'intervention prévoit 80 M€ pour financer des réserves de substitution dans le cadre des contrats territoriaux de gestion quantitative. Nous en sommes très loin. Nous avons même fléchi des contrats, dans la première partie du programme, sur le Curé en Charente-Maritime, sur la Sèvre niortaise dans les Deux-Sèvres et sur le Clain dans la Vienne. Nous avons programmé en tout et pour tout sur les trois années 9 M€. Il faut que nous redonnions les chiffres et que nous fassions savoir.

Ainsi, nous appliquons notre programme. L'agence de l'eau – à juste titre puisque c'est dans son programme d'intervention – finance du stockage. C'est ce que nous avons fait avec le CTGQ de la Sèvre niortaise. Nous sommes très loin des 80 M€. Nous voyons sur le terrain, à l'occasion de manifestations ou d'interventions d'opposants comme certains mouvements en Nouvelle-Aquitaine, que l'on joue avec les chiffres. Nous avons programmé 9 M€ l'année dernière sur le stockage de l'eau. Nous sommes donc très loin de tous les chiffres qui circulent dans les campagnes ou sur certains médias.

En matière de calendrier, il me semble que la décision numéro 7 devrait logiquement être votée. Après, sur la décision numéro 8, nous pouvons parfaitement l'ajouter en premier point à l'ordre du jour de la prochaine commission Programme et en discuter. Pour le reste, c'est notre premier conseil d'administration. Nous n'avons pas de commission avant l'installation du conseil d'administration. De toute façon, par construction, nous savions que dans ce conseil d'administration, nous serions amenés à étudier des sujets directement sans passage par les commissions. C'est un peu la règle du jeu. C'est effectivement une situation exceptionnelle par rapport aux pratiques habituelles. Après, tout est possible. Le conseil d'administration est compétent. C'est à lui à la fois de prendre la décision et après de l'expliquer en fonction des conséquences que les décisions peuvent avoir.

M. DEGUET :

Je ne joue avec les chiffres que quand je les ai compris. C'est pour cela que je demande des explications sur ce qui s'est passé. Que j'aie une vigilance sur la question des bassines, cela ne surprendra personne. Il est donc logique que je l'exerce aussi.

Simplement, quand dans une décision numéro 7, je vois qu'il y a 1,9 M€ qui était prévu sur une ligne « pollutions non agricoles » et qu'il arrive sur une ligne « gestion quantitative », si la ligne « gestion quantitative » n'est pas consommée, je me demande à quoi cela sert de passer cette somme.

M. GUTTON :

La ligne 21 intègre à la fois l'eau potable et la gestion agricole. L'eau, ce n'est pas que l'agriculture. Il est normal que vous n'ayez pas ces informations puisque vous n'étiez pas administrateur à ce moment-là. C'est sur la ligne 21 « eau potable » que nous avons eu une très forte programmation parce que nous avons fait un appel à projets « plan de reprise » sur ces sujets et que c'est accentué avec le plan de relance.

M. TIRVAUDEY :

Il y a également l'appel à projets « serres hors-sol » sur le quantitatif, économie d'eau issue de drainage, ainsi que des activités industrielles.

M. GUTTON :

Ce n'est pas du tout sur l'agriculture. L'agriculture est loin d'avoir consommé pour l'instant les lignes que nous avons. Certes, il y a une sous-ligne qui correspond au stockage de l'eau pour l'agriculture. Toutefois, nous sommes très loin d'avoir utilisé les crédits correspondants. Cela fait partie des choses que nous représenterons dans les semaines qui viennent pour que vous puissiez disposer de tous les éléments qui vous permettront de vous prononcer en conseil d'administration.

M. ALBERT :

Si je peux rassurer M. Deguet, nous avons chaque fois expliqué ces sujets en commission des aides et tout cela a été clair comme de l'eau de roche. Maintenant, il est vrai que la commission Programme aura lieu la semaine prochaine. Ce n'est pas loin. Si cela ne crée pas de problème de fonctionnement du moins pour l'agence, je propose aussi que nous reportions ce sujet.

Mme la Présidente :

Il était proposé de passer la décision numéro 7 et de différer la décision numéro 8. Sommes-nous bien d'accord sur cette proposition ? S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je sou mets au vote l'adaptation de programme numéro 7. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

M. GUTTON :

Nous avons les abstentions de M. Gérard, Mme Rousset, M. Gandrieau, M. Méry et Mme Raposo. Les autres votes sont favorables.

- *Adaptation de programme n° 7.*
- ***Adoptée à la majorité (30 voix pour, 5 abstentions).***

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-04 du 9 mars 2021.

Mme la Présidente :

Nous proposons de repousser l'adaptation de programme numéro 8 pour qu'elle puisse être soumise à la commission Programme.

MISE EN ŒUVRE DES PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

Point « programme » n° 1 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Je vous propose de passer à la mise en œuvre des paiements pour services environnementaux. M. Mercier rapporte sur ce point.

M. GUTTON :

M. Yannick Mercier est le chef de projet « programme » à la direction des politiques d'intervention de l'agence de l'eau. C'est lui qui a tenu la plume, sous le regard de la commission Programme, pour élaborer le programme.

M. MERCIER :

Je vais vous présenter le volet « programme » qui concerne l'ensemble du volume 4 de votre dossier de séance. Il y a quatre points, dont trois font l'objet d'une proposition de délibération et l'un est pour information.

S'agissant du point numéro 1, il s'agit de la mise en œuvre du dispositif expérimental de paiement pour services environnementaux. C'est un dispositif nouveau qui va être déployé en 2021. Il s'agit de définir aujourd'hui le cadre d'application et les modalités de ce dispositif.

Pour commencer – je suppose que tout le monde n'est pas forcément aguerri au concept de paiement pour services environnementaux –, donc je vais procéder à quelques rappels.

Les paiements pour services environnementaux, c'est reconnaître les aménités positives produites par les pratiques agricoles. Il s'agit, à ce titre, de rémunérer les agriculteurs pour le maintien ou le développement de ces services. Ce sont des outils innovants qui permettent de répondre aux enjeux environnementaux et au maintien de pratiques favorables.

Ces PSE trouvent leur origine dans le plan Biodiversité qui a été adopté en 2018. C'est la mesure 24. Il est indiqué dans ce plan Biodiversité que sur la fin de la politique agricole commune, il s'agit d'expérimenter ces PSE. C'était prévu dans la lettre de cadrage du 11^e programme. C'est pour cela que vous les retrouvez aujourd'hui.

Il était également prévu dans ce plan Biodiversité de consacrer 150 M€ pour les six agences de l'eau, la quote-part Loire-Bretagne étant de 30 M€.

Ce déploiement ne se fait pas dans n'importe quelle condition. Il existe un cadre bien précis qui découle de la notification à la Commission européenne dans le cadre de la politique agricole commune. Il y a donc un régime spécifique qui se déploie sur la base d'un financement à l'hectare d'un service rendu. Le portage et l'instruction sont réalisés par les collectivités.

Concernant le calendrier, la mise en œuvre des PSE a commencé il y a presque un an et demi. Un appel à initiatives a été lancé par l'agence de l'eau pour sélectionner des territoires qui étaient volontaires pour déployer des paiements pour services environnementaux. Le conseil d'administration a retenu au printemps dernier 48 territoires pour engager des études pour déployer ces paiements pour services environnementaux.

Le calendrier attend le rendu de ces bilans qui sont prévus pour 31 mars. Sur cette base-là, il va falloir sélectionner les dispositifs qui seront mis en œuvre courant avril-mai, contractualiser avec les différentes collectivités, faire l'état zéro des différents indicateurs pour ces paiements pour services environnementaux et engager d'ici la fin de l'année, comme le prévoit le règlement, les 30 M€, le dispositif qui vivra pendant les cinq années qui suivent.

Pourquoi en parlons-nous aujourd'hui ? Un certain nombre de choses ont pu être décidées lors de la dernière séance du conseil d'administration. Il reste certains points à caler pour que l'ensemble de ce dispositif soit opérationnel.

Qu'est-ce qui a déjà été validé lors de la dernière séance du conseil d'administration du 3 novembre 2020 ? Il y a le calendrier que je viens de vous présenter et qui a été partagé. Il y a les critères de sélection qui permettront de choisir comment les territoires seront retenus pour mettre en place les paiements aux agriculteurs. Il y a la convention de mandat type qui va permettre d'assurer le versement des aides, mais pas uniquement. En fait, c'est tout ce qui régit le traitement de ces dossiers. A aussi été demandée l'ouverture à la possibilité de financement d'un accompagnement spécifique pour aider à la mise en place du dispositif sur les différents territoires.

Aujourd'hui, il est proposé dans la délibération qui vous est soumise (page 14 du dossier « programme ») la fiche-action. Ce sont les modalités précises du dispositif d'aide qui sont mises en place pour ces paiements pour services environnementaux.

Nous avons trois types d'aide :

- les PSE en tant que tels, qui sont élaborés sur la base de ratios qui sont définis dans la notification ;
- la possibilité d'avoir un accompagnement à la mise en œuvre des PSE sur le territoire tel que cela avait été défini lors de la dernière séance du conseil d'administration ;
- la possibilité de réaliser des plans de gestion durable des haies (PGDH) au sein des exploitations agricoles dès lors qu'elles se sont engagées dans un PSE qui concerne la haie.

Un plafond de 60 k€ par exploitant au maximum a été défini pour les cinq ans. Puis, nous avons l'ouverture d'une aide à l'accompagnement pour la première année pour mettre en place ce dispositif.

Pour sélectionner les dispositifs PSE, il y aura une analyse par les services de l'agence qui vont vérifier les différents rendus des études. Comme nous n'avons pas forcément de réunion d'instance, et vous avez vu que le calendrier est très contraint, nous vous proposons que les membres volontaires de la commission des aides qui souhaitent constituer un groupe de travail se signalent courant mars. Un message sera adressé à l'ensemble des membres de la commission des aides pour créer ce groupe de travail. Une date de réunion sera fixée très prochainement sur la période du 3 au 7 mai pour examiner l'ensemble des réponses.

Puis, pour valider les territoires qui sont retenus ainsi que les montants des enveloppes qui sont à retenir pour chacun des territoires, nous proposons qu'il y ait une consultation dématérialisée du conseil d'administration sur la semaine qui suivra, tout cela parce que le calendrier est très contraint.

Mme SCHAEPELYNCK :

J'ai plusieurs questions. Concernant le groupe de travail, nous en avons déjà parlé lors de la dernière commission Programme, la profession agricole se positionne pour être dans ce groupe. Vous pouvez le noter d'ores et déjà.

Ensuite, une demande de prolongation d'une année a été notifiée à la Commission européenne. Nous avons une réponse qui est attendue en mai 2021. Si c'est accepté, quelles conséquences cela aurait-il pour les dossiers déposés cette année ?

A propos du plafond qui nous a été annoncé, nous avons le retour de quelques régions qui considèrent que le plafond proposé est un petit peu faible au regard de celui qui était proposé dans le cadre de la CAB (conversion à l'agriculture biologique) dans un certain nombre de régions. 60 k€, nous avons le sentiment que sur certaines régions, cela peut poser souci. Cela est-il fermement décidé ou est-ce c'est en fonction du nombre de projets qui vont être validés ? La répartition de l'enveloppe est-elle une chose qui peut être discutée ?

S'agissant de la fiche AGR_9, il y a la question de prise en charge d'autres diagnostics que ceux qui sont proposés via le PGDH. Est-ce possible ou pas ?

Puis, la méthode « haies » vient d'être reconnue par le label Bas-carbone et le Carbocage. Cela peut-il rentrer dans le cadre ou pas ? Avons-nous une réponse du ministère par rapport à cela ?

M. ALBERT :

J'avais la même interrogation vis-à-vis des plafonds. C'est vrai que nous nous heurtons à la concurrence des MAEC (mesures agroenvironnementales). Sur les territoires, cela peut aussi poser des soucis. Le PSE permet d'aller plus loin dans la démarche environnementale que les MAEC. Ce plafond pose effectivement des problèmes. Nous avons un territoire dans les Deux Sèvres qui a abandonné le projet à cause de cela. Ce sont peut-être des choses à regarder. D'ailleurs, sur les 48 territoires qui sont retenus, combien sont encore en course par rapport à tout cela ? Avez-vous eu des retours d'arrêts éventuels d'études PSE ?

Mme BRUNY :

Quand j'ai regardé ce dossier, je me suis interrogée sur les 60 k€ par bénéficiaire pour les cinq années. Je trouvais que c'était élevé par rapport à ce qui était donné pour l'agriculture biologique. Je suis aussi volontaire pour participer au groupe de travail. Je vois d'un bon œil le fait que nous ayons une consultation dématérialisée. Mon interrogation portait surtout sur cette somme qui me semblait élevée par rapport aux efforts et toute la politique de l'agriculture biologique. Je ne sais pas s'il y a une garantie de durée et de maintien de ces haies qui est fixée dans la fiche AGR. Ce sont mes préoccupations.

M. DEGUET :

Il est absolument nécessaire que nous ayons pris un même modèle que celui des PAEC. Il me semble que c'est plutôt intéressant. De ce fait, la question que je pose est la suivante : du point de vue des collectivités qui sont sollicitées, y a-t-il une volonté de cohérence ? Nous avons eu des contrats territoriaux dans lesquels nous avons des replantations de haies. A la fin du contrat territorial, nous nous sommes rendu compte que nous avons planté un certain nombre de kilomètres de haies et que dans le même temps, sur le même territoire, on en avait enlevé deux fois plus.

Dans un contexte où il faut être volontariste pour remettre des haies, c'est plutôt l'inverse qui est en train de se passer. Pouvons-nous accepter qu'une collectivité... ? J'imagine que cela doit être dans les critères de réussite. En tout cas, je pense que c'est absolument important. Sinon, nous risquons d'avoir des éléments d'effets d'aubaine. Comme nous mettons des sommes relativement élevées, on plante des haies. En revanche, si l'on plante des haies à un endroit et qu'on les enlève ailleurs, le bénéfice est nul. J'ai deux questions : est-ce que globalement, cela correspond à une amélioration ? La deuxième question est : combien de temps cela va-t-il durer ? Ce sont deux remarques qui forcément se complètent.

M. ORVAIN :

Je n'ai pas d'éléments sur le plafond proposé. Par contre, s'il y a dix aménités positives qui sont reconnues sur un territoire, vont-elles se cumuler ? De ce fait, quelle est la somme qui sera plafonnée au total ? Pour moi, il faudrait différencier le nombre d'aménités concernées sur chacun de ces territoires, s'il y a une aménité sur l'eau, sur l'air, sur le sol, sur le lessivage, sur l'alimentation locale, sur les haies, sur l'emploi... Il peut y avoir plusieurs entrées. Il ne faudrait pas que tout cela se cumule. Je proposerais plutôt qu'il y ait un plafond à trois aménités reconnues à 60 k€. Puis, s'il n'y avait qu'une seule aménité expérimentée sur le territoire, nous mettrions un plafond à 30 k€. S'il y a deux aménités, ce serait un plafond à 40 k€ par exemple.

Au-delà des chiffres, c'était pour expliquer le raisonnement de pouvoir à l'avenir laisser à chaque territoire le soin de définir l'aménité qui est reconnue. Puis, comme il peut y en avoir plusieurs, il faut qu'elles puissent être cumulables en termes de reconnaissances sociétales. Pour cela, il faut un plafond global. Il est donc important de ne pas simplement mettre un plafond mais de mettre aussi l'aménité qui est reconnue ou les aménités qui sont reconnues sur ce territoire.

Mme la Présidente :

Y a-t-il d'autres remarques ou questions ? Nous allons donc procéder aux réponses. Il y a beaucoup de questions autour de l'adéquation des plafonds et des critères de mise en œuvre.

M. GUTTON :

Je vais faire une petite introduction. Je vais intervenir sur le cadre global. Je vais me garder de rentrer dans le détail qui est mieux suivi par les équipes.

Concernant le report, le ministère de la Transition écologique, à travers le Commissariat général au développement durable, a sollicité un report d'un an. Mon sentiment, c'est qu'il vaut mieux y aller. Si l'on reporte, tout cela prend du retard. L'idée était quand même d'être dans une expérimentation avant la mise en place de la nouvelle politique agricole commune. Certains bassins ont déjà commencé. Par exemple, Seine-Normandie, via Eau de Paris, avait fait son propre dossier de notification avec l'agence de l'eau auprès de la Commission et du coup a déjà commencé son dispositif. L'agence Adour-Garonne est partie sur un régime type de minimis. Il faut que nous avancions – cela a été un engagement dans le cadre du plan Biodiversité – malgré la complexité du dossier. Il est évident que c'est compliqué pour les territoires candidats. Après, s'il faut ajuster, s'il faut reprendre quelques territoires, ce sont des choses que nous pourrions faire au fil du temps.

Je rappelle que nous avons une enveloppe de 30 M€ pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne (150 M€ au niveau national) qui font partie du programme d'intervention et qu'il faut que nous puissions engager. Nous pouvons les engager en totalité dès cette année, nous pouvons les engager de façon étalée, mais il faut que nous les engagions. Cela fait partie des aides que nous avons prévues vis-à-vis du monde agricole et qu'il faut que nous puissions mobiliser.

Concernant le plafond, ce n'est pas simple parce que nous sommes sur un bassin très étendu, cela a été dit à plusieurs reprises ce matin. L'agriculture de la Nouvelle-Aquitaine n'est pas celle de la région Pays de la Loire et même au sein d'une région, selon les départements, nous pouvons avoir des agricultures de nature différente. Jusqu'à présent, ce que nous faisons sur les MAE, c'est que nous nous calons sur les plafonds décidés par les gouvernances régionales. En l'occurrence, il est vrai que nous sommes dans un dispositif expérimental sur l'ensemble du bassin. Nous sommes plutôt partis sur un plafond commun. Ce n'est pas figé dans le marbre. Ce sont des choses qui peuvent se discuter. C'est la compétence du conseil d'administration.

Nous faisons un calcul simple. 60 k€, cela fait 500 exploitations pour faire 30 M€. Si nous augmentons le plafond, nous réduirons forcément à un moment donné le nombre d'exploitations. Ce qu'ont proposé les services – j'avais eu cette discussion avec eux –, c'est de fixer un plafond sur les cinq ans de façon à ne pas pénaliser année par année et finalement ne jamais atteindre le plafond. Nous aurions pu fixer un plafond annuel non reportable d'une année sur l'autre. En l'occurrence, l'idée est plutôt d'utiliser toutes les marges de manœuvre possible pour l'exploitant pour aller au maximum du plafond. Cela peut évidemment se discuter. La contrepartie, c'est que nous réduirons le nombre d'exploitants qui démarreront dans la démarche.

À propos des territoires qui abandonnent, nous avons eu connaissance d'un parc régional qui a indiqué par courrier qu'il renonçait. Une des difficultés, c'est de trouver une maîtrise d'ouvrage publique pour assurer la gestion des aides de l'agence. En effet, il ne s'agit pas de partir sur des associations et autres. J'étais dans le département du Cher la semaine dernière. Effectivement, ce que nous a dit la chambre d'agriculture, c'est que cela pouvait être un point difficile de trouver une collectivité qui soit prête à gérer des aides et à subir éventuellement demain des contrôles communautaires. C'est la contrepartie. Il faudra effectivement rendre des comptes en cas de contrôle. En plus de gérer les aides avec les agriculteurs, la collectivité s'expose aussi à des reversements à certains moments. C'est un peu compliqué. C'est lourd. Les collectivités ne sont pas forcément prêtes à prendre ce risque.

Je propose que M. Mercier, avec l'appui de sa collègue, apporte les réponses aux autres questions.

M. MERCIER :

Concernant le nombre d'aménités, il s'agit effectivement d'un cumul mais Adeline Vernier pourra le préciser.

À propos du plafond, c'est quelque chose qui a fait l'objet d'un certain nombre de discussions. Il nous semblait pertinent d'avoir un plafond qui soit en lien avec le montant qui peut être attribué dans le cadre de la conversion à l'agriculture biologique. C'est donc ce montant qui nous a servi pour proposer ce plafond.

À ma connaissance, un seul territoire nous a remonté une difficulté avec ce plafond. D'ailleurs, il faudra que nous expertisions avec eux la difficulté qu'ils ont parce que nous avons quelques incertitudes sur la façon dont ils calculent les éléments. C'est quelque chose que nous n'avons pas encore pu faire puisque c'est arrivé tout dernièrement.

En tout cas, le plafond de 60 k€ a bien été fixé par rapport à la conversion à l'agriculture biologique parce que cela nous semblait compliqué d'avoir un plafond plus élevé pour des paiements pour services environnementaux que ce que nous pouvons accorder dans le cadre de la conversion à l'agriculture biologique.

Mme VERNIER :

Je peux apporter deux compléments. Concernant la question de pouvoir faire des plafonds différenciés en fonction du nombre d'aménités, le choix a été de retenir un seul plafond pour tout le bassin Loire-Bretagne parce que les dispositifs PSE sont relativement complexes à mettre en œuvre. L'outil informatique qui est en cours de construction par le MTE ne permettra pas de s'adapter à chaque spécificité. C'est pour cela aussi que nous avons souhaité avoir un seul plafond qui nous permet d'éviter les débordements puisque, comme cela a été dit, ces PSE sont des aides à l'hectare, ce qui peut nous amener à des rémunérations qui explosent sur certaines régions du bassin.

S'agissant de la question sur le maintien des haies pendant cinq ans, la notification du MTE à la Commission européenne impose la gestion durable des haies qui sont sur les exploitations pendant toute la durée du contrat PSE.

À propos de la question sur le label Bas-carbone et la possibilité de financer d'autres diagnostics que les plans de gestion durable des haies, aujourd'hui le label Bas-carbone est reconnu par le MTE mais pas dans le cadre des dispositifs PSE. Pour l'instant, nous suivons les consignes du MTE qui sont de dire qu'uniquement le label Haies peut être mobilisé dans le cadre de ces PSE. C'est pour cela que seuls les plans de gestion durable des haies sont proposés comme éligibles aux aides de l'agence dans notre fiche-action. Si la position du MTE venait à évoluer, nous serions amenés à revoir notre position et à vous solliciter sur le sujet.

Mme BRUNY :

À propos de la durée du maintien des haies, je trouve que cinq ans, c'est vraiment trop peu. Cela devrait être pérennisé si nous voulons avoir une action efficace.

Mme VERNIER :

Concernant les haies, à partir du moment où le monde agricole a planté des haies, il y a une règle qui s'appelle la BCAE 7 qui fait que les haies sont pérennisées sur les exploitations.

M. GUTTON :

Les agriculteurs ne vont pas s'engager dans la plantation de haies pour les arracher. En réalité, le problème sur un territoire donné – cela a été rappelé tout à l'heure par M. Deguet, puis j'avais suivi cela en Bretagne avec le programme Breizh bocage –, c'est qu'il peut y avoir des arrachages mais ce ne sont pas ceux qui plantent les haies, ce sont d'autres agriculteurs sur le même territoire. C'est également l'objet du plan de relance – il y a des actions aussi sur le bocage – de pousser à replanter des haies. Je n'ai aucun doute sur le fait que dans cinq ans, elles seront encore là.

Mme VERNIER :

De toute façon, le fait de planter des haies rend des services aux exploitations agricoles, à la fois en termes de protection contre le vent, de circulation de l'eau, de bien-être des animaux... On ne plante pas des haies pour toucher des subventions. Cela s'inscrit dans une démarche d'entreprise de l'agriculteur. Il faut que nous en soyons tous convaincus. Il y a aussi la valorisation du bois sur l'exploitation mais c'est un autre sujet.

M. POIRIER :

Pour continuer sur les PSE, j'imagine que les candidatures sont positionnées sur des interrogations sur la qualité de l'eau. Y a-t-il de potentiels candidats qui se sont positionnés sur les PSE dans le cadre de la gestion quantitative ?

M. GUTTON :

Nous sommes vraiment sur la logique de protection de l'eau, donc plutôt le captage et tout ce qui tourne autour du bocage, de l'agroforesterie, etc. Nous n'avons pas eu de dossier de candidature sur le sujet de la gestion quantitative.

M. POIRIER :

Pourrait-on néanmoins en avoir ?

M. GUTTON :

En même temps que vous posez la question, j'essaie de réfléchir aux actions qui pourraient être menées dans une logique de paiement pour services environnementaux sur des territoires où il y

aurait de l'irrigation. En tout cas, aucun territoire n'a trouvé de projet qui répond à cet enjeu mais peut-être que cela m'aurait échappé.

M. ALBERT :

Pour en avoir un sur les Deux-Sèvres, la plupart du temps, c'est vraiment sur les programmes « ressources » que nous agissons. Cela suit toute une démarche de la qualité de l'eau à travers l'élevage et la haie et avec un PNR derrière. Je suis d'accord qu'au bout de cinq ans, les collectivités doivent poursuivre la démarche et continuer dans cette voie. Je ne vois pas comment nous pourrions avoir un PSE sur l'aspect quantitatif. C'est aussi à nous de savoir où nous plaçons le curseur de PSE. Il y a déjà des grilles d'évaluation qui permettent d'évaluer le nombre de kilomètres de haies à planter, les modalités d'entretien, etc. Il existe une norme très spécifique qui va au-delà de la CAB, notamment sur certains secteurs. Ensuite, le plafond ne sera pas sûrement atteint par tous les agriculteurs non plus. Aujourd'hui, nous parlons de 500 exploitations mais demain, cela pourrait être 600 ou 700 suivant le montant.

M. POIRIER :

Nous pouvons très bien imaginer des services rendus sur la diversification des assolements, avec la réduction des surfaces de maïs ou la réintroduction des tournesols que nous n'avons plus aujourd'hui ou des techniques de conservation de sols. Il existe un grand nombre d'entrées possibles qui peut justifier les PSE autant que sur les zones liées à la qualité. Si nous faisons un peu d'agronomie, nous devrions arriver à trouver.

Mme la Présidente :

Ce que je vous propose, parce que je vois bien que cette question des plafonds fait débat, c'est que nous puissions néanmoins voter la délibération en l'état compte tenu des arguments qui nous ont été apportés. Ensuite, l'analyse des dossiers en commission des aides nous orientera parce que pour l'instant, nous ne connaissons pas la volumétrie. Cela nous permettra, dans le cadre de la délibération dématérialisée qui sera proposée au conseil d'administration dans la semaine du 10 au 14 mai et sur la base de l'avis de la commission, de faire une nouvelle proposition sur le montant du plafond. Je mets donc cette délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

M. GUTTON :

Nous avons l'abstention de M. Deguet. Nous avons bien noté, Mme la Présidente, que sur la base du travail du groupe, de la sélection des projets et du succès que nous aurons, nous pourrions être amenés à vous reposer des ajustements pour rester dans l'enveloppe financière en fonction des marges de manœuvre que nous aurions ou que nous n'aurions pas.

- *Modification du 11^e programme : ajout d'une fiche action AGR_9 – Accompagnement à la mise en œuvre des dispositifs PSE.*
- **Adoptée à la majorité (34 voix pour, 1 abstention).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-06 du 9 mars 2021.

Mme la Présidente :

Je vous propose une interruption de séance pour aller déjeuner. Nous reprendrons les travaux à 14h15.

[Pause déjeuner]

PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT RURAL RÉGIONAUX CAMPAGNE 2021 ET AVENANTS AUX CONVENTIONS-CADRES

Point « programme » n° 2 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Depuis 2015, l'agence de l'eau accompagne les agriculteurs pour des investissements agroenvironnementaux, des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) et des mesures de conversion à l'agriculture biologique (CAB) dans le cadre des plans de développement rural régionaux (PDRR).

La campagne 2021 est la première année de transition avant la mise en place de la nouvelle politique agricole commune 2023-2027. Les PDRR et les dispositifs en vigueur sur la programmation sont automatiquement prolongés de deux années. Le règlement de transition permet à l'agence de l'eau de maintenir ses financements à l'identique sur ces deux années. Je demande à M. Mercier de nous présenter ce point.

M. MERCIER :

C'est le point numéro 2 du volume 4 relatif au volet « programme ». Comme chaque année à cette période, il s'agit de définir les enveloppes maximales de droits à engager pour la campagne de l'année en cours.

Les aides aux agriculteurs sont accordées dans le cadre des PDRR via des conventions de mandat qui nécessitent de définir l'enveloppe maximale pour que les gouvernances régionales connaissent les montants.

Le contexte dans lequel sont définies ces enveloppes sur la programmation 2014-2020 qui est celle de la PAC, il y a une très forte dynamique et une bonne consommation. L'agence est même allée au-delà des engagements qui avaient été initialement prévus puisque nous sommes arrivés à hauteur de 117 % de l'enveloppe initiale.

Nous nous situons dans la campagne 2021 qui est une année de transition dans l'attente de la future programmation de la politique agricole commune qui interviendra à partir de 2023.

Pour définir ces enveloppes depuis 2019, nous avons eu un relèvement de la redevance pour pollutions diffuses qui a généré concomitamment une augmentation des aides à la conversion à l'agriculture biologique. Nous y consacrons, sur le bassin Loire-Bretagne, 15 M€ par an. Cela était défini dans la lettre de cadrage des 11^e programmes. Puis, nous avons une enveloppe dédiée à Écophyto 2+ dans la continuité de ce qui était défini au 10^e qui est un programme national.

Pour définir ces enveloppes, le conseil d'administration du 3 novembre dernier a validé les dotations suivantes pour 2021 : 3 M€ pour le financement des mesures agroenvironnementales et climatiques et 15 M€ pour le financement de l'agriculture biologique même si le produit de la redevance pour pollutions diffuses a singulièrement baissé par rapport au montant qui avait été maquetté dans le programme. Ces enveloppes ont été définies lors du vote du 3 novembre 2020 en lien avec les possibilités disponibles sur la ligne 18 qui est relative à la pollution agricole.

Tous les investissements agroenvironnementaux sont fléchés sur l'enveloppe Écophyto. C'est quelque chose qui est pratiqué depuis quelques années.

Si nous nous intéressons à la conversion à l'agriculture biologique pour définir l'enveloppe, comme nous procédons chaque année, nous questionnons les différences gouvernances régionales. Ils nous font remonter leurs besoins. Puis, nous définissons la répartition de l'enveloppe.

Les besoins exprimés par les Régions sont cumulés à hauteur de 19 M€ pour l'année 2021. Je vous rappelle qu'un certain nombre de critères avaient été définis il y a maintenant deux ou trois ans pour répartir cette enveloppe. Il est proposé pour cette année 2021 de reproduire exactement de la même façon que les années précédentes. Il s'agit strictement des mêmes critères (le pourcentage de masses d'eau en risque « pesticides », la surface agricole, les demandes exprimées par les régions et la contribution régionale à la redevance « pollutions diffuses »).

Les engagements juridiques et comptables des aides à la conversion à l'agriculture biologique sont toujours réalisés sur cinq ans. C'est un ensemble de choses qui ne changent pas. La méthode est également reproduite exactement de la même façon que lors de l'exercice précédent. Nous déterminons le poids dans chaque région. Nous avons les coefficients de pondération qui avaient été définis conjointement en commission Programme, puis validés par le conseil d'administration ensuite. Il s'agit toujours des mêmes coefficients de pondération. C'est sur cette base que nous répartissons les 15 M€ en fonction de ce poids relatif.

Cela amène à une proposition de délibération. Nous faisons la même proposition que l'an dernier qui est de répartir 90 % de l'enveloppe dès à présent, puis d'ajuster parce qu'il y a toujours dans les estimations et dans les demandes des régions des ajustements qui peuvent intervenir à la réalisation. Nous vous proposons donc d'ajuster à l'automne 2021 sur la base des estimations affinées par l'autorité de gestion le 1,5 M€ restant. La proposition de répartition figure sur le tableau. Cela concerne l'ensemble des régions du bassin. Vous avez une délibération page 30 de votre dossier qui propose de valider ces enveloppes maximales.

Pour les MAEC (mesures agroenvironnementales et climatiques) et pour les investissements non productifs, le conseil d'administration a validé les points suivants : une dotation de 3 M€, une répartition de l'enveloppe entre les différents programmes de développement ruraux du bassin Loire-Bretagne et le choix de financer des MAEC ou des investissements non productifs.

A ce sujet, seule la région Bretagne a choisi de ne pas financer de MAEC mais de flécher l'ensemble des crédits sur le plan Breizh Bocage qui est maintenant en vigueur depuis un certain nombre d'années.

Pour les MAEC, les Régions ont la possibilité de financer soit des prolongations d'une année des contrats MAEC qui ont été entamés en 2015 ou 2016 – c'est ce qui est prévu par le règlement de transition –, soit de proposer des contractualisations de cinq ans, sachant que c'est plutôt ce que nous préconisons, quoique nous ayons laissé la porte ouverte à des prolongations d'une année.

Les besoins exprimés par les Régions sont à hauteur de 5 M€. Nous avons également utilisé les critères qui avaient été adoptés l'année précédente. Vous avez les coefficients de pondération. La répartition a été faite de la même façon. Vous avez le détail dans les annexes de votre dossier de séance si vous voulez vous y référer. Cela conduit aux montants qui figurent dans le tableau suivant. Vous avez une délibération page 32 qui propose de valider ces enveloppes maximales pour les MAEC et les investissements non productifs.

Enfin, nous avons les investissements dans le cadre des contrats territoriaux et du plan Écophyto 2021. Là, vous avez tous les investissements agroenvironnementaux. Les montants qui nous ont été remontés par les Régions aboutissent à une somme de 2,15 M€. Nous suggérons, dans le cadre du plan Écophyto, de retenir ces montants. La délibération page 34 propose de valider ces enveloppes maximales.

J'apporte juste une petite précision à caractère administratif. Sachant que nous sommes rentrés dans un règlement de transition, nous avons besoin de modifier nos conventions-cadres relatives à la gestion de ces aides. Vous savez que pour ces aides, nous transitons par l'ASP dans le cadre de conventions de mandat. Nous avons besoin de passer des avenants à ces conventions pour nous conformer au règlement de transition. Un modèle d'avenant sera décliné dans chaque PDRR. Certains modèles ont été mis dans votre dossier tandis que d'autres sont remis sur table parce qu'il y a des ajustements sur quelques-unes de ces conventions. Nous vous proposons donc d'adopter ce modèle d'avenant. Quatre délibérations différentes vous sont donc présentées.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup pour cette présentation. Je propose de donner la parole à M. Gérard, président de la commission Programme, pour compléter et commenter s'il le souhaite avant d'ouvrir les débats.

M. GÉRAULT :

Je vous remercie, Mme la présidente. Tout a été dit. J'aurais une seule question. Nous avons parlé à plusieurs reprises ce matin des haies, que ce soit sur les PSE ou sur Breizh Bocage. Le gouvernement, dans le cadre du plan de relance, a prévu une enveloppe assez significative sur les plantations de haies, le plus souvent en articulation avec les territoires qui accompagnent le plan

de gestion des haies. Il faudrait à un moment ou un autre y voir un peu clair entre les différents outils qui ne sont pas forcément complémentaires mais qui pourraient être concurrents.

Sinon, l'ensemble des tableaux qui vous sont présentés est le fruit d'une consultation des services de l'agence, avec l'État et les Régions. Cela fait consensus dans l'établissement de ce tableau.

M. GUTTON :

Le programme Breizh Bocage est un programme régional en Bretagne qui est cofinancé par le FEADER, l'agence de l'eau et le conseil régional. Cela peut effectivement interroger de voir les fonds de l'agence sollicités sur cette ligne plutôt que sur les MAEC, alors même que grâce au plan de relance, les moyens financiers possibles de l'État sont importants. L'avantage qu'a le programme régional Breizh Bocage, c'est qu'il existe. Il est déjà en action depuis plusieurs années. Je pense que c'est bien l'outil régional et qu'il n'y en a pas d'autres. Il n'y aura pas quelque chose à côté. Si les services de l'État accompagnent le bocage, ce sera forcément dans le programme Breizh Bocage parce qu'il associe l'État dans sa gouvernance. Cela peut faire beaucoup d'argent. Dans quelles conditions cela sera-t-il véritablement utilisé ? C'est une question qu'il faudrait que nous posions au conseil régional de Bretagne ou à la Draaf, sauf à ce que Pascale Ferry de la Dreal Bretagne ait des informations.

M. GÉRAULT :

Je me permets de rebondir sur vos propos, M. le directeur. Il y a un certain nombre d'alertes dans le cadre du plan de relance sur les haies, notamment une alerte sur le coût des plantations. Il y a un effet d'aubaine qui fait que l'on pourrait voir une augmentation du coût. Cela va dans le sens de votre remarque. Je pense qu'il faut que nous y soyons très vigilants.

M. GUTTON :

L'avantage qu'a la Bretagne, c'est de disposer d'un plan régional déjà bien adapté, avec des dispositifs d'études, un relais sur le terrain, un lien étroit avec nos politiques de reconquête de la qualité de l'eau, avec la politique qui se fait dans les baies « algues vertes ». Tout cela est un atout. Ainsi, elle est mieux placée que d'autres territoires pour bénéficier du dispositif de plan de relance.

Mme FERRY :

Là, tout de suite, je n'ai pas d'élément. Il faudrait que je voie avec la Draaf qui est certainement mieux placée que moi.

M. GUTTON :

Par ailleurs, toutes les clés de répartition qui sont proposées avaient été construites il y a trois ans, au début de notre modification de gouvernance. Il faudra peut-être s'interroger sur les clés. La commission Programme le fera à l'occasion de la révision du 11^e programme.

Mme LAMOUR :

J'ai entendu, déjà avant le déjeuner, les interventions sur le programme Breizh Bocage. Je ne connais pas tous les tenants et aboutissants du programme régional. Pour autant – M. le directeur parlait des relais sur le terrain –, les intercommunalités, du moins dans le périmètre du syndicat du Bas-Léon, sont très engagées dans cette démarche. Elles financent également en complément. Il y aurait une habitude de porter ce programme. Il y a même des actions qui sont engagées pour valoriser les bocages et tout ce que l'on peut couper. Pour ce qui est des plantations de haies et autres, je pense que c'est fait à bon escient et qu'il n'y a pas de volonté d'en mettre plus que nécessaire. La volonté est surtout la reconquête de la qualité des eaux. C'est mon ressenti à propos des programmes Breizh Bocage qui sont intégrés dans nos contrats territoriaux uniques à présent.

Mme la Présidente :

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Il me paraît vraiment important que nous expertisions ce point avec nos collègues de la Draaf.

Mme SCHAEPELYNCK :

Je voudrais revenir sur le plan de répartition Écophyto pour chacune des régions. Habituellement, quand nous travaillions en commission Programme et au CA, nous avons un tableau récapitulatif par région avec les différentes priorités, c'est-à-dire les groupes 30.000 en premier, les investissements environnementaux en deuxième et les filières économes en troisième. Ensuite, nous avons le reliquat qui partait à la CAB. En l'occurrence, nous voyons par exemple que pour 2021, nous avons des régions où nous avons 0€ fléché sur les investissements agroenvironnementaux. Pouvons-nous avoir des éléments là-dessus ?

M. GUTTON :

C'est un choix des gouvernances régionales. Sur le programme Écophyto, nous avons une enveloppe dédiée qui doit être de l'ordre de 8 M€ pour le bassin Loire-Bretagne avec une pré-répartition ministérielle qui, elle aussi, date un peu parce qu'elle a été calculée sur la contribution des régions à la redevance « pollutions diffuses » à un certain moment.

Pour l'instant, de la même façon, nous n'avons pas remis en cause la répartition interrégionale. Le choix que nous avons fait, c'est de trouver la bonne articulation avec le cadrage du conseil d'administration de l'agence de l'eau pour ces crédits. Certes, ce sont des crédits issus de la redevance « pollutions diffuses ». Cependant, ce sont bien des crédits budgétaires de l'agence de l'eau, avec la gouvernance régionale autour du préfet de région, en présence du conseil régional, en lien avec la chambre régionale d'agriculture et les services de l'État (ARS, Dreal et Draaf). Pour l'instant, nous n'avons pas changé cela.

Ensuite, ce sont les gouvernances régionales qui, au fil de l'eau et pas toujours selon le même pas de temps les unes et les autres, nous indiquent quels sont leurs choix ou leurs priorités. Les groupes 30.000, dans une logique de dynamique de groupe d'agriculteurs, testent de nouvelles pratiques agricoles et éventuellement des matériels dans le cadre des PDRR (plans de développement rural régionaux). Nous n'avons pas remis la répartition vraisemblablement parce qu'à cette date de l'année, nous n'en avons peut-être pas l'entièreté.

M. MERCIER :

En fait, nous avons répondu aux demandes exactes des différentes régions. C'est cela qu'il faut que nous arrivions à notifier dès à présent pour que les gouvernances le sachent. Après, toutes les aides, groupe 30 000, etc. ce sont des demandes d'aide qui arrivent à l'agence de l'eau et qui sont instruites tout à fait classiquement.

M. GUTTON :

Puis, nous ajustons en fin d'année pour que chacun ait son enveloppe. Nous vous ferons un point rapide à la prochaine réunion « programme » pour vous informer de ce qui est remonté des gouvernances régionales pour que vous ayez une visibilité globale, avec une entrée Écophyto.

M. GÉRAULT :

Je veux donner une réponse à Mme Schaepeilynck parce que je pense que la question était aussi destinée à la région Pays de la Loire, ce qui est logique. Il faut faire attention à l'effet « plan de relance » actuel. Les demandes sont complètement faussées. Je viens d'interroger les services. En fait, ils ont appelé les crédits « plan de relance ». Du coup, la nécessité d'appeler Écophyto n'était plus d'actualité.

En revanche, il faut que nous fassions attention dans les années qui viennent, une fois que le plan de relance sera tari, de ne pas repartir sur les tableaux des années « plan de relance » et avoir un équilibre. Je le dis parce que ce n'est pas tant ces deux années qui sont des années un peu particulières. Pour une fois que je suis content d'avoir zéro... D'ailleurs, ce n'est pas vrai que pour

les Pays de la Loire, c'est vrai pour d'autres régions. C'est vrai aussi pour le niveau de la demande. Il me semble que les plans de relance vont fausser forcément les tableaux qui sont présentés cette année et sans doute l'année prochaine. Il faudra revenir après à un mode de fonctionnement plus classique.

M. GUTTON :

Cela va sans doute aller assez vite. J'avais évoqué ce matin les programmes France Agrimer. Pour le matériel, les enveloppes sont déjà épuisées. Le Premier ministre a déjà eu l'occasion de le rappeler. L'État a redoté ces programmes. Comme c'est un système de guichet assez peu contraignant, il est vraisemblable que les enveloppes soient déjà tarées à cette heure-ci. Cela ne va pas fonctionner toute l'année. Il n'est pas interdit de penser que peut-être même avant la fin de l'année, les régions nous ressollicitent sur cette ligne.

M. NOYAU :

Je veux bien confirmer ce qui vient d'être dit, même la rallonge est consommée. Il faut absolument relancer, dès le prochain appel à projets, la possibilité d'investir dans les mesures agroenvironnementales et agroéquipements.

M. GUTTON :

Il y aura sans doute à refaire un point dans quelques semaines sur les matériels. Jean Placines, directeur de la délégation Bretagne de l'agence de l'eau, fait également partie des acteurs locaux.

M. PLACINES :

J'ai la réponse pour Breizh Bocage. Le plan de relance va venir abonder la tuyauterie existante de Breizh Bocage qui mobilise l'ensemble de l'ingénierie territoriale au niveau de la région Bretagne et les maîtres d'ouvrage associés, comme l'a dit Mme Lamour, pour une accélération du programme plantation des haies. Il n'y a pas du tout de concurrence. Le dispositif fonctionnel en Bretagne continue. Il est abondé par les fonds de l'État au titre du plan de relance pour une expansion du nombre de haies plantées.

Mme la Présidente :

Y a-t-il d'autres commentaires ou questions ? Je vous propose de mettre aux voix ces différentes délibérations en commençant par le financement de la mesure de conversion à l'agriculture biologique. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Financement de la mesure de conversion à l'agriculture biologique (CAB) en 2021 – Définition de la répartition régionale.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-07 du 9 mars 2021.

Mme la Présidente :

Sur la délibération concernant le financement des mesures agroenvironnementales et climatiques, qui est contre ? Qui s'abstient ?

M. GUTTON :

Nous avons l'abstention de M. Marquès.

- *Financement des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) en 2021 – Définition des enveloppes maximales de droits à engager.*
- **Adoptée à la majorité (33 voix pour, 1 abstention).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-08 du 9 mars 2021.

Mme la Présidente :

Pour la délibération sur le financement d'investissements agroenvironnementaux en 2021 dans le cadre des contrats territoriaux et de la mise en œuvre du plan Écophyto, qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Financement d'investissements agroenvironnementaux en 2021 dans le cadre des contrats territoriaux et de la mise en œuvre du plan Écophyto – Définition des enveloppes maximales de droits à engager.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-09 du 9 mars 2021.

Mme la Présidente :

Concernant l'avenant de prolongation 2021-2022 aux conventions-cadres relatives à la gestion par l'ASP des aides de l'agence de l'eau, qui est contre ? Qui s'abstient ?

M. GUTTON :

Nous avons toujours l'abstention de M. Marquès.

- *Avenant de prolongation 2021-2022 aux conventions-cadres relatives à la gestion par l'ASP des aides de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de leur cofinancement FEADER pour la programmation de développement rural 2014-2020.*
- **Adoptée à la majorité (33 voix pour, 1 abstention).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-10 du 9 mars 2021.

M. GUTTON :

Je précise que l'ASP, c'est l'Agence de services et de paiement. Pour ceux qui ne connaissent pas cet organisme, c'est un établissement public de l'État chargé de la gestion de beaucoup d'aides en matière agricole, de la majorité des aides de l'État, d'un certain nombre de structures mais aussi d'autres ministères, notamment le ministère du Travail.

CONVENTIONS

Point « programme » n° 3 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Le point suivant concerne un certain nombre de conventions. La mise en œuvre des priorités du 11^e programme d'intervention nécessite de nouer des partenariats et de s'appuyer sur des structures qui partagent les enjeux et les objectifs portés par l'agence de l'eau. Ces partenariats peuvent ainsi prendre plusieurs formes qui se déclinent via des conventions ou des accords-cadres. Je redonne la parole à M. Mercier pour nous présenter le sujet.

M. MERCIER :

Je vais commencer par un bref rappel. L'agence de l'eau a des moyens importants qu'elle déploie. Toutefois, malgré ces moyens importants, elle ne peut pas être seule pour porter cette politique de l'eau, donc elle a besoin de relais. C'est ce que rappelle le 11^e programme qui place les partenariats comme un outil ou un levier ou même une nécessité pour atteindre les objectifs environnementaux du Sdage qui sont ambitieux. Ce sont des partenariats qui sont formalisés dans des conventions qui peuvent d'ailleurs prévoir le financement d'un volet « animation » selon le type de partenariat.

En fait, nous avons trois grands types de partenariat. Nous avons des partenariats avec les départements ou les régions. Les départements portent notamment tout ce qui concerne l'assistance technique. Pour les régions, nous avons cinq partenariats en cours avec les cinq régions principales du bassin. Nous avons aussi des partenariats avec des structures techniques qui permettent de démultiplier l'action de l'agence et le portage de la politique sur l'eau et les milieux aquatiques, mais également aussi sur les pollutions diffuses. Puis, nous avons des accords-cadres avec d'autres structures telles que l'OFB ou l'Ifremer pour des synergies d'action sur des établissements de ce type.

Pour cette séance, six nouveaux partenariats vous sont proposés. Les trois premiers concernent la région Centre-Val de Loire que je vous propose de présenter conjointement.

Il y a d'abord la convention avec le conseil régional Centre-Val de Loire qui est proposée sur la période 2021-2024. C'est une poursuite de la précédente convention qui était en vigueur. C'est un renouvellement. Il s'agit de coordonner et de concerter pour une meilleure efficacité de la politique publique sur les enjeux « eau », « agriculture », « biodiversité » et « éducation à l'environnement ». Ce qui est un petit peu nouveau dans cette convention, c'est la possibilité de mobiliser un poste pour l'animation sur les pollutions diffuses agricoles et la gestion quantitative. L'enjeu du changement climatique est particulièrement pris en compte. Il y a donc une délibération qui propose d'approuver cette convention qui se trouve à la page 49.

Dans le même ordre d'idée, nous avons une convention de partenariat technique avec la CERCAT (cellule régionale de coordination pour l'animation territoriale) de la région Centre-Val de Loire. Là aussi, il s'agit d'un renouvellement avec l'agence régionale de biodiversité et avec la Région. Ce partenariat marche bien. Il permet d'animer et de coordonner le réseau des animateurs de cours d'eau et de zones humides. 63 opérations territoriales sont appuyées par cette structure. Il est donc proposé de poursuivre cette coopération fructueuse. Pour cela, il vous est proposé la délibération qui se trouve page 83 de votre dossier.

Ensuite, nous avons une nouvelle convention avec Bio-Centre. Il s'agit de mettre en place et de coordonner les actions dans les contrats territoriaux pour l'agriculture biologique, avec des aspects techniques, méthodologiques et de retours d'expérience qui sont partagés entre les différents contrats pour mettre en place ces structures. Un demi-poste est financé en matière d'animation dans le cadre de cette convention. Vous avez la délibération qui approuve cette convention à la page 95.

Je ne sais pas si nous le faisons en deux temps ou si je poursuis avec les trois dernières.

Mme la Présidente :

Sur ces premières conventions, y a-t-il des remarques ou des questions ?

M. NOYAU :

Par rapport à la convention Bio-Centre, il n'y a pas de souci. Bio-Centre est un acteur de développement de la bio, mais les chambres aussi. Il s'agit donc de veiller à ne pas financer, ou à financer également, les structures en tant que telles parce que j'ai vu que la moitié du temps, il y avait 50 jours qui étaient sur le financement de la structure de Bio-Centre. La Draaf a remis en place le RAB dans lequel il y a l'administration Bio-Centre et la chambre d'agriculture. Il faut surtout être en veille. Nous reconnaissons Bio-Centre mais il ne faut pas oublier que les chambres aussi sont présentes sur le développement de l'agriculture biologique. D'ailleurs, pour la région Centre, c'est une de nos actions phares. Je veux juste souligner cela. Il faut être très vigilant au niveau de l'État de ne pas faire plus pour l'un que pour l'autre.

M. GÉRAULT :

Je vous prie de m'excuser, le fait que nous n'ayons pas eu la commission Programme fait que nous sommes obligés d'intervenir à plusieurs reprises. Je voudrais m'excuser auprès des services aussi mais je pense que ce serait assez pertinent si nous avions une visibilité région par région de l'ensemble des conventions passées avec les territoires. Là, j'ai le sentiment que... mais peut-être que ce n'est qu'un sentiment. Pouvons-nous avoir des éléments factuels ? De plus en plus de conventions sont passées. Il y a des territoires, des filières qui ont le déclic et d'autres qui n'ont pas forcément l'information et qui sont plus à la peine. Il se peut que je me trompe mais je pense qu'il serait assez intéressant, pour des questions d'équilibre et d'équité territoriale, de pouvoir avoir une visibilité de l'ensemble de ces données.

Mme la Présidente :

Est-il possible d'avoir cette photo pour la prochaine commission Programme ou est-ce trop tôt ?

M. MERCIER :

La prochaine commission Programme aura lieu la semaine prochaine. Nous pourrions communiquer cela, il n'y a pas de souci. Nous l'avons d'ailleurs fait à plusieurs reprises.

M. GUTTON :

Nous devons pouvoir le faire parce qu'il n'y a pas tant de conventions que cela.

M. GÉRAULT :

Je ne crois pas que ce soit utile de se précipiter. Je ne veux pas alourdir la charge de travail des services mais je pense qu'il est utile que nous ayons une présentation en commission de quelque chose qui soit carré, factuel et que nous comprenions où nous allons. Cela fait partie aussi de notre capacité à aller chercher des territoires qui sont peut-être moins mobilisés. C'est l'occasion pour eux d'avoir un déclic. J'y vois un moyen pédagogique aussi.

M. GUTTON :

Il faut que nous vous donnions de la visibilité. Je pense que ce sera possible le jour de la réunion. Nous ne vous le promettons pas avant, mais ce sera fait le jour de la réunion, notamment sur le sujet de l'agriculture biologique. J'entends ce que dit M. Noyau. Il se trouve que j'ai eu l'occasion d'en discuter avec Etienne Gangneron il n'y a pas très longtemps. Nous ferons un point global. Nous sommes aussi à mi-parcours du programme, donc ce sera l'occasion pour les trois dernières années de revoir un peu où nous en sommes sur ces sujets dans chaque région. C'est la même chose sur les sujets « biodiversité » puisque les agences régionales se sont mises en place de façon différenciée. Nous y voyons maintenant plus clair sur l'ensemble du bassin, donc nous pourrions faire ce point le plus vite possible.

M. ALBERT :

Cela avait été fait avec les départements. Nous avons fait un rééquilibrage avec les départements à un moment donné sur ces conventions.

M. GUTTON :

Nous traitons les départements volontairement tous ensemble, ce que nous ne faisons pas sur ces conventions qui sont souvent triennales. Ceux qui sont les plus en avance sont déjà passés depuis deux ans. Là, nous poursuivons. Je pense que pour la deuxième partie du programme, il serait bien d'avoir une cartographie complète des coopérations qui existent et des réseaux sur lesquels l'agence de l'eau s'appuie pour porter ses politiques.

M. MÉRY :

En complément de la carte évoquée, j'aurais aimé que soient précisées les structures avec qui le partenariat technique est passé. C'est la première demande. La seconde, c'est qu'avant de voter, pouvez-vous nous rappeler si une structure quelconque souhaite monter une convention de partenariat avec l'agence de l'eau, qu'est-ce qui est pris en charge en matière de financement ? Le terme « partenariat technique » est assez peu explicite. Pouvez-vous nous rappeler ce que cela recouvre ?

M. MERCIER :

Tout est décrit dans le 11^e programme. Je pourrai vous redonner la page exacte. Il s'agit de financer des postes d'animation dont les missions sont décrites chaque fois dans les conventions que nous vous proposons de valider. Il y a systématiquement une discussion avec le porteur pour établir le programme de travail et voir les missions qui sont intéressantes et sur lesquelles nous souhaitons accompagner la structure. C'est quelque chose qui est fait chaque fois et qui est validé. La signature de cette convention est un préalable pour pouvoir déposer un dossier de demande d'aide. Ensuite, nous aidons le fonctionnement à travers l'animation. Il s'agit de financer des postes tout simplement, sachant que nous avons des plafonds pour encadrer ces différentes conventions. Pour tout ce qui est partenariat technique, le 11^e programme prévoit le financement d'un poste maximum par structure. Tout cela est regardé pour chaque convention pour bien définir l'enjeu qui existe sur le territoire.

Mme la Présidente :

Y a-t-il d'autres questions ? Je propose de mettre ces trois délibérations au vote en commençant par la convention de partenariat avec la région Centre-Val de Loire pour 2021-2024.

M. MARQUÈS :

Je voulais juste signaler, conformément à la charte de déontologie que nous avons validée ce matin, qu'étant instructeur à l'agence de l'eau ayant rédigé une de ces conventions et amendé une deuxième, je ne prendrai pas part au vote.

Mme la Présidente :

Merci pour cette précision. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

M. GUTTON :

Nous avons noté la non-participation au vote de M. Marquès.

- *Convention de partenariat avec la région Centre-Val de Loire pour 2021-2024.*
- ***Adoptée à la majorité (33 voix pour, 1 non-participation au vote).***

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-11 du 9 mars 2021.

Mme la Présidente :

Pour la convention de partenariat pour la mise en œuvre d'une CERCAT (cellule régionale chargée de la coordination et de l'animation territoriale) avec la Région Centre-Val de Loire, l'agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire et l'Office français de la biodiversité pour la période 2021-2024, qui vote contre ? Qui s'abstient ?

M. GUTTON :

Nous avons une abstention de M. Marquès.

- *Convention de partenariat pour la mise en œuvre d'une cellule régionale chargée de la coordination et de l'animation territoriale (CERCAT) avec la Région Centre-Val de Loire, l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire et l'Office français de la biodiversité pour la période 2021-2024.*
- **Adoptée à la majorité (33 voix pour, 1 abstention).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-12 du 9 mars 2021.

Mme la Présidente :

La dernière est la convention de partenariat technique 2021 avec l'association Bio-Centre. Qui est contre ? Des abstentions ?

- *Convention de partenariat technique 2021 avec l'association Bio-Centre.*
- **Adoptée à la majorité (30 voix pour, 4 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-13 du 9 mars 2021.

Mme la Présidente :

Nous vous laissons présenter les trois suivantes.

M. MERCIER :

Nous avons trois autres conventions. La première est une convention de partenariat avec la fédération de pêche d'Ille-et-Vilaine. De quoi s'agit-il ? C'est un territoire où les enjeux « milieux aquatiques » sont très importants. La qualité des masses d'eau, en particulier l'enjeu « hydromorphologie », est prioritaire avec des qualités de cours d'eau qui sont très dégradées sur ce département.

Les acteurs locaux ont décidé quelque part de se prendre en main et ont prévu de créer une cellule Aster. Il est donc proposé, en accord avec les différents acteurs locaux, que la fédération de pêche d'Ille-et-Vilaine préfigure cette cellule le temps qu'elle puisse être correctement organisée. C'est pour cela que nous avons une convention de deux ans pour mettre en place ce qui deviendra plus tard cette cellule d'assistance technique à l'entretien des milieux.

La convention prévoit de développer ce nouveau type d'assistance technique à l'échelle départementale, portée dans un premier temps par la fédération de pêche. Pour cela, vous avez la délibération (page 110) qui vous propose d'adopter ladite convention.

La convention suivante concerne la sensibilisation en lien avec l'UNCPIE (Union nationale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement). Il s'agit d'un partenariat historique avec l'agence de l'eau puisque depuis 2005, des actions sont engagées avec cette structure qui fédère 79 CPIE et qui intervient en matière de sensibilisation, d'éducation et de formation.

Depuis que ces conventions existent, à peu près 500.000 personnes ont été sensibilisées. Cette structure participe beaucoup pour tout ce qui concerne l'accompagnement sur la consultation du Sdage. Ils ont une bonne expertise en matière de mobilisation du public. Il est prévu de mobiliser le public, d'aider pour la consultation du Sdage et de mutualiser un certain nombre d'outils de communication. Cette structure a développé Bienvenue dans mon jardin au naturel. C'est quelque chose qui a pu être pas mal déployé sur les différents territoires ces dernières années et que nous avons réorienté en matière de communication, pour les prochaines programmations, plutôt sur le changement climatique et la gestion des eaux pluviales. Il est donc proposé de reconduire cette convention-cadre pour continuer à déployer ce partenariat.

Le dernier partenariat est le Pacte bio Nouvelle-Aquitaine 2021-2022. L'agriculture biologique en Nouvelle-Aquitaine est en croissance. Ce partenariat est proposé avec la Région et l'agence de l'eau Adour-Garonne qui partage avec nous une grande partie de ce territoire régional. Il s'agit de poursuivre le développement du bio et d'atteindre 11 % de la SAU et 15 % des exploitations en bio. C'est une trajectoire qui, pour l'instant, est plutôt respectée. Cette convention définit les outils à mobiliser pour développer le bio et les filières agricoles. Il n'y a pas d'engagements financiers dans

cette convention. Elle respecte strictement le cadre du 11^e programme. Une délibération vous propose d'approuver cette convention à la page 136.

Mme la Présidente :

Y a-t-il des commentaires ou des questions sur ces trois propositions de délibération ?

M. GÉRAULT :

Je ne comprends pas l'objet de la dernière convention. Il n'y a pas de moyens. Est-ce cela ? Ou alors j'ai mal compris.

M. MERCIER :

Exactement, il n'y a pas de moyens. C'est un pacte bio. C'est une volonté régionale sur laquelle il est proposé que l'agence de l'eau s'adosse puisqu'elle participe au financement de la conversion à l'agriculture biologique. Cela traduit juste l'engagement des différents partenaires dans ces différentes actions.

M. GÉRAULT :

Le DGFIP sera content mais je m'interroge sur le type de convention. Nous pouvons nous retrouver rapidement débordés par des conventions d'intention. Je le souligne au passage.

M. GUTTON :

J'ai entendu ces propos. Pour rappel, la région Pays de la Loire est pratiquement et entièrement située dans le bassin Loire-Bretagne. C'est plus simple. La Bretagne, les Pays de la Loire et la région Centre-Val de Loire sont très largement dans notre bassin. Cela permet des partenariats qui portent sur l'ensemble de leur territoire.

En revanche, en Nouvelle-Aquitaine, le bassin Loire-Bretagne fait 29 % du territoire et Adour-Garonne 71 %. Un travail avait été engagé entre la région Nouvelle-Aquitaine, l'État et l'agence de l'eau Adour-Garonne. Quand cela nous a été présenté, il nous a paru souhaitable – pour éviter ces effets de bord entre bassins que les préfets de région d'ailleurs souvent ne comprennent pas s'agissant d'opérateurs nationaux – d'arriver à participer.

Nous le faisons aussi de temps en temps sur certains appels à projets où nous intervenons aux côtés de l'agence Adour-Garonne pour que sur un territoire régional, les choses soient bien structurées et harmonisées. Il faut arriver à concilier notre dimension « bassin » avec des compétences de plus en plus fortes au niveau régional et qui nous obligent. Nous l'avons vu sur Écophyto. Il faut à la fois un cadrage bassin et ensuite, nous devons nous adapter à chaque gouvernance régionale.

Mme la Présidente :

Y a-t-il d'autres commentaires ou questions ? Je vous propose de mettre aux voix ces trois délibérations. La première était celle avec la fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques d'Ille-et-Vilaine. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

M. GUTTON :

Nous avons une abstention de M. Marquès.

- *Convention de partenariat (2021-2022) avec la fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques d'Ille-et-Vilaine.*
- **Adoptée à la majorité (33 voix pour, 1 abstention).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-14 du 9 mars 2021.

Mme la Présidente :

Concernant la convention-cadre de partenariat avec l'Union nationale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement, qui est contre ? Des abstentions ?

M. GUTTON :

M. Marquès s'abstient.

- *Convention-cadre de partenariat avec l'Union nationale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE) pour favoriser l'implication des habitants et des acteurs dans la préservation de la ressource en eau. Année 2021.*

- **Adoptée à la majorité (33 voix pour, 1 abstention).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-15 du 9 mars 2021.

Mme la Présidente :

Sur le pacte d'ambition régionale avec l'agriculture biologique en Nouvelle-Aquitaine, qui vote contre ? Qui s'abstient ?

M. ORVAIN :

Je ne participe pas au vote, étant le représentant de la Nouvelle-Aquitaine sur ce sujet.

M. GUTTON :

Mais vous soutenez la démarche...

M. ORVAIN :

Oh que oui !

M. GUTTON :

Nous voilà rassurés !

- *Pacte d'ambition régionale pour l'agriculture biologique en Nouvelle-Aquitaine. Prolongation 2021-2022.*

- **Adoptée à la majorité (33 voix pour, 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-16 du 9 mars 2021.

RÉVISION DU PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024 À MI-PARCOURS

Point « Programme » n° 4 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Le point suivant concerne la révision du programme d'intervention 2019-2024 à mi-parcours. La parole est de nouveau à M. Mercier, puis à notre directeur général.

M. MERCIER :

Ce point d'information clôt le volet « programme » qui concerne le chantier qui va beaucoup occuper le conseil d'administration et la commission Programme sur l'année 2021.

Je vais faire quelques petits rappels sur le programme d'intervention. Le programme d'intervention est l'outil financier qui est défini pour six ans afin de mettre en œuvre la gestion équilibrée de la ressource en eau prévue par le Sdage. Depuis que les agences existent, nous en sommes au 11^e programme. Ils n'ont pas tous eu une durée de six ans mais depuis quelques programmes, c'est le cas.

Le programme en vigueur a été adopté le 4 octobre 2018. Il est prévu pour la période 2019-2024. Depuis que les programmes ont six ans, il est prévu qu'une révision intervienne à mi-parcours. Le mi-parcours sera le 1^{er} janvier 2022. Il faut donc que cette révision soit opérationnelle le 1^{er} janvier 2022. Cela veut dire que le travail dans les instances va se dérouler sur l'année 2021, avec les instances renouvelées. La commission Programme va être fortement mobilisée étant à la manœuvre sur ce sujet.

Je vais faire un rappel sur les prérogatives respectives de chaque instance (qui fait quoi ?). Le travail qui s'effectue en commission Programme est mixte (à la fois CA et CB). Cela a son importance pour l'adoption ensuite du programme. Le programme est vraiment une prérogative du conseil d'administration. Le conseil d'administration adopte un projet. Puis, il faut requérir l'avis conforme du comité de bassin. Dès lors, il peut être approuvé définitivement par le conseil d'administration.

Au final, la ligne de partage des prérogatives de chacune des instances est la suivante : le comité de bassin donne un avis conforme sur la partie « document de cadrage ». Le document de cadrage, c'est le volet « redevances ». C'est la maquette financière qui définit par grand domaine les montants financiers qui sont alloués. Puis, ce sont les orientations principales et les dispositifs d'aide qui sont mis en place pour les interventions. Le conseil d'administration valide, après avis conforme du comité de bassin, l'ensemble de ces dispositifs et adopte des fiches-actions et des règles générales qui sont les modalités plus précises, plus spécifiques de chaque dispositif d'aide ainsi que la maquette financière précise par ligne programme.

Comment va se dérouler le 11^e programme ? Nous avons un cadre qui est national. Aujourd'hui, ce cadre n'est pas connu. Des évolutions pourraient intervenir en matière de plafonnement des recettes. Vous savez que depuis le 11^e programme, nous avons un plafond dit mordant. Le terme « mordant » veut dire qu'il se situait en deçà du plafond qui avait été défini antérieurement pour le 10^e programme, ce qui nous a contraints à réduire nos recettes. Il en est de même du niveau de contribution à l'OFB. Tout cela en général est déterminé par une loi de finances.

Nous avons également un arrêté qui encadre les dépenses et qui fixe des plafonds par grand domaine. C'est quelque chose qui pourrait aussi évoluer lors de la révision.

Puis, nous avons une lettre de cadrage gouvernemental qui est attendue pour le mois de mars. En tout cas, les premières annonces étaient pour le mois de mars. Nous espérons qu'elle arrivera le plus tôt possible pour que nos travaux puissent bien se dérouler pour fixer les orientations principales pour la révision.

Nous avons aussi des éléments de contexte qui sont un petit peu nouveaux. Nous avons d'abord le projet de nouveau Sdage qui a été adopté. Nous avons un contexte économique qui est forcément à considérer, en lien notamment avec le plan de relance. Tout cela est à prendre en compte à l'aune des dispositifs qui sont en place.

Puis, nous avons eu quelques évolutions règlementaires depuis 2019, par exemple les PTGE qui sont apparus. Ce sont des éléments que nous n'avons pas forcément pris en compte au moment de l'élaboration parce qu'ils n'existaient pas. Puis, nous avons des réussites ou des échecs de chacun des dispositifs. Il faudra donc que nous les partagions et que nous voyions s'il y a quelques adaptations à apporter sur le programme en vigueur.

Concrètement, en quoi la révision va-t-elle consister ? Elle va consister à mettre à jour l'ensemble de ces différents volets que je vous ai présentés : le volet « redevances », la maquette financière... Il faudra définir justement sur quoi va porter la révision : sur les dispositifs d'aide ? Sur les documents de mise en œuvre ? Je précise qu'une révision n'est pas une élaboration. Nous n'aurions de toute façon pas le temps. Le travail d'élaboration du programme avec les instances, pour le 11^e programme, avait pris quasiment un an et demi. En l'occurrence, vous voyez que cela

va se passer sur un pas de temps beaucoup plus court qui va être de six mois. Nous n'aurons pas la possibilité de revenir sur l'ensemble des dispositifs, mais plutôt de prendre des inflexions sur les échecs du programme.

Le travail va commencer dès la prochaine commission Programme qui se réunit le 16 mars. La proposition qui vous est faite, c'est que nous fassions un bilan assez exhaustif des deux premières années de mise en œuvre sur les différentes parties du programme, que nous le partagions bien, notamment pour les nouveaux membres, qu'ils s'imprègnent bien de ce qui peut marcher ou pas dans le 11^e programme et dès lors de décider à travers un mandat de travail des ajustements à opérer. Une proposition a été faite en ce sens dans le dossier qui sera à débattre en commission Programme le 16 mars.

En matière de calendrier, nous sommes aujourd'hui, sur le début de l'année 2021, à l'étape d'installation d'un nouveau conseil d'administration, avec des nouveaux membres. La première commission Programme va partager les éléments de bilan, puis proposer un mandat lors d'une réunion dès la semaine prochaine. Nous avons un cadrage national que nous espérons arriver assez tôt. Puis, nous aurons trois commissions Programme pour examiner les différentes modifications qui seraient à apporter au 11^e programme. Dans ce temps-là, à chaque réunion de conseil d'administration et de comité de bassin, nous ferons une information sur l'avancement des travaux. Nous arriverons en septembre prochain avec un projet de 11^e programme révisé qui sera soumis au conseil d'administration. Il faudra recueillir l'avis conforme du comité de bassin et qu'il soit adopté par le conseil d'administration au plus tard en octobre 2021 pour pouvoir entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

M. GÉRAULT :

Nous avons un délai qui est très serré. Je voudrais savoir comment nous sortons de notre entre soi – ne prenez pas « entre soi » de manière négative –, c'est-à-dire comment évaluons-nous des dispositions qui existent actuellement ? Quand M. Mercier dit que cela marche, je comprends bien, cela peut être les lignes budgétaires qui sont engagées, mais c'est aussi l'efficacité des actions qui sont mises derrière. Il y a sans doute un lien avec la commission Evaluation.

Il y a sans doute aussi un lien avec les territoires. Je pense que les commissions territoriales ont besoin de contribuer à cette phase d'état des lieux. Je vois bien que derrière moi, on se gratte la tête. C'est l'intérêt de la vidéo, on voit ce qui se passe dans son dos. Je suis désolé d'alourdir le travail et j'en ai bien conscience. Vous avez l'expérience des programmes précédents. Il faut que nous prenions le temps d'aller voir les commissions territoriales pour voir ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, que nous allions voir le rapport euro-efficacité si c'est possible, quand c'est possible, et que nous prenons le temps de réfléchir sur la méthode ensemble.

Encore une fois, je remercie les services de nous faire cette proposition. Néanmoins, il s'agit, sur la base de cette proposition, de voir comment nous sommes en capacité à faire venir les territoires et les collèges, que nous n'ayons pas une approche qui soit entre soi et qui au final ne répond pas parfois à l'ambition qui est la nôtre et qui est partagée notamment par rapport à l'échéance de 2027.

Je pense que nous aurons du travail mardi prochain. J'en suis désolé, M. Mercier. J'ai conscience que c'est très compliqué, en plus avec ces six mois qui sont denses avec les élections. Même si nous continuons à travailler sur les bilans entre les départements et les régions, c'est une réalité. Comment les commissions territoriales vont-elles se réunir ? Si nous pouvions réfléchir ensemble mardi prochain sur la méthode et sur ce qu'il est possible de faire dans les délais.

Enfin, l'échéance de 2022 est-elle rédhitoire ou avons-nous quand même une marge de souplesse qui nous laisserait deux ou trois mois pour faire quelque chose de vraiment solide ? Sachant que nous n'avons toujours pas la lettre de cadrage de l'État. C'est quand même un petit sujet.

Mme la Présidente :

Notre commissaire du Gouvernement pourrait nous éclairer sur la date prévisionnelle à laquelle nous recevrons la lettre de cadrage.

Mme CLERMONT-BROUILLET :

Mme la Présidente, ma réponse ne vous étonnera pas, je ne peux pas vous l'indiquer mais les travaux ont été engagés pour qu'elle soit signée rapidement. Après, je laisserai M. Gutton compléter mais l'échéance du 1^{er} janvier 2022 a pour objectif aussi de permettre la mise en œuvre de la fin de programme de manière convenable.

M. GUTTON :

Je vais laisser Valéry Morard intervenir, puis je compléterai à la fin.

M. MORARD :

Actuellement, une mission d'inspection du CGEDD (Conseil général de l'environnement et du développement durable), qui est l'inspection générale du ministère de la Transition écologique, conduit un audit sur le 11^e programme, avec pour objectif de rendre ses conclusions de manière à ce que cela puisse, le cas échéant, alimenter le processus de révision sur l'ensemble des bassins. Des membres du comité de bassin et du conseil d'administration seront interviewés, en particulier le président de la commission Programme qui a l'avantage d'avoir l'antériorité, en tout cas pour notre bassin. Il est prévu d'avoir aussi des interviews d'acteurs locaux. En tout cas, c'est dans ce sens qu'ils nous ont présenté la démarche. Là, ils sont dans le recueil des pièces, dans la phase de consultation de toute la documentation. Vous imaginez le travail. Il est prévu une équipe de six inspecteurs (deux par agence), chacun s'occupant de deux bassins. Normalement, ils ont prévu de pouvoir rendre un travail à cet été.

M. GUTTON :

Concernant la consultation des commissions territoriales, de façon dématérialisée, c'est une très bonne idée. Cela pourra être évoqué et sans doute validé la semaine prochaine. Cela permet de travailler dans de plus petits cercles et de concerter avec l'ensemble des membres du comité de bassin.

En termes de calendrier, la date butoir pour nous est le mois d'octobre. Pour que des modifications en matière de fiscalité s'appliquent, il faut qu'elles aient été votées au mois d'octobre pour pouvoir ensuite intégrer le dispositif l'année suivante et produire ses fruits l'année n+2. C'est donc un parcours un peu long. C'est surtout lié à cela.

Après, en réalité – nous l'avons d'ailleurs fait en période de crise –, nous pouvons chaque année faire des modifications du programme. L'intérêt du mi-parcours, c'est que si nous voulons vraiment prendre le temps de faire le bilan des premières années – qui sont courtes parce qu'en réalité, nous faisons le bilan de deux ans et non pas de trois ans – et pouvoir ensuite apporter une inflexion suffisante dans le programme, nous ne pouvons pas faire cela chaque année.

Vous vous souvenez, nous avons évoqué en son temps l'idée de pouvoir chaque année, avec le bilan au mois de juin, faire des adaptations. Puis, la crise économique nous a rattrapés. C'est donc la crise économique qui nous a amenés à faire ces propositions. Cela s'est fait dans un délai très rapide avec des consultations dématérialisées. En réalité, nous avons déjà fait une révision en juin dernier, avant même le mi-parcours. Nous pourrions le refaire mais pour modifier la fiscalité, il faut systématiquement avoir délibéré début octobre et cela est valable chaque année.

M. GÉRAULT :

Je me dis que si six têtes bien faites du CGEDD rendaient leur rapport cet été et que nous devions prendre une décision pour octobre, cela va être un peu compliqué pour nous. Je le dis avec beaucoup d'humilité. Dans cet état d'esprit, j'entends que si nous avons des modifications budgétaires, il faut le faire avant octobre. Même si ce n'est pas l'idéal, il me semble que c'est nécessaire que nous amenions les nouveaux administrateurs et les nouvelles collectivités. Nous sommes dans un temps particulier avec l'arrivée de nouvelles collectivités et de nouvelles intercommunalités. Si nous voulions être efficaces dans les trois ou six ans qui viennent pour emmener l'ensemble des collectivités sur le 11^e programme et avoir un effet levier significatif, il faudrait que nous ayons un temps minimum d'échange avec les territoires.

Je vois bien que c'est complexe mais que nous pourrions nous fixer un objectif un peu plus lointain sur la partie purement « bilan du 11^e programme » en nous fixant une échéance par exemple à mars, ce qui permettrait d'avoir un vrai relais. Je crains que cela se passe dans la précipitation et que nous soyons déconnectés des territoires, notamment des nouvelles équipes d'intercommunalités qui sont arrivées et qui seront peut-être un peu éloignées de ce qui se passe depuis deux ou trois ans maintenant.

Je comprends dans la réponse du directeur que nous pouvons dissocier la partie purement budgétaire de la partie « programme ».

M. GUTTON :

La révision telle qu'elle est prévue, c'est bien avant le 31 décembre. J'entends l'argument. Nous connaissons une période absolument inédite. C'est ce qui avait d'ailleurs justifié un décalage dans l'approbation du Sdage. Je comprends donc que l'on puisse le solliciter aussi. Il y a eu un report des élections municipales. Il y a un report des élections régionales et départementales. Tout cela peut être des arguments utilisés.

Par expérience administrative, je suis rarement favorable à partir de l'idée que nous aurons un temps supplémentaire parce qu'ensuite, les calendriers dérapent et l'on risque assez vite de se retrouver à la fin de l'année 2021. Du coup, si nous voulons faire des modifications, nous aurons perdu une année. Je pense que partir trop tôt avec l'idée d'un report n'est pas bon. En fonction du rapport du CGEDD et d'une crise économique dont nous ne savons pas bien encore quelle forme elle va prendre à la rentrée prochaine quand l'État arrêtera les dispositifs d'urgence, nous ne serions peut-être pas en capacité à statuer sur l'ensemble.

Néanmoins, je pense qu'il serait dommage de ne pas intégrer tout ce que nous aurons déjà vu comme devant être modifié quitte à acter, comme vous le suggérez, que sur certains points – je pense en particulier aux politiques qui concernent les régions et les départements –, nous puissions les décaler.

Pour le reste, les EPCI sont maintenant en place. Ils ont fait, pour certains, les transferts de compétences. Ceux qui ne seraient pas encore en place pourraient l'être à la fin de l'année. La crise Covid, là aussi, a ralenti la mise en place des équipes. Les transferts de compétences ont fait qu'il y a eu des fusions d'équipes. C'est très hétérogène sur le territoire. Il y a des équipes qui sont l'arme aux pieds aujourd'hui, qui sont prêtes à travailler sur certains territoires. Il y en a d'autres où il y a encore des choses à faire. Si elles ne sont pas prêtes à la fin de l'année 2021, je pense qu'elles ne le seront pas beaucoup plus en 2022 ou en 2023.

M. ALBERT :

Je rejoins M. Gérard concernant le calendrier, notamment vis-à-vis des aides qui peuvent être apportées et du 11^e programme dans le cadre de ces aides. Autant sur le volet « redevances », j'entends que nous puissions y aller d'ici la fin de l'année parce que de fait, nous avons un cadrage qui est fait notamment par rapport au plafond, autant sur le phénomène des aides, nous verrons s'il ne faudrait pas un peu plus de temps pour le faire. Si nous avons un mois ou deux dans l'année 2022, tout ne serait pas perdu en soi. Nous pourrions voir cela sous cet angle vis-à-vis uniquement de la partie « programme » des aides.

M. GUTTON :

J'alerte sur le fait que modifier des règles d'intervention revient à mettre en place derrière les dispositifs administratifs. Cela amène à modifier le logiciel de gestion des aides et à communiquer sur les dispositifs. Cela prend plusieurs mois. Je crains qu'en affichant tout de suite la possibilité d'un décalage, nous démobilisons certains acteurs et nous verrons du coup d'autres calendriers se décaler. Nous pouvons toujours le faire, quoique je ne sois pas sûr que ce soit la bonne chose. Nous aurons sans doute en face de nous des propositions très concrètes que nous pourrions mettre en œuvre tout de suite et d'autres points qui mériteront d'être approfondis et qui, pour le coup, pourraient être décalés l'année suivante.

M. GÉRAULT :

Ce que j'ai voulu dire, c'est qu'il ne faut pas que nous rations le temps de l'échange en sortant de cette salle – c'est cela qui m'importe –, sinon nous aurions raté l'évaluation. Tenir les délais, c'est très bien. Encore faut-il que ce soit efficace. Je vous suis complètement. J'ai bien compris les enjeux. Néanmoins, je pense qu'il est important que nous arrivions à sortir de cette salle dans un bon état d'esprit.

Mme ROUSSET :

Je voudrais que nous regardions les choses sous un autre angle. Il y a effectivement la notion de réévaluation à faire avec les collectivités ou pas parce que finalement, ce que nous pouvons voir, ce sont des choses en interne, c'est-à-dire si les lignes sont consommées ou pas, si elles se consomment facilement ou pas...

Puis, mon premier sujet de préoccupation, c'est : l'euro investi est-il un euro efficace pour les actions qui sont les nôtres ? En l'occurrence, je ne suis pas toujours très convaincue de nos actions, surtout que nous nous sommes fait rattraper par le changement climatique. En tout cas, dans le secteur, c'est évident. Par rapport à cette espèce de travail de réévaluation que nous avons à faire, au temps que nous devons nous donner, mes priorités portent plutôt sur l'efficacité de la mesure, c'est-à-dire la facilité à pouvoir l'enclencher, d'abord par rapport à la consommation des lignes, puis en termes d'efficacité.

Après, il y a effectivement le sujet que M. Albert et M. Géralt soulèvent. Dans la discussion entre acteurs, je ne crois pas que nous ayons forcément besoin d'une thématique et d'un sujet sur la table pour le faire. Nous ne savons pas nous parler les uns et les autres en dehors d'un grand projet qui serait lancé. Pourtant, je pense que nous y gagnerions. Cela nous permettrait de discuter un peu moins à chaud des sujets brûlants, mais de pouvoir plutôt les réfléchir à tête froide, tranquillement, et les faire mûrir. Pour moi, ce sont deux, voire trois démarches différentes.

Mme BRUNY :

J'entends l'interpellation de M. Géralt sur la commission Évaluation. Je vais d'abord prendre mes fonctions. Puis, il faut que je prenne la mesure du travail qui sera réellement fait dans la commission et ce qu'elle peut apporter éventuellement.

M. ORVAIN :

Je voudrais alerter sur les échelles de temps. Une révision à mi-parcours – cela a été dit à plusieurs reprises –, ce n'est pas une réorientation globale. Il est absolument nécessaire, quand nous prévoyons des mesures, d'avoir des évaluations de ce que nous avons fait. Effectivement, il y a un certain nombre de choses que nous reproduisons d'année en année. Nous faisons de l'évaluation de moyens mais nous ne faisons absolument pas de l'évaluation de résultats. Je le vois par exemple sur des PSE. Il y a une délibération où l'on dit que l'on a fait des mesures de réduction de la consommation d'eau. Nous avons toute une série d'éléments que nous avons mis en place mais nous ne savons pas du tout si la consommation a baissé. Nous n'avons rien sur la question.

Je veux aussi dire que ce type d'évaluation, c'est un peu long. Ce n'est pas vrai que cela se fait en un mois. Nous avons probablement intérêt à distinguer ce qui est de l'ordre de la révision et qui est, à mon avis, strictement limité à quelques points, et ce qui est de l'ordre de la reconstruction de l'ensemble du schéma. Les plans d'évaluation sont construits par la commission à partir de demandes. C'est effectivement le rôle des autres commissions de demander une évaluation pointue sur telle politique, ce qui éviterait de faire des évaluations sur n'importe quoi. Sur quoi évalue-t-on ? En l'occurrence, il faut une méthodologie. Il faut savoir ce que l'on cherche. Il faut avoir tous ces éléments. Nous avons intérêt à construire les politiques de cette façon et probablement pas en mélangeant les deux échelles de temps.

Mme la Présidente :

Le président Géralt a proposé qu'il y ait une discussion sur la méthode lors de la première réunion de la commission. Cela pourrait faire partie des échanges qui auront lieu à ce moment-là. Nous passons au point suivant.

DÉCISIONS D'ATTRIBUTION DES AIDES

Point « aides » n°1 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Nous allons passer aux décisions d'attribution des aides. M. Tirvaudey va nous faire un focus sur le point financier, notamment sur le niveau prévisionnel d'engagement.

M. GUTTON :

Je voudrais profiter de la présence de Catherine Le Gall qui est au fond de la salle. Elle a été pendant longtemps la cheville ouvrière de la commission des Aides, dont les membres la connaissent bien. Elle est toujours discrète mais c'est elle qui prépare avec les services des délégations et les services de la direction des politiques d'intervention l'ensemble de nos commissions des Aides et le volet correspondant du conseil d'administration. Elle va quitter l'agence de l'eau fin avril. Je voulais en votre présence, Mme la présidente, en face également de M. Albert qui a présidé la commission des Aides dans l'ancienne mandature, la remercier en votre nom à tous pour le travail qu'elle a accompli sur ces dossiers. En réalité, c'est un travail colossal. Chaque fois que l'on fait une demande complémentaire comme celle de M. Deguet tout à l'heure, ce sont aussitôt des procédures complémentaires qu'il faut mettre en place au sein de l'établissement pour pouvoir répondre aux demandes des instances. Je voulais donc la remercier devant vous pour ce travail qu'elle a effectué au bénéfice des instances et des bénéficiaires d'aide pour la reconquête de la qualité de l'eau.

[Applaudissements]

Mme Le GALL :

Merci beaucoup, M. le Directeur. Je vous remercie aussi pour la confiance que vous m'avez accordée. En tout cas, sachez que j'ai pris beaucoup de plaisir à travailler à l'agence. C'est un établissement dans lequel on peut s'épanouir, avec des services très motivés, des instances également très motivées, et pour un objectif qui est important à l'heure actuelle, à savoir le domaine de l'eau.

Mme la Présidente :

Merci à vous pour vos bons et loyaux services. Bonne route surtout pour la suite.

[Applaudissements]

M. TIRVAUDEY :

Cela va m'être difficile de parler après des propos aussi sympathiques.

Ce matin, j'ai essayé de montrer que le modèle de l'agence était un modèle pérenne et solide sur le plan financier à travers son exercice 2020 et notamment avec des restes à payer qui étaient en très forte diminution par rapport à ce qui était normalement prévu dans le 11^e programme, tout en réalisant quand même ce programme puisqu'à l'heure actuelle, 33 % des 36 % d'avancement du programme, tel qu'il devait être à cette date, ont été réalisés. Cela veut dire que l'agence fonctionne très bien.

J'ai là un point financier très rapide à faire sur ce début d'année 2021 à partir de cette base, sur une seule diapositive qui vous est présentée. Il est indiqué que nous avons un niveau d'engagement qui est en retrait compte tenu du contexte. Néanmoins, c'est un niveau d'engagement en retrait qui commence à frémir parce que les chiffres que vous avez sur ces diapositives ont déjà évolué depuis le moment où ils vous ont été transmis. Nous avons eu l'occasion d'échanger sur ce sujet ce matin, notamment à travers l'exemple du plan de relance. Là, vous avez 13 % qui sont affichés. Ce matin, nous sommes déjà à 41 % de payé et 55 % d'engagé comme le disait M. Gutton, donc cela avance. C'est valable pour toutes les lignes de ce programme.

Nous avons donc un niveau d'engagement en retrait mais qui commence à frémir, un plan de relance qui démarre tout juste mais qui, sur le mois de février, a bien avancé. Je ne vais pas commenter les chiffres ligne par ligne, cela n'aurait aucun sens. En revanche, il y a une forme d'effet de transfert – cela a été un peu évoqué en filigrane ce matin – d'un certain nombre de lignes qui sont absorbées par le plan de relance. Ce sont des effets de vases communicants qui peuvent concerner la ligne 16, la ligne 25 ou la ligne 24 par exemple. C'est ce que je peux dire sur l'état d'avancement au bout de deux mois en 2021.

M. GÉRAULT :

L'agence a les moyens de son ambition. Je crois que c'est cela que nous voulons essayer de faire passer comme message.

M. GUTTON :

Comme il y a eu pas mal de questions sur le « partage », nous aurions pu le présenter ce matin comme support. Néanmoins, nous avons ce petit histogramme de synthèse. J'avais donné un chiffre ce matin de 55 % de programmation. C'est un peu variable sur l'eau et la biodiversité. En réalité, la biodiversité, nous avons 1,7 M€. C'est donc le chiffre de 55 % sur l'eau qui l'emporte. Vous voyez qu'une région comme la Nouvelle-Aquitaine a déjà atteint son enveloppe indicative, que la région Centre-Val de Loire s'en rapproche à grands pas. La région Bretagne ou la région Auvergne-Rhône-Alpes est dans la moyenne. La région Pays de la Loire est un peu en retard. Nous avons d'ailleurs vu avec le Premier ministre il y a quinze jours des projets de la métropole nantaise qui devraient être déposés.

Par contre, sur les « baguettes » de la biodiversité, les montants sont faibles. Très vite, nous atteignons 100 % selon le nombre de dossiers déposés. Je pense qu'il est important, devant vous également, Mme la Préfète de région, de présenter l'avancement. Il se dit quelquefois que les opérateurs sont en retard. Non, nous sommes vraiment – et c'est valable pour les six agences de l'eau – complètement mobilisés sur le plan de relance.

M. ROUSSET :

Je vais faire une petite introduction avant de passer aux différentes délibérations, notamment pour les nouveaux membres. Les dossiers, en fonction de leur statut et du montant d'aide, suivent différents chemins. Les plus petits dossiers, qui relèvent exclusivement du programme, font l'objet d'une délégation de compétence au directeur général dès lors que les montants sont faibles.

Au-delà d'un certain montant – soit 150 k€ pour les aides sur le petit cycle de l'eau et 60 k€ pour les autres aides –, il y a un avis préalable à la commission des aides et après au CA. Pour des dossiers bien particuliers, il doit y avoir une présentation. Puis, cela doit faire l'objet d'une délibération, soit parce que cela a un caractère dérogatoire, soit parce que le programme le prévoit sur un certain nombre de dispositifs. Les élus, au moment de l'élaboration du 11^e programme, ont souhaité avoir une information et délibérer sur ce type de projet.

Nous allons présenter deux dossiers qui doivent faire l'objet d'une délibération du conseil d'administration. Malgré tout, il sera toujours possible de pouvoir échanger sur toutes les aides qui auraient dû faire l'objet d'une présentation en commission des aides, vu que nous n'avons pas pu réunir une commission des aides avant le conseil d'administration. C'est tout le tome 1 des aides, de la page 119 à la page 152, où il y a l'ensemble des propositions d'aide par domaine et par ligne programme. Les lignes programmes, ce sont les grands volumes d'aides.

Ainsi, deux dossiers nécessitent la décision du conseil d'administration conformément aux modalités du 11^e programme.

Le premier dossier, qui est porté par un organisme économique dans la Sarthe, vise à financer un outil de récolte du chanvre pour produire de l'hydrogène. C'est un investissement dans une filière économe en intrants qui doit faire l'objet d'une délibération du conseil d'administration sur la ligne 18 « lutte contre les pollutions agricoles ».

Le second dossier doit aussi faire l'objet d'une délibération du conseil d'administration, non pas parce qu'il s'agit d'une dérogation mais parce que le programme le prévoit ainsi. C'est le dossier porté par Vendée Eau, le projet Jourdain de réutilisation des eaux usées traitées à destination de l'alimentation en eau potable. Il s'agit d'un projet d'unité d'affinage expérimentale des eaux usées traitées en vue d'une réutilisation. En tant qu'unité expérimentale d'affinage, le traitement va au-delà des normes actuelles pour rendre l'eau potable. Ces deux dossiers doivent faire l'objet d'une délibération du conseil d'administration.

Mme la Présidente :

Y a-t-il des questions ou des commentaires sur ces deux projets de délibération ?

M. ALBERT :

Je voudrais seulement apporter un élément. Le projet Jourdain avait déjà été présenté à la commission des aides et au conseil d'administration. C'est un peu une suite du projet. Je n'ai pas forcément de commentaire sur ce qui est présenté aujourd'hui au conseil d'administration sur les aides. Comme nous n'avons une commission des aides qu'en juin, il faut au moins qu'il y ait les porteurs de projets et leur accord de ce côté-là.

Mme BRUNY :

C'est un dossier que nous avons vu aussi à travers le projet Life de la région Pays de la Loire. J'avais juste une interrogation. On dit que l'eau qui sera récupérée et épurée sera utilisée en vue de la production d'eau potable. Dans le document, on voit que le ministère en charge de l'écologie a annoncé dans son action 7 sa volonté de tripler les volumes d'eaux non conventionnelles réutilisés d'ici 2025 en facilitant leurs usages.

Or, il y a deux petits renvois « les eaux non conventionnelles ». Dans les eaux non conventionnelles, il y a les eaux usées traitées, les eaux de pluie, les eaux d'exhaure et les eaux grises qui regroupent l'ensemble des eaux usées domestiques à l'exception des sanitaires. Là, je ne comprends pas ce que cela veut dire puisque les eaux domestiques comportent toujours les eaux des sanitaires en général. Cela m'interroge pour le retour à l'utilisation d'eau potable même si je sais que ces eaux vont être affinées et épurées.

Dans le petit renvoi numéro 2, il est indiqué que la réglementation sera adaptée pour autoriser de nouveaux usages de ces eaux (nettoyement, arrosage et espaces verts), mais en aucun cas il n'était question d'eau potable.

Ce sont les remarques qui m'interrogeaient sur la récupération de ces eaux bien qu'elles soient affinées. Je note aussi au passage la consommation d'énergie qu'il faudra pour remonter à 20 km en amont.

M. GUTTON :

C'est un projet particulier, expérimental et qui a fait l'objet de plusieurs présentations lors de nos instances, qui a fait l'objet de débats aussi puisque nous n'avons pas énormément de projets de réutilisation, même si en réalité ils existent malgré tout sur le territoire, notamment dans le champ industriel. Nous en avons quelques beaux exemples sur le bassin Loire-Bretagne. Pour l'instant, nous sommes sur des eaux usées qui, après retraitement, sont envoyées en mer.

De toute façon, après un traitement plus poussé, elles ne vont pas pouvoir être réutilisées directement en eau potable. Ce n'est pas possible aujourd'hui en France même si ça l'est techniquement. D'ailleurs, cela se fait dans certains pays où il y a un manque d'eau.

En l'occurrence, nous la renvoyons dans un barrage à l'amont du bassin versant où elle rejoint le milieu naturel. Ensuite, mélangée à toutes les eaux du milieu, elle est reprélevée et retraitée avant d'être utilisée comme eau potable. Cela se fait naturellement sur tous les fleuves ou cours d'eau, notamment sur la Loire. Les eaux usées sont rejetées par une collectivité à l'amont. L'eau continue son parcours, continue à s'épurer avant d'être prise par une autre collectivité sur le fleuve ou sur la rivière pour l'eau potable.

Contrairement à ce que pensent beaucoup de Français, nous n'utilisons pas directement les eaux usées, quoique techniquement, on puisse le faire. En fait, elle est rejetée dans le milieu et continue son travail d'épuration.

Il s'agit donc d'une opération intéressante que nous suivons un peu comme une expérimentation sur un territoire où il y a une forte pression, notamment l'été puisque c'est le territoire des Sables-d'Olonne où nous voyons la population multipliée par dix l'été. Le besoin est très fort dans un département où l'été est particulièrement sec.

C'est un dossier très intéressant que nous suivons. Il ne s'agit pas d'en faire partout. Là, c'est vraiment dans une logique d'expérimentation et pour voir quels bénéfices nous pouvons en tirer et si ce modèle était reproductible au-delà du département de la Vendée dans d'autres départements littoraux ou sur les îles où il y a aussi un problème de disponibilité en eau. C'est un dossier qui fait un peu école au niveau national, qui est suivi avec intérêt mais qui va être relativement couteux et que l'agence suit depuis le démarrage, avec des fonds européens.

Mme la Présidente :

S'il n'y a pas d'autres remarques, je propose de mettre ces deux délibérations aux voix. Sur la récolte de chanvre, qui est contre ? Des abstentions ?

Mme HAAS :

Je m'abstiens. C'est l'hydrogène qui me pose question.

M. GUTTON :

M. Marquès et Mme Haas s'abstiennent.

M. ROUSSET :

Ce projet va être déposé dans le cadre de l'appel à projets Ademe en complément sur la partie « production et usages ».

M. GUTTON :

En fait, l'agence de l'eau accompagne simplement le matériel. Nous savons que le chanvre est une culture favorable à l'eau puisqu'il consomme assez peu d'intrants. L'agence de l'eau n'accompagne pas le process industriel qui suit.

- *Investissement filière : outil de récolte du chanvre pour production d'hydrogène GDL SAS (Sarthe). Dossier 200449201.*
- **Adoptée à la majorité (33 voix pour, 2 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-33 du 9 mars 2021.

Mme la Présidente :

Ensuite, sur le projet Jourdain de réutilisation des eaux usées traitées, qui est contre ? Des abstentions ?

M. GUTTON :

Nous avons une abstention. Nous avons également noté que M. Gandrieau ne participe pas au vote.

- *Projet Jourdain de réutilisation des eaux usées traitées. Réalisation d'une unité expérimentale d'affinage des eaux usées traitées (150 m³/h) en vue d'une réutilisation à vocation AEP (Vendée). Dossier 200443801.*
- **Adoptée à la majorité (33 voix pour, 1 abstention, 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2021-34 du 9 mars 2021.

Mme la Présidente :

Nous continuons avec les autres présentations.

M. ROUSSET :

Nous avons ensuite une demande de financement dérogatoire portée par Eau du Ponant dans le Finistère pour la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement. Il se trouve dans le dossier complémentaire remis sur table en page 18. Le projet de délibération est en page 19.

Il est dérogatoire car le schéma directeur est réalisé en interne par les services techniques d'Eau du Ponant. Les modalités d'aide dont on avait convenu au 11^e programme prévoyaient bien que les études financées par l'agence de l'eau disposent d'un regard extérieur pour notamment définir des programmes de travaux les plus cohérents et les plus objectifs possible.

L'agence de l'eau a refusé la demande d'aide conformément aux modalités d'intervention. Eau du Ponant a demandé que ce dossier soit examiné par le conseil d'administration arguant de leur spécificité.

D'autres types de dossiers du même genre ont déjà fait l'objet de refus des services de l'agence de l'eau conformément au 11^e programme. Les services de l'agence proposent de confirmer ce refus.

M. ALBERT :

Ce dossier a fait l'objet de beaucoup de discussions lors du 11^e programme. Pour avoir été à deux commissions de présentation, à Poitiers puis à Clermont-Ferrand, les porteurs de projets se posaient beaucoup de questions, y compris au sujet de cabinets extérieurs et du risque de copier-coller qu'il pourrait y avoir. Ces demandes de travail en régie pourraient être intéressantes sur les schémas directeurs et les études patrimoniales pour ce qui concerne l'eau potable.

Dans le cadre de la révision du programme et de l'évolution que nous pouvons faire, j'aimerais que nous regardions un peu ces dossiers. Il faut voir si ce dossier peut servir d'exemple en l'acceptant. Il s'agit d'identifier le cadre dans lequel nous pouvons le mettre pour ne pas avoir à financer de l'ingénierie en direct sur les syndicats ou autres collectivités. Cela pourrait être intéressant de voir comment nous pouvons travailler ce sujet.

M. GUTTON :

C'est un sujet qui a fait débat au sein même de l'agence de l'eau. M. Albert connaît bien le sujet, il avait participé aux débats en commission Programme. Quand nous avons élaboré les règles de l'agence, nous avons clairement exclu ce type d'intervention pour des raisons de besoin d'un regard extérieur tout simplement, peut-être de règle de concurrence d'une certaine façon aussi parce que c'est intéressant de mettre en concurrence des bureaux d'études pour faire ce travail.

La SPL met en avant le fait qu'elle avait lancé cette réflexion avant la mise en place du 11^e programme, mais je ne suis pas sûr que la règle ait changé véritablement entre le 10^e et le 11^e.

M. ROUSSET :

C'était pour tenir compte du retour d'expérience que nous avons au 10^e programme où ces dossiers posaient problème pour le paiement. La plupart du temps, les livrables ne respectaient pas forcément ce que nous attendions. C'était très difficile à cadrer. Il y avait un peu de dérapage dans les délais. Souvent, il n'y avait pas de comptabilité analytique, donc nous ne savions pas quel temps financer si ce n'était pas du temps du fonctionnement courant des services.

C'est sur cette base, et pour une notion aussi de simplification puisque nous devons faire face à des réductions de moyens, en plus d'une volonté d'avoir un regard extérieur, que nous avons proposé de ne plus financer ce genre d'étude. Il y a donc bien eu un changement depuis le programme précédent, sachant qu'il y avait peu de sollicitations de ce type dans les programmes précédents.

M. GUTTON :

L'argument qui m'avait été rapporté était celui-là (préparation dans le 10^e, changement de règle). Nous sommes le bec dans l'eau parce qu'il ne leur est pas interdit aujourd'hui de faire appel à des cabinets extérieurs. S'il y a un argument qui pourrait être défendable, c'est celui-là mais en limitant évidemment les exceptions. Il n'y aurait pas sur le territoire du bassin beaucoup de structures qui peuvent se livrer à ce type de tâche. Ce n'est effectivement pas prévu dans nos règles d'intervention, donc j'en reste là. Toutefois, si jamais le conseil d'administration souhaitait déroger, je pense qu'il faut vraiment border les choses quitte à remettre des conditions comme celles évoquées en termes de type de livrable, de respect de calendrier, que nous veillons à ce que les règles soient respectées, que nous puissions vraiment tracer les financements de l'établissement quand on est en régie.

Mme BRUNY :

Le dossier était fort bien expliqué. Dans la mesure où tous les éléments de compréhension nous ont été donnés dans ce dossier, j'avoue que j'étais aussi favorable à la position des services de dire non, malgré la bonne volonté qu'il peut y avoir sur place. Ensuite, dans tout ce qui remontait à l'agence en termes de contrôle, cela ne rentrait pas dans le cadre. Ainsi, j'étais assez favorable à ce refus.

M. ALBERT :

Quand nous avons préparé le dossier, j'étais plutôt favorable au retrait des régies dans ce domaine parce que nous n'avions pas tellement de retours en la matière à l'agence. Aujourd'hui, nous avons quand même beaucoup plus de retours sur les études patrimoniales. Nous pouvons avoir des choses que nous n'avions pas forcément dans ces temps-là pour pouvoir étudier, notamment en termes d'ETP, de dimension du syndicat et de dimension du linéaire.

Je ne serais pas contre à ce que nous étudions ce cas. A la limite, si nous le dérogeons par rapport au 10^e programme, il faut voir à ce moment-là comment nous pouvons l'encadrer et ce que nous pouvons faire éventuellement dans la révision du 11^e programme, si nous pouvons arriver à trouver une harmonie en utilisant ces régies qui comptent quand même huit ingénieurs, qui ont la capacité de faire.

Mme LAMOUR :

Je voulais rebondir sur les propos de notre directeur général. Il est vrai que la difficulté est de trouver des bureaux d'études. La communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas en l'espèce s'était appuyée sur les règles du 10^e programme. Je comprends tout à fait les raisons qui ont conduit, dans le 11^e programme, à changer un petit peu les règles du jeu. Néanmoins, il y a une deuxième difficulté, c'est effectivement de trouver les bureaux d'études alors que nous avons là un opérateur qui est « efficace ». A terme, je pense que nous pouvons avoir un retour ou du moins une rentabilité qui serait bonifiée en quelque sorte.

Mme la Présidente :

J'ai l'impression que l'assistance est assez partagée et je le suis également, donc c'est ennuyeux.

M. GUTTON :

Ce qui est clair, c'est que ce n'est pas conforme à nos règles aujourd'hui. Cependant, le conseil d'administration peut déroger aux règles qu'il a lui-même fixées. C'est important de le rappeler. C'est bien une règle du conseil d'administration, ce n'est pas une règle qui relève du comité de bassin. Ainsi, soit on en reste là – ce qui est la position des services et que j'ai moi-même portée en interne –, soit le conseil d'administration souhaite déroger.

À ce moment-là, je pense qu'il faut le faire sur l'argument du projet déjà construit au moment du 10^e programme et en limitant les risques de dérives possibles en reprenant les éléments que M. Mercier a rappelés sur le type de livrable. Ce n'est pas parce que l'on est en régie que l'on s'autorise à fonctionner autrement qu'un cabinet d'études auprès duquel nous serions très clairs sur nos exigences. La SPL n'est pas le maître d'ouvrage. Le maître d'ouvrage a droit, pour le financement qu'il apporte, à des rendus précis et identiques à ce que nous exigerions d'un bureau d'études et pour un coût analogue à celui du marché et pas celui du régisseur qui pourrait mettre des montants surcalculés pour améliorer son compte de résultat.

Mme la Présidente :

Quel est l'élément dérogatoire ?

M. DEGUET :

À mon avis, l'argument dérogatoire ne s'appliquera qu'à eux.

Mme la Présidente :

Il faut qu'il ne s'applique qu'à eux, sinon nous créerions un précédent et là, nous ne maîtriserons plus rien.

M. ROUSSET :

En fait, c'est l'élément dérogatoire que nous avons du mal à percevoir. Pourquoi eux et pas d'autres ? C'est avec cela que nous avons du mal. D'autant plus que dans les discussions avec M. Albert autour de cela au 10^e programme, nous leur avons fait profiter des aides au 10^e programme pour faire beaucoup de schéma directeur. Aujourd'hui, ces études ne sont pas soldées. Il faudrait déjà solder les études qui sont en cours. Puis, sur la base de ces études, nous pourrions voir comment nous pouvons accorder d'autres aides.

M. DEGUET :

Les règles font que systématiquement, nous faisons appel à des bureaux d'études. Honnêtement, je partage aussi des doutes sur un certain nombre d'éléments de bureau d'études. Nous faisons partie d'associations qui n'arrêtent pas de se faire voler leurs données par des bureaux d'études qui les font payer très cher après. Il n'est pas certain que ce soit une bonne idée de favoriser systématiquement le recours à des bureaux d'études. La forme qui est écrite là n'est pas une forme de qualité. C'est absolument formel : il faut passer par un bureau d'études. Je trouve que c'est un peu choquant. Je comprends que nous puissions dire qu'il faut un certain niveau de qualité, qu'il faut des éléments extérieurs, mais de dire qu'il faut que ce soit forcément un bureau d'études, je ne suis pas favorable.

Mme la Présidente :

C'est tout à fait audible. Cela nous renvoie aux discussions que nous pouvons avoir dans le cadre de la révision pour cadrer un peu cette chose-là.

M. DEGUET :

C'est ce que je voulais proposer.

Mme la Présidente :

Nous proposons donc d'inscrire cela dans ce cadre-là.

M. GUTTON :

Il s'agirait donc de proposer un vote défavorable en indiquant que la discussion sera ouverte dans le cadre de la révision du 11^e programme.

M. MÉRY :

C'est un aparté pour souligner que les propos tenus à l'instant par M. Deguet sont exactement les mêmes que ceux qui ont été très souvent tenus dans cette assemblée du conseil d'administration concernant les démarches d'externalisation de l'agence de l'eau dans un certain nombre de compétences qui sont une conséquence de la réduction du personnel. Je ne suis pas le représentant du personnel mais à chaque fois, je ne peux pas m'empêcher de le souligner.

Mme la Présidente :

Vous faites un heureux dans la salle qui sourit tout ce qu'il peut. Le message est bien passé. Nous allons mettre la délibération au vote. Qui vote contre le refus ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

M. GUTTON :

Mme Lamour, Mme Rousset et M. Albert s'abstiennent.

- *Réalisation d'un schéma directeur d'assainissement sur l'ensemble des systèmes d'assainissement du pays de Landerneau-Daoulas par la SPL Eau du Ponant (Finistère). Dossier 210003901.*
- **Adoptée à la majorité (31 voix pour, 3 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-35 du 9 mars 2021.

M. GUTTON :

Pour le reste, nous suivons donc la proposition de refus en indiquant qu'ils nous apportent des éléments complémentaires pour la discussion qui s'ouvrira en commission Programme.

Mme la Présidente :

Nous avons ensuite un volet sur la politique contractuelle, avec deux accords de programmation. Je propose que M. Placines, délégué Armorique, nous fasse une présentation de l'accord de programmation avec la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique.

M. PLACINES :

Si vous le permettez, je vous emmène en baie de Quiberon au sud de la Bretagne. La communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique est composée de 24 communes et compte 90.000 habitants en hiver et 270.000 habitants en été. Du coup, le réseau d'assainissement est assez complexe et assez dense. Vous voyez les caractéristiques techniques.

C'est une collectivité importante pour nous dans la mesure où au sein de cette collectivité, il y a neuf systèmes d'assainissement prioritaires qui ont été définis dans la liste que le conseil d'administration a validée en fin d'année 2018 au titre du 11^e programme.

Les neuf systèmes d'assainissement prioritaires sont au titre des enjeux littoraux puisque la façade littorale de cette communauté de communes est importante, avec des enjeux de pêche à pied et des enjeux économiques via la conchyliculture qui sont majeurs.

Ces enjeux ont été mis en lumière durant l'hiver 2019-2020 dans la mesure où suite à la présence de norovirus, il y a eu fermeture de la quasi-totalité des parcs conchylicoles à compter de début décembre. Cela a entraîné de grandes difficultés économiques pendant deux mois pour l'écoulement de produits de ce secteur économique. Vous avez le nombre d'entreprises concernées.

De ce fait, cette crise a suscité des réflexions de la part de la communauté de communes, soutenue par le préfet du département qui souhaitait qu'une réaction en urgence soit faite à cette crise. Cela a abouti, au niveau des discussions, par la mise en place de la programmation que nous vous présentons, qui est intéressante dans son contenu et dans sa priorisation des travaux définie par la collectivité et discutée avec l'agence de l'eau.

Comme c'est une situation d'urgence, une situation de crise, les travaux curatifs ont été mis en priorité par rapport aux travaux préventifs, notamment aux travaux préventifs de renouvellement de réseaux pour limiter l'intrusion des eaux parasites dans les réseaux d'assainissement. Il faut donc intervenir en priorité sur tout ce qui est déversement d'eaux brutes dans le milieu naturel puisque, vous l'avez vu, la façade maritime est importante. La baie de Quiberon est concernée. Chaque fois qu'il y a des déversements d'eaux brutes, soit sur des postes de refoulement, soit en amont des stations d'épuration, ceux-ci vont très rapidement arriver au droit de ces zones conchylicoles ou ces zones de pêche à pied et donc dégrader la qualité de ces eaux et arrêter l'activité économique concernée.

A été rappelée au titre de cette programmation, l'importance de la mise en œuvre des équipements de métrologie de surveillance pour savoir immédiatement ce qui se passe, notamment au niveau des postes de refoulement, avec la mise en place d'un diagnostic permanent. Puis, il s'agit d'intervenir sur la partie hydraulique des réseaux, c'est-à-dire limiter tous ces débordements d'eaux brutes soit au niveau des postes de refoulement, soit au niveau des canalisations de transfert en renforcement de ces canalisations de transfert, soit en entrée des stations de traitement.

Je vous ai présenté les priorités 1, 2, 3 et 4. Après, nous allons intervenir sur la qualité d'épuration des eaux. Nous parlons d'un virus. Cela veut dire qu'il faut désinfecter les eaux épurées et essayer de lutter contre l'ensemble des sources de pollution qui peuvent générer des entrées de ce virus dans les eaux brutes. Cela nécessite de travailler sur le renouvellement patrimonial des réseaux, puis sur les assainissements non collectifs parce qu'en littoral, il y a beaucoup d'assainissements non collectifs qui sont très proches de ces zones d'activité, notamment de pêche à pied. Ils peuvent être directement impactants sur la qualité de ces eaux.

Le coût total de l'opération est de 36 M€ de travaux sur cinq ans, avec des aides de l'agence de 17 M€, ainsi qu'un financement important de l'État au titre du décile exceptionnel de l'année 2020 et au titre aussi de la DETR 2021. Nous avons donc trois signataires à cette programmation (AQTA, agence de l'eau et État).

Mme la Présidente :

Mme Doret, déléguée Maine-Loire-Océan, nous présente l'accord de programmation avec la communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon.

Mme DORET :

Je vous emmène au sud des Pays de la Loire en Vendée où nous avons travaillé sur une programmation des priorités avec l'EPCI de La Roche Agglomération qui exerce depuis 2010 la compétence « assainissement » et plus récemment la compétence fluviale, mais également la gestion des milieux aquatiques.

L'EPCI a donc pu conduire un diagnostic de l'assainissement qui a débouché sur son schéma directeur fin 2020. Cela nous a permis de définir avec eux un programme pluriannuel d'investissement, dont les deux objectifs prioritaires sont la reconquête de la qualité de l'eau et l'optimisation du fonctionnement de leur système d'assainissement. Il existe sur ce territoire cinq systèmes d'assainissement prioritaires qui ont un impact majeur sur la qualité du milieu qui est particulièrement dégradé dans cette agglomération.

L'accord de programmation porte sur un montant de 44 M€ de travaux et d'études qui seront engagés dans les cinq ans à venir, avec un montant d'aide prévisionnel de l'agence de l'eau de 13,5 M€

Mme la Présidente :

Y a-t-il des questions ou des commentaires sur ces deux accords de programmation ? Si vous n'y voyez pas d'objection, nous pourrions les voter de manière groupée.

M. GANDRIEAU :

Je voulais appuyer sur le deuxième dossier qui est très important pour moi. En tant que président de CLE, nous sommes en train de faire une étude sur les flux bactériologiques de la baie de l'Aiguillon. Je vous rappelle que la baie de l'Aiguillon est un des principaux sites de production conchylicole de la région Pays de la Loire. Elle compte 62 entreprises, dont 15 entreprises ostréicoles. Plus de 13.200 t de moules sont produites. Nous avons des problèmes. Nous découvrons dans cette étude que le cours d'eau dont fait partie l'agglomération de La Roche-sur-Yon est un très gros fournisseur de flux bactériologiques. Il est donc grand temps de programmer des choses pour qu'ils avancent. Je suis très pressé de voir les résultats, les mytiliculteurs et les conchyliculteurs aussi.

Mme la Présidente :

Nous devinons l'issue de votre vote. Ce sont de beaux dossiers conchylicoles. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

M. GUTTON :

M. Marquès s'abstient pour les deux dossiers.

- *Accord de programmation pour la réalisation d'un programme pluriannuel de travaux visant la protection des usages conchylicoles et des sites de pêche à pied sur 2021-2023. Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique (Morbihan). Programme de travaux prévisionnel n°2779.*

- **Adoptée à la majorité (33 voix pour, 1 abstention).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-31 du 9 mars 2021.

- *Accord de programmation pour la réalisation d'un programme pluriannuel d'action visant la reconquête de la qualité des masses d'eau par réduction des flux de pollution rejetés par les systèmes d'assainissement sur le territoire communautaire pour 2021-2024 – La Roche-sur-Yon Agglomération (Vendée). Programme de travaux prévisionnel n°166.*

- **Adoptée à la majorité (33 voix pour, 1 abstention et 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-32 du 9 mars 2021.

Mme la Présidente :

Ensuite, nous avons douze délibérations relatives aux contrats territoriaux.

M. GUTTON :

Nous avons prévu deux présentations. Nous avons essayé, pour ce premier conseil d'administration, de vous faire voyager dans le bassin Loire-Bretagne. Vont se succéder :

- Nicolas Camphuis, délégué Centre-Val de Loire, pour nous présenter un contrat territorial sur la Creuse ;
- Bernadette Doret pour nous présenter un contrat territorial sur la Sarthe aval ;

- Mme Chaillou, qui représente la délégation Allier-Loire amont, pour nous présenter un contrat territorial sur la Morge, le Buron et le Merlaude ;
- Olivier Raynard, délégué de la délégation Poitou-Limousin à Poitiers, pour nous présenter un contrat territorial sur le contrat Vienne aval.

L'engagement pris collectivement, c'est d'être vraiment bref pour donner envie aux membres du conseil d'administration d'aller sur les territoires, mais sans les ennuyer. C'est un équilibre. Nous commençons la présentation.

M. CAMPHUIS :

Nous allons commencer, Mme la Présidente, par votre territoire, le territoire de la région Centre, avec le contrat territorial qui est sur le cours de la Creuse dans le département de l'Indre. Vous voyez toute la partie aval. Vous avez en bleu le territoire du PNR de la Brenne. Un très beau travail a été accompli dans ce territoire par le syndicat de cours d'eau qui, dans le cadre d'une fusion, a réussi à récupérer les compétences GEMAPI de toute une série d'anciens syndicats. Le syndicat a maintenant la compétence à la fois sur l'Anglin, sur la Creuse et sur la Claise. L'Anglin est en dessous de ce bassin versant. La Claise est au nord. Il est ainsi devenu l'interlocuteur de neuf EPCI. Dans ce département qui a souvent des difficultés à se structurer, cela a été vraiment une très belle réussite.

C'est un contrat de 2 M€ sur lequel nous apportons 1,18 M€ d'aides. Il est à noter que pour un territoire comme celui-là, cela représente un gros effort financier et surtout, 24 % des financements vont provenir des riverains.

La principale action porte sur de la restauration de la continuité et de la restauration morphologique. La Creuse est un axe piscicole extrêmement important sur lequel les préfets de l'Indre, de la Creuse et de l'Indre-et-Loire se sont mis d'accord sur un enjeu de restauration du retour des poissons migrateurs majeurs.

Nous avons sélectionné des travaux d'effacement d'ouvrages au sein de plusieurs collectivités qui semblent prêtes à partir. Tournon-Saint-Martin est complètement en aval, dont le maire est président du PNR. Argenton-sur-Creuse, qui est le plus en amont, était représenté par Maurice Bonnet qui était au comité de bassin avant qu'il ne décède au mois de janvier.

Ces acteurs vont mettre en place des actions qui après entraîneraient, nous l'espérons, les propriétaires privés qui actuellement sont plutôt assez opposés à la restauration de la continuité écologique.

Mme la Présidente :

Nous avons ensuite une présentation de Mme Doret sur le contrat territorial Sarthe aval.

Mme DORET :

Le territoire concerné, c'est le bassin versant de la Sarthe aval qui correspond au périmètre du Sage. Sur ce territoire, nous avons dix anciens contrats qui se retrouvent aujourd'hui fusionnés dans ce nouveau contrat territorial « eau ». C'est un contrat unique qui est proposé à la fois par l'agence de l'eau, la région, le département et qui associe les services de l'État.

Il s'agit d'un programme multithématique qui va permettre de travailler sur les préconisations du Sage qui vient d'être nouvellement approuvé. Nous allons donc essayer de répondre à travers ce contrat à la fois aux enjeux quantitatifs, aux enjeux de réduction des pollutions diffuses et également de reconquête de la qualité des milieux aquatiques.

L'intérêt de cette présentation était de vous montrer que dans le même temps, le territoire va travailler sur un PTGE (projet de territoire de la gestion de l'eau) qui est issu d'une instruction ministérielle de 2019 pour avoir une démarche concertée sur l'amélioration de la résilience des territoires au changement climatique.

L'idée, c'est qu'à l'issue de cette première phase de trois ans de contrat, nous puissions intégrer un nouveau programme d'action en réponse à cette démarche de PTGE qui aujourd'hui permet à la fois au syndicat qui porte le Sage de conduire la démarche, notamment toutes les études de connaissance qui sont en cours sur les prélèvements, un travail qui est mené par l'OFB sur la

connaissance des plans d'eau, le travail mené par la chambre d'agriculture sur la mise en place de la gestion collective et un organisme unique. Puis, nous venons aussi mobiliser des financements à travers le programme Life qui a été négocié par la région Pays de la Loire et qui va permettre d'accélérer la mise en œuvre de ces actions.

Sur la deuxième diapositive, vous avez la répartition du contrat pour les trois premières années, qui va mobiliser 8,8 M€, avec un volet important sur les milieux aquatiques et également sur la gestion quantitative et pollutions diffuses. L'agence apportera 52 % du financement, soit 4,4 M€ pour la conduite de cette première phase du contrat territorial Sarthe aval.

Mme la Présidente :

C'est un très beau projet. Mme Chaillou va nous présenter le contrat territorial de la Morge, du Buron et du Merlaude.

Mme CHAILLOU :

Je vous emmène dans le Puy-de-Dôme. Nous sommes sur un territoire qui est aujourd'hui l'un des derniers territoires que nous pouvons appeler orphelins par rapport au département du Puy-de-Dôme. Nous sommes sur la rive gauche de l'Allier, au nord de Clermont-Ferrand. J'ai mis quelques photos pour que vous puissiez visionner ce territoire assez contrasté, avec une partie aval plaine de Limagne, qui est une grande plaine céréalière, et une partie médiane où nous sommes sur des zones périurbaines et urbaines avec une concentration de l'urbanisation, une maîtrise des rivières comme nous pouvons voir sur les photos, puis une partie amont beaucoup plus naturelle, boisée des Combrailles et de la chaîne des Puys.

Le territoire compte onze masses d'eau, avec un état écologique qui est moyennement dégradé à très fortement dégradé. Il a fallu travailler avec les quatre EPCI de manière conjointe sur une stratégie différenciée par rapport à ces trois secteurs mais aussi sur du long terme. Aujourd'hui, un contrat est présenté sur un premier cycle de deux ans. Nous savons que sur ce territoire, les choses mettront plus de temps et les collectivités sont conscientes que les efforts sont de longue haleine.

Nous sommes, sur la partie plus amont, sur des enjeux en lien avec le volet hydrologique prioritairement, mais avec aussi une stratégie complémentaire vis-à-vis de l'axe médian et de l'axe aval. Sur la partie médiane, nous sommes également sur un volet hydrologique prioritaire, avec une stratégie qui s'inscrit dans un petit contrat territorial qui existait précédemment. Sur la partie « plaine », les enjeux sont forts sur l'aspect agricole et nous sommes sur du long terme.

Le programme va être mis en place au travers de travaux d'hydromorphologie et au travers de coopérations pour la diminution des concentrations en produits phytosanitaires. Nous sommes sur des réductions de prélèvement dans le milieu.

Puis, nous avons des travaux importants de réhabilitation hydromorphologique des cours d'eau en zones urbaines qui vont commencer dès 2021. C'est un programme qui mobilise 2,6 M€ sur lequel l'agence va apporter 1,3 M€. Ces sommes sont réparties à 70 % pour l'agence sur les zones que nous avons vues précédemment qui sont médiane et aval, qui sont en mauvais et très mauvais état. La participation de l'agence représente 48 % du programme.

Mme la Présidente :

La dernière présentation est celle de M. Raynard, délégué Poitou-Limousin, pour un contrat territorial Vienne aval.

M. RAYNARD :

Bienvenue sur le cours aval de la Vienne qui s'étend sur l'ensemble du département éponyme. Le projet de contrat est porté par le syndicat mixte de la Vienne et de ses affluents sur un territoire relativement vaste puisque nous sommes sur 2.000 km² et près de 2.500 km de cours d'eau. 18 masses d'eau sont concernées, dont 80 % sont en état moins que bon, donc en état dégradé.

Nous sommes sur un territoire sur lequel le porteur de projet a vraiment monté en ambition entre 2007 où il y avait deux signataires à ce premier contrat et 2021 où jusqu'à treize signataires vont s'unir autour de ce projet.

La carte vous montre l'état des masses d'eau. Les seules masses d'eau en bon état sont celles qui figurent en couleur verte. Les pressions significatives sont représentées par les couleurs brunes notamment. Les enjeux principaux sont liés aux pesticides, à la continuité et à l'hydrologie de la Vienne et de ses affluents.

La diapositive suivante met l'accent sur une stratégie territoriale qui s'est vraiment focalisée sur l'action sur les masses d'eau dégradées et en priorisant celles qui sont proches du bon état. L'idée est de cibler les actions sur les pressions qui sont à l'origine des déclassements des cours d'eau et de surfer sur les dynamiques qui ont pu se développer sur les territoires.

Le programme d'action s'élève à 5 M€, financé à 50 % à peu près par l'agence. Les trois premières années seront orientées autour de deux grands types d'action : des actions de restauration de la qualité physique des cours d'eau et des milieux aquatiques, avec notamment des actions sur les cours d'eau et sur les zones humides qui vous sont citées dans le diaporama, puis une approche de lutte contre les pollutions diffuses agricoles en essayant de mettre en place des dispositifs de limitation des transferts et de réduction des empreintes.

Mme la Présidente :

Y a-t-il des demandes de précisions ? Des questions ?

M. ORVAIN :

Je voudrais intervenir sur le contrat de Creuse, d'abord pour me féliciter parce que depuis le temps qu'il y a une inertie absolument considérable sur ce territoire, c'est vraiment une très bonne chose qu'il y ait un premier contrat territorial.

Ensuite, M. Camphuis ne sera pas totalement étonné que je dise que je déplore le fait que le contrat n'aille pas jusqu'à la ville de Descartes parce que s'agissant d'un contrat sur la continuité et qui traite des poissons migrateurs, il convient en général d'aller chercher l'obstacle le plus en aval parce que c'est le premier que rencontrent les migrateurs. Ils n'ont pas de chance de passer s'ils ont été bloqués juste avant. Or, il se trouve que depuis l'arasement du barrage de Maisons-Rouges dans le bienheureux plan Loire grandeur nature qui était sur la Vienne, l'obstacle aux migrateurs sur la Creuse, le premier obstacle depuis la mer, c'est le barrage de Descartes. Tant qu'on laissera le barrage de Descartes, tout ce que l'on fait derrière en termes de continuité posera problème.

Ce n'est pas pour dire que je ne comprends pas pourquoi on s'est restreint aux territoires qui nous sont présentés là. Etant donné l'inertie qu'il y a sur l'ensemble de ce bassin, je comprends qu'avalier tous les morceaux en même temps, c'est un petit peu difficile. C'est probablement une bonne stratégie de s'attaquer d'abord à un endroit où l'on peut s'attaquer.

Néanmoins, je regrette une chose. Il y a en ce moment une étude pour installer une microcentrale sur le barrage de Descartes. Il est évident que la microcentrale, en tout cas dans l'esprit de ses promoteurs, visera à pérenniser de façon très longue le barrage de Descartes. Cela mettra en cause évidemment tout le travail extrêmement intéressant qui sera fait sur ce contrat territorial.

J'appelle à ce qu'il y ait un peu de cohérence. On ne peut pas à la fois appuyer la restitution de la continuité en amont du barrage et continuer à maintenir et à ne pas donner de perspective à peu près claire concernant l'effacement de ce barrage.

M. DORON :

Je vais m'inscrire un peu dans la droite ligne de l'intervention précédente pour souligner que nous pouvons nous interroger sur le contrat territorial Creuse et sur le cas Descartes puisque cela vient au-delà même de l'action qui est portée dans le cadre de ce contrat territorial. Cela vient interroger, et cela a été dit à l'instant, la cohérence des politiques publiques et notamment l'action de l'État au niveau régalién quand il s'agit effectivement d'effectuer des arbitrages quand ceux-là doivent interpellier et mettre dans la balance les enjeux de biodiversité et de restauration de la qualité de

l'eau, plutôt que de pseudos enjeux d'énergies dites vertes ou qualifiées de vertes et qui n'ont de vert que le nom.

Je vais donc rebondir sur cet avant-propos pour en mettre une seconde couche en ce qui concerne le contrat territorial Eau de la Sarthe. En l'occurrence, c'est le président de la commission des milieux naturels qui s'exprime, vous l'aurez compris. En ce qui concerne l'axe Sarthe, dans le cadre de ce contrat territorial et notamment les classements des ouvrages en liste 2, il ne peut échapper à personne, tout au moins ceux qui ont un peu de visibilité sur la réglementation et les reports successifs, que l'on ne fait qu'accumuler en ce qui concerne la restauration d'axes migratoires majeurs, notamment pour certaines populations piscicoles mais qui interfère aussi pour ce qui intéresse la qualité de l'eau et les problèmes de transit sédimentaire.

Je voudrais revenir sur ce contrat, en particulier sur ce qui est relevé dans le rapport de présentation et qui m'a interpellé pour ne pas dire m'a fait tomber à la renverse. Je crois qu'à un moment donné, il va falloir vraiment que l'on recherche la cohérence. Nous pouvons, dans le cadre de ces contrats territoriaux, appeler de nos vœux et accompagner financièrement les objectifs de reconquête de la biodiversité et de reconquête de la qualité de l'eau, mais encore faut-il que pour ce qui intéresse les missions dites régaliennes qui dépendent des préfets locaux, j'en appelle à l'application du droit et au respect du droit.

Quand je lis dans ce rapport – et vous comprendrez mon agacement qui, dans l'expression, se veut mesuré – que parmi les sept ouvrages qui restent classés en liste 2 et concernés par la production d'hydroélectricité, les collectivités et les propriétaires n'ont pas manifesté leur intention d'engager des actions dans le cadre du contrat à venir, cela m'interpelle. Soit le financement va être porté à 100 % par les collectivités et les propriétaires d'ouvrages, ce dont je doute, soit c'est une nouvelle fois un constat d'échec que nous allons devoir enregistrer par rapport à l'inaction de l'action régalienne sur ces territoires. L'ouvrage du Gord en est la parfaite illustration. Cela devient proprement scandaleux.

Mme la Présidente, puisque vous êtes préfète de bassin et c'est le président de la commission des milieux naturels qui vous parle, je voudrais et j'ose espérer que lors des prochains travaux, notamment sur la présentation du plan de gestion des poissons migrateurs, les quinze points noirs de notre bassin aient définitivement disparu, ce dont je doute visiblement compte tenu de la tournure des événements.

Mme la Présidente :

Merci pour cette intervention très claire et très engagée. Avons-nous d'autres demandes de prise de parole ? Je vous propose un vote groupé à l'exception du contrat territorial de la Creuse et du contrat territorial Eau de la Sarthe qui feront peut-être l'objet de votes particuliers de la part de nos deux précédents intervenants.

M. DEGUET :

Ce n'est pas le contrat qui est en cause, c'est de constater que l'on met en œuvre des tas de choses avec des sommes assez considérables et l'on s'interroge pourquoi cela ne marche pas. Quand on empêche les migrateurs de passer au premier barrage, on peut s'interroger longtemps sur le fait qu'ils ne passent pas plus loin. Ce n'est pas très compliqué quand même. Où sont les responsabilités ? Ce n'est pas très dur non plus d'aller les chercher. Vous savez la malchance d'être à la fois présidente du conseil d'administration et préfète. Ce n'est pas sûr non plus que ce soit la préfecture de région, ni la préfecture coordinatrice...

Mme la Présidente :

Nous entendons le sujet.

M. DEGUET :

Ce sont quand même parfois des préfectures qui le font. Cela pose la question de savoir quelle est la cohérence des politiques que mènent des préfets de département par rapport à des politiques de l'agence de l'eau. C'est tout et je pense que c'est l'occasion de le dire.

Mme la Présidente :

C'est entendu. Ce n'est donc pas un obstacle pour un vote regroupé, en tout cas de votre part, M. Doron.

M. DORON :

Je vais, pour être cohérent, faire la même remarque que M. Deguet. Ce qu'il faut retenir de mon propos, c'est quid de la cohérence de l'action et de la lisibilité de l'État en matière de politique publique quand cela interfère entre biodiversité, restauration de la qualité de l'eau et pseudo politique énergétique.

M. GANDRIEAU :

Vous avez cité douze dossiers. Je suppose que certains n'ont pas été présentés. Je ne peux pas prendre part au vote pour Eau Marais poitevin Vendée aval – Longèves, je suis membre du comité syndical du syndicat mixte Sèvre Autizes.

M. GUTTON :

Nous avons bien noté la non-participation au vote de M. Gandrieau concernant le dossier « Marais poitevin Vendée aval ». Nous avons fait des présentations ciblées. En l'occurrence, il s'agit bien de voter sur les douze contrats qui sont affichés à l'écran, sachant que nous mettons de côté pour l'instant le bassin du Clain mais il sera traité après le départ de Mme la Préfète puisque nous savons que les contrats de gestion quantitative font l'objet de discussions plus longues. Il s'agit bien de se prononcer sur cette liste, y compris le dossier Eau des Basses vallées angevines et de la Romme.

Mme BRUNY :

Juste un mot sur ce contrat Basses vallées angevines et Romme, certes je vais le voter. Ce contrat va dans le bon sens, sauf qu'il y a un certain nombre d'actions qui auraient pu être un petit peu plus volontaristes. Il faut savoir que sur le cours d'eau du Piron, il y a une collectivité qui a un barrage qui mériterait d'être traité. Cela fait un certain temps que nous avons travaillé sur ce dossier, nous n'avons pas obtenu gain de cause. C'est regrettable parce que les aménagements qui sont faits en amont ne donneront pas tout leur impact à terme.

Je voulais aussi signaler que sur cette partie, en particulier la Romme, il n'y a pas de Sage. Cela manque parce qu'il y a beaucoup de masses d'eau déclassées. C'est un vrai sujet. C'est peut-être quelque chose que nous pourrions porter lors de la contribution sur le Sdage.

Mme la Présidente :

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

M. GUTTON :

M. Marquès s'abstient pour les douze contrats.

- *Contrat territorial du bassin versant des Sauldres et de leurs affluents (Cher, Loir-et-Cher). Contrat n°735.*
- **Adoptée à la majorité (34 voix pour, 1 abstention).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-18 du 9 mars 2021.

- *Contrat territorial de la Creuse et de ses affluents (Indre). Contrat n°821.*
- **Adoptée à la majorité (31 voix pour, 1 abstention).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-19 du 9 mars 2021.

- *Contrat territorial de l'Indre médian et ses affluents (Indre-et-Loire). Contrat n°1201.*
- **Adoptée à la majorité (31 voix pour, 1 abstention).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-20 du 9 mars 2021.
- *Contrat territorial du bassin versant de la Sauldre et de la Rère (Loir-et-Cher, Cher). Contrat n°921.*
- **Adoptée à la majorité (31 voix pour, 1 abstention).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-21 du 9 mars 2021.
- *Contrat territorial du Haut-Allier (Haute-Loire, Lozère, Ardèche, Cantal). Contrat n°1157.*
- **Adoptée à la majorité (31 voix pour, 1 abstention).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-22 du 9 mars 2021.
- *Contrat territorial de la Loire et ses affluents vellaves (Haute-Loire, Loire, Puy-de-Dôme). Contrat n°1159.*
- **Adoptée à la majorité (31 voix pour, 1 abstention).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-23 du 9 mars 2021.
- *Contrat territorial « eau » bassin versant Falleron et côtiers (Loire-Atlantique, Vendée). Contrat n°1309.*
- **Adoptée à la majorité (31 voix pour, 1 abstention).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-24 du 9 mars 2021.
- *Contrat territorial Eau de la Sarthe aval (Mayenne, Sarthe). Contrat n°1242.*
- **Adoptée à la majorité (31 voix pour, 1 abstention).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-25 du 9 mars 2021.
- *Contrat territorial Eau des Basses vallées angevines et de la Romme (Maine-et-Loire). Contrat n°1251.*
- **Adoptée à la majorité (31 voix pour, 1 abstention).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-26 du 9 mars 2021.
- *Contrat territorial de la Morge, du Buron et du Merlaude (Puy-de-Dôme). Contrat n°1165.*
- **Adoptée à la majorité (31 voix pour, 1 abstention).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-27 du 9 mars 2021.
- *Contrat territorial « eau » Marais poitevin Vendée aval – Longèves (Vendée). Contrat n°1274.*
- **Adoptée à la majorité (31 voix pour, 1 abstention).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-28 du 9 mars 2021.

- *Contrat territorial Vienne aval (Vienne). Contrat n°1190.*
- **Adoptée à la majorité (31 voix pour, 1 abstention).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-29 du 9 mars 2021.

Mme la Présidente :

Je dois vous laisser. Je veux vraiment vous remercier pour votre participation à ce conseil d'administration, saluer l'action des services et la qualité des dossiers qui ont été présentés. Nous savons tout ce qu'il y a derrière au quotidien. Je vous dis ma fierté de présider cette assemblée qui est véritablement au service des territoires et qui peut changer beaucoup de choses si nous faisons collectivement bien notre travail. Merci à tous pour votre engagement et à très bientôt. M. le Vice-président, je vous laisse la présidence.

M. ALBERT :

Merci à vous, Mme la Préfète. Il nous reste à voter sur le volet « gestion quantitative » Vienne aval. Y a-t-il des interventions sur ce dossier ?

M. POIRIER :

Concernant le fond de la délibération, sur l'idée de prolonger le financement pour permettre de travailler plus en profondeur sur l'élaboration de ce protocole, cela me semble très pertinent.

La première raison, c'est que quand nous regardons le calendrier des différents éléments que l'on veut apporter, entre le PTGE qui sera tout juste engagé cette fin d'année et qui devrait se terminer dans trois ou quatre ans, je crois qu'il faut une année et demie ou deux années pour valider le diagnostic. S'agissant de l'étude HMUC, nous devrions en voir la couleur, j'espère, début 2022.

Ce temps complémentaire doit nous permettre de travailler plus sereinement avec les agriculteurs qui ont passé un vrai cap. Nous les rencontrons régulièrement. Nous avons vraiment le sentiment que le braquet a été changé.

Cependant, dans la deuxième partie de la délibération, vous mettez : « (...) d'assortir cette nouvelle élaboration d'une condition inscrite dans la délibération. Elle devra aboutir à la validation par le préfet coordonnateur de bassin, comme projet de territoire pour la gestion de l'eau, d'un protocole d'accord au contenu similaire et présentant le même niveau d'exigence que celui valant PTGE de la Sèvre niortaise et du Mignon ».

Valider cette phrase revient à faire complètement abstraction du travail que nous sommes en train de faire sur le territoire avec la profession. Cela fait abstraction de tout l'argumentaire que nous avons mis en place par le PTGE.

Cela ne me dérange pas de dire que ce que nous allons faire n'est pas un PTGE. Considérer que le PTAI vaut PTGE est une erreur. C'est une erreur qui va être saisie à chaque réunion. Ce serait le prétexte à engager des discussions qui vont amener à des débats stériles. Je préférerais que nous actions à un moment donné que ce n'est pas un PTGE, que nous considérions réellement que ce n'est pas un PTGE. Eventuellement, nous faisons des compléments. Nous allons chercher des études de groupe pour de l'économie. Nous allons chercher un peu d'agronomie. Nous allons chercher de l'expertise scientifique. Par contre, nous ne pouvons pas dire que c'est un PTGE. Des collègues viennent de nous présenter le sens, le bienfondé d'un PTGE. Nous ne pouvons pas dire qu'un PTAI est un PTGE. Valant PTGE, cela me pose réellement problème.

Ensuite, de considérer que ce sera ni plus ni moins que celui de la Sèvre niortaise et du Mignon, nous sommes en train de travailler en ce moment sur le projet alimentaire territorial à l'échelle de trois EPCI (Haut-Poitou, Grand Poitiers et Vallées du Clain). Cette semaine même, nous allons engager des travaux sur l'accompagnement des agriculteurs sur les filières, les outils de transformation. Nous allons parler de maraichage. C'est un chantier où les agriculteurs sont actifs dans les réunions. Cette semaine encore, nous sommes sur un ensemble d'ateliers autour du bassin de la Varenne qui est plus grand que le périmètre du projet alimentaire territorial.

Dire que nous allons faire la même chose que les Deux-Sèvres, c'est donner un bon petit coup derrière la tête à ce que nous sommes déjà en train d'engager en considérant que nous allons faire

un copier-coller. Ce n'est pas cela en fait. D'abord, ce n'est pas vrai parce que je ne suis pas là juste pour entériner la copie de la Sèvre niortaise. Puis, cela reviendrait à remettre en cause ce que nous sommes en train de faire.

Ainsi, je suis à 200 % sur l'idée d'abonder sur un financement complémentaire pour que nous travaillions en toute sérénité sur ce dossier. Par contre, les deux points suivants – valant PTGE et de comparer à la Sèvre niortaise et le Mignon – je n'y arrive pas.

M. ALBERT :

Si la Vienne devait faire mieux que les Deux-Sèvres, au contraire, tout le monde en serait content. Peut-être que l'allusion aux Deux-Sèvres était aussi pour mieux avancer dans l'esprit de la Vienne. Je vais laisser la parole aux services pour répondre là-dessus. Effectivement, toutes les filières en lien avec les communautés de communes et les communautés d'agglomération sur ces sujets-là permettent aussi de faire un projet de territoire. Il me paraît quand même intéressant de mettre en œuvre un projet de territoire sur le sujet.

M. MEYER :

Cette délibération présente un lien très direct avec les discussions qui ont eu lieu dans le cadre du Sdage sur le report d'objectif quantitatif de masse d'eau. Nous sommes sur des masses d'eau qui sont en déficit quantitatif, qui avaient dans le Sdage actuel un objectif de 2021. La question qui s'est posée au moment du vote du projet de Sdage, c'était d'accorder un nouveau report de délai. Le préfet coordonnateur de bassin, dans un courrier, a clairement fait état de la proposition qu'il a faite dans les instances de bassin qui est d'accepter un report de délai à condition qu'un projet de territoire pour la gestion de l'eau soit conduit sur ce bassin et qui soit d'une même ambition que celui des Deux-Sèvres. Cela ne veut pas dire que ce soit un copier-coller de celui des Deux-Sèvres mais que l'on ait une vraie ambition, le contrat dans les Deux-Sèvres étant le premier PTGE qui était validé au niveau du bassin.

Le contenu d'un PTGE, ce n'est pas extrêmement compliqué, c'est répartir la ressource entre les différents usagers, préciser la part d'économie d'eau, préciser la part de stockage et prendre en compte les enjeux de qualité de l'eau.

Sur la question de la prise en compte des enjeux de qualité d'eau, le territoire a beaucoup avancé dans le PTAI, avec des accès à l'eau qui sont conditionnés à des évolutions de pratiques agricoles un peu comme ce qui a été fait dans les Deux-Sèvres. Après, des discussions sont en cours sur le niveau de calage des volumes, la part d'économie d'eau ou autres.

Tout cela doit se discuter. Je pense qu'à la fin, nous aurons véritablement un PTGE. En tout cas, il faut que cela coche les différentes cases du contenu d'un PTGE et que cela permette de répondre aux objectifs environnementaux des masses d'eau, quantitatifs mais également qualitatifs. C'est un peu l'attente que nous avons au niveau des services de bassin qui instruiront le projet de dossier.

M. POIRIER :

Je veux juste rappeler que le PTAI, en tout cas à l'heure actuelle, ne concerne que les irrigants alors que le PTGE concerne l'ensemble de la profession. Cela veut dire qu'il y a un delta entre les deux documents. Je ne sais pas comment l'écrire mais considérer que c'est un PTGE en l'état actuel, cela ne l'est pas. Il faut peut-être que ce soit écrit d'une autre manière. En tout cas, il faut préciser à un moment donné ce qu'il faut faire pour compléter un PTAI pour qu'il puisse correspondre à minima à un PTGE.

M. GUTTON :

Si je peux me permettre de dire deux mots même si j'ai vu qu'il y avait dans la salle des intervenants, en réalité, il ne faut peut-être pas parler de la Sèvre niortaise qui était dans un cas particulier puisque la démarche était engagée avant la sortie de l'instruction. Dorénavant, l'instruction est là. Par conséquent, tous les nouveaux projets doivent répondre à l'instruction gouvernementale. Je pense que faire une comparaison avec la Sèvre niortaise n'est pas forcément nécessaire. Ce qu'il faut, c'est que l'on répond bien à l'instruction. Puis, comme le dit M. Poirier, il faut que les collectivités soient clairement présentes. Nous ne sommes pas sur un projet agricole,

nous devons être sur un projet de gestion de l'eau territoriale. C'est à chaque territoire, en fonction de ses spécificités, des acteurs qui s'y trouvent, des enjeux économiques de production d'eau potable et des milieux aquatiques de construire leurs projets. C'est vraiment la logique du PTGE.

Je suis allé dans le Cher il y a quelques jours. Il existe une véritable démarche engagée, portée par le conseil départemental, qui est également extrêmement intéressante pour construire un PTGE. C'est un projet au long cours. Ce qui fait la spécificité du Clain, c'est quand même un travail engagé depuis très longtemps et qui doit aujourd'hui rentrer dans le cadre d'une instruction qui date de 2019.

M. POIRIER :

Il y a un autre élément qui nous pose souci. Les services de l'État, et notamment un courrier de la préfète que nous avons reçu il y a un mois, nous demandaient de nous positionner en tant que Grand Poitiers Communauté urbaine. La DDT nous a demandé de donner une réponse au 15 mars sur notre participation à ces travaux. Le courrier n'est pas encore arrivé aux services de l'État. Nous avons un comité syndical EPTB, dont M. Orvain le président, la semaine prochaine où nous devons discuter de ce sujet. Puis, nous avons demain une CLE du Clain. J'ai l'impression qu'en prenant cette délibération maintenant, nous passons avant tous ceux qui devraient le gérer sur le fond. En termes de calendrier, cela m'interroge.

Mme BRUNY :

Au-delà d'une connaissance du territoire que M. Poirier connaît certainement très bien et que je ne connais pas, j'avoue que quand j'ai lu cette délibération, je me disais que je n'ai jamais rien vu de pareil. Je lis : « Au contenu similaire et présentant les mêmes niveaux d'exigence que celui valant PTGE ». Un PTGE n'est pas une copie conforme d'un autre PTGE. Puis, « les mêmes niveaux d'exigence », comment sont-elles ces exigences ? Elles peuvent être faibles, elles peuvent être moyennes, elles peuvent être très hautes... Elles ne sont pas qualifiées. J'avoue que quand j'ai lu cela, sur la forme même de ce document, je me suis dit que c'est une délibération qui n'est absolument pas solide sur le plan technique. J'ai trouvé que c'était terrible de lire cela.

Ensuite, M. Meyer parlait de stockage. Le PTGE n'équivaut pas forcément à un stockage. J'aimerais bien que ce soit redit encore une fois, ce qui compte, c'est de faire un état des lieux. Il y a une procédure qui est précise. Nous, associations environnementales, avons vraiment travaillé sur tous les points, les uns après les autres. Nous allons vérifier que les PTGE respectent les documents de l'État. Ils n'aboutissent pas forcément à du stockage. Il faut bien que ce soit intégré. Avant tout, ce sont les économies d'eau qu'il faut faire. Nous devons reprendre à minima ce qui a été donné à l'issue des assises de l'eau avec les pourcentages et les dates, puis respecter ces pourcentages.

M. ALBERT :

C'est pour cela aussi qu'il y a l'étude HMUC pour essayer de trouver les bons axes. Cela ne solutionnera pas tout mais au moins, nous nous appuyerons sur quelque chose. Aujourd'hui, sur le Clain et pour avoir suivi le Sage, nous savons très bien qu'il y a des difficultés à identifier les volumes prélevables. C'est aussi un moyen de savoir.

M. GUTTON :

Je pense que nous ne nous sommes pas bien compris. Ce que nous mettons là, c'est un objectif qui est de tirer vers le haut les acteurs. Je pense que cela va dans le sens aussi de ce que disait tout à l'heure M. Poirier. Peut-être que ce n'est pas bien rédigé. Peut-être qu'il faut trouver une autre rédaction. En l'occurrence, nous écrivons clairement : si les acteurs du territoire ne se mettent pas d'accord ensemble – c'est cela le protocole d'accord – sur un projet qui répondra aux exigences de l'instruction gouvernementale, l'agence de l'eau arrêtera ses financements. Jusqu'à présent, nous finançons de façon récurrente des actions sur ce territoire sans voir émerger un PTGE. C'est cela que nous écrivons. Ce n'est quand même pas rien. Dans la salle, il n'y a pas d'agriculteurs du département de la Vienne mais je pense qu'eux, ils le comprendraient bien de cette façon.

Nous avons écrit récemment au préfet de Charente-Maritime pour lui rappeler que sur le Curé, il faut effectivement qu'ils s'engagent exactement... Nous prenons l'exemple de la Sèvre niortaise parce que c'est un exemple de proximité et qui a tout de même été une réussite. Certains le contestent mais il y a un certain nombre d'acteurs associatifs qui, dans le département des Deux-Sèvres, ont validé le dispositif. Nous ne pouvons pas dire que c'est rien. Il était inespéré que Mme Batho puisse valider. Elle a validé le protocole d'accord, ce qui montre bien le niveau d'exigence qui s'y trouve inscrit. Ce qui est proposé là pour le Clain, c'est de dire : « Si vous n'avancez pas sur ce protocole d'accord avec toutes les parties, nous arrêterons notre financement et ce sera terminé, nous prendrons acte qu'il n'y a pas de volonté sur ce territoire d'aboutir à un PTGE qui permettra de préserver des volumes d'irrigation le temps que les solutions soient trouvées pour l'équilibre ». C'est pour cela que je propose éventuellement de rédiger autrement.

M. DEGUET :

Nous sommes un certain nombre à penser que le PTGE est une très bonne idée mais que pour l'instant, il est absolument et tout le temps utilisé comme une espèce de poudre aux yeux pour arriver à faire passer des projets de bassine systématiquement et qu'il se résume la plupart du temps à un projet de bassine. Vous voudriez nous convaincre que nous n'avons pas tort d'avoir ces doutes, donc vous produirez ce genre de document.

D'abord, comme acteurs du PTGE, les seuls qui sont cités sont une coopérative d'irrigants et – concertation géniale – l'assemblée de tous les irrigants du département. Vous auriez pu mettre les nationaux aussi par-dessus le marché.

M. GUTTON :

Nous sommes d'accord que c'est bien la faiblesse de ce qui passe actuellement dans ce département de la Vienne.

M. DEGUET :

Sauf que quand vous dites que ce « machin » pourrait passer avec un statut de PTGE, nous comprenons tous que vous allez nous vendre le PTGE à chaque fois. En plus, vous nous envoyez un document qui dit que le but de la négociation est de produire à l'automne 2021 un protocole d'accord valant projet de territoire pour la gestion de l'eau. En l'occurrence, on nous écrit que quelque chose qui vaut protocole d'accord de PTGE va s'élaborer en trois mois, avec pour l'instant des acteurs qui ne sont que des irrigants et que l'on va produire d'ici ces trois mois une étude HMUC, etc. Ce n'est pas sérieux. S'il y a un PTGE, il se fait dans les délais normaux et avec les acteurs normaux. Puis, nous attendons de savoir ce que pensent la Ville, l'EPTB, etc.

M. GUTTON :

C'est le problème d'une fiche de présentation qui est trop courte. Chacun la lit avec sa propre culture.

M. DEGUET :

La question porte sur les rythmes que vous donnez. Vous êtes en train de nous dire : « Faites-nous d'ici trois mois un PTGE ». Nous savons que ce que vous nous demandez de faire, ce n'est pas un PTGE. Par contre, c'est un « machin » que vous allez essayer de nous faire passer.

M. GUTTON :

Il s'agit d'un procès d'intention.

M. DEGUET :

Je vous donne nos doutes et ces doutes, vous les alimentez. Ce n'est pas moi qui écris : « Un protocole d'accord valant projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) en septembre ».

M. GUTTON :

C'est bien pour cela qu'il y a un raccourci qui dit : « Comme cela a été fait dans le département des Deux-Sèvres ». Puis, j'invite quand même chacun, avant de parler du dossier des Deux-Sèvres, d'aller regarder ce qui a été fait. Les derniers opposants au dispositif disent des choses fausses. Au regard de l'évolution du projet des Deux-Sèvres, de ce qui est écrit dans le protocole d'accord et de ce que nous avons écrit dans les contrats, ce que disent ceux que vous voyez à la télévision et qui critiquent le protocole est totalement faux. Ils sont restés sur le projet d'il y a deux ou trois ans.

En l'occurrence – et c'est pour cela qu'il faut certainement préciser la rédaction –, il y a effectivement une question de timing, ce que disait tout à l'heure M. Meyer. Nous sommes en train de discuter du Sdage. S'il n'y a rien, le risque pour ces acteurs agricoles, c'est d'avoir 0 m³ demain en matière de gestion de l'eau. Ce sera donc une crise économique majeure pour le département de la Vienne.

L'instruction est sortie il y a déjà plusieurs mois. Avant l'instruction de 2019, nous avions celle de 2016 de Mme Royal. Il s'agit donc de rappeler cette obligation. Nous ne disons pas qu'il ne doit y avoir que des acteurs agricoles. Au contraire, s'il n'y avait que des acteurs agricoles, le protocole serait fait. Il faut qu'il y ait les collectivités autour de la table. C'est sans doute la raison de la sollicitation par Mme Castelnot des collectivités. Il faut que les associations de consommateurs ou de protection de l'environnement soient autour de la table, ainsi que la fédération de pêche, comme cela a été fait sur la Sèvre niortaise. Allez regarder qui a signé le protocole d'accord de la Sèvre niortaise et vous verrez que tous les acteurs étaient bien présents autour de la table. L'objectif poursuivi, c'est bien celui-là.

La difficulté de ces départements, c'est que cela fait très longtemps qu'ils y travaillent, notamment la profession agricole. Les acteurs agricoles jouent forcément un rôle spécifique. C'est ce à quoi nous aspirons dans les territoires nouveaux. Certes, ce sont les acteurs agricoles qui souvent sont les premiers impactés. Ils sont donc les plus actifs pour trouver des solutions. Cependant, il faut bien que nous ayons tout le monde autour de la table.

L'intérêt du dossier du Cher, c'est que c'est le conseil départemental, structure publique d'intérêt général, qui porte aujourd'hui le projet, ce qui lui donne une visibilité beaucoup plus grande. Nous n'avons pas aujourd'hui d'acteurs publics dans le département de la Vienne qui soient prêts à porter un vrai projet. Cela peut être le Département. Le Clain, c'est quand même un cours d'eau qui traverse l'ensemble du département de la Vienne. Le département aurait pu s'appeler le Clain plutôt que la Vienne. Le Département pourrait porter le projet avec tous les acteurs et serait plus légitime dans ce rôle que les acteurs agricoles. Sauf que les perdants les plus forts aujourd'hui en cas d'arrêt d'allocation de volume d'eau, ce sont les agriculteurs. C'est cela qui les fait bouger plus que les autres acteurs.

M. ALBERT :

Il y avait eu un débat au Sage Clain justement sur : qui pourrait être porteur ? La possibilité que ce soit le Département a été évoquée à un moment donné. Aujourd'hui, l'EPTB peut aussi aider à tout cela, avec l'Agglomération de Poitiers. Il faut réunir tous les acteurs autour de la table. S'il n'y a que les agriculteurs, de toute façon, il ne sortira rien.

M. POIRIER :

C'est ce qui est en train de se passer dans la réalité. La mobilisation n'a jamais été à son niveau actuel. Un puzzle est en train de prendre en forme. A l'évidence, cela s'appellera PTGE mais il faut juste que nous le sachions et que l'on y greffe des études de groupe pour aller chercher de l'économie, que l'on y greffe un peu d'agronomie en plus. De toute façon, au vu du calendrier, on n'arrivera pas à répondre à une exigence de PTGE. On n'arrivera pas à répondre aux objectifs agricoles en tant que tels. Il faut bien que nous sortions par le haut de cette affaire. J'avoue que l'idée de redonner une année supplémentaire... C'est bien ce qu'il faut comprendre en l'occurrence, c'est une année supplémentaire de travail.

M. GUTTON :

C'est la dernière année. Vous voyez que les volumes financiers sont assez réduits. Cela se porte à 190 k€ pour accompagner les acteurs locaux qui travaillent sur cette démarche. Si nous arrêtons de financer maintenant, en gros c'est terminé. Disons tout de suite qu'il n'y aura pas de PTGE. Après, on peut dire qu'il n'y a pas de PTGE qui fonctionne. Or, si nous n'accompagnons pas ces démarches, il n'y en aura jamais qui fonctionnera.

M. ALBERT :

Ce serait grave pour les bassins versants, notamment de la Varenne, que les gens ne se mettent pas autour de la table à un moment donné.

M. GUTTON :

Là, on dit que c'est une année. Après, c'est terminé. Cela ne veut pas dire que l'agence de l'eau ne continuera pas à mener des actions sur ces territoires sur la continuité, sur les milieux aquatiques ou sur la lutte contre les pollutions agricoles, mais cela ne s'appellera plus un CTGQ dans notre terminologie de l'agence, cela s'appellera autre chose.

M. DEGUET :

Nous avons une collectivité qui dit les éléments qui l'empêcheront d'avancer. Nous avons une dynamique qui est en route. Je trouve qu'il y a une façon de mettre d'une certaine manière le couteau sous la gorge en disant ce qui doit arriver. C'est une façon à la fois de vouloir faire passer à tout prix une nomenclature et de mettre le couteau sous la gorge.

M. GUTTON :

M. Deguet, vous serez sollicité le jour venu. Nous ne vous engageons à rien du tout. C'est la dernière année. Après, s'il n'y a pas de PTGE, nous ne financerons pas. De toute façon, toute décision de l'agence de l'eau à venir sur un PTGE sur le Clain sera présentée en commission des aides et en conseil d'administration. Nous ne vous prendrons pas en traître. Tout cela sera présenté ici.

M. DEGUET :

Ce n'est pas nous qui sommes pris en traître manifestement. C'est plutôt être capable de s'adapter à un mécanisme qui est en route.

M. GUTTON :

La place de la communauté d'agglomération du Grand Poitiers est centrale, nous le savons très bien. Nous avons eu l'occasion, avec Olivier Raynard, de rencontrer la préfète de la Vienne. Tout cela, je crois qu'elle le sait. Elle ne peut pas agir si elle n'a pas autour de la table le Grand Poitiers – cela me semble évident –, avec les autres acteurs de l'eau du département et les collectivités, les grands élus. Cela fait partie du métier du préfet et de la préfète.

M. RAYNARD :

Je voulais préciser qu'il y a une mobilisation importante des services de l'État, la préfète étant en cheffe de file, et de l'agence de l'eau pour rencontrer les différents acteurs et faire en sorte que le maximum d'entre eux soit autour de la table et autour des discussions sur la base d'un avant-projet, d'une proposition qui a été faite par la profession agricole. L'objectif, c'est bien qu'il y ait ce débat sur le territoire, avec l'ensemble des sensibilités et l'ensemble des parties, pour pouvoir établir un projet qui fasse consensus.

Maintenant, comme l'a dit M. Gutton, nous donnons un an. L'automne c'est grosso modo jusqu'à fin décembre. L'objectif sur ce territoire, c'est nous puissions, à travers cette durée déterminée, faire aussi une sorte d'électrochoc auprès de l'ensemble des acteurs pour que ceux-ci se mobilisent autour de cette réflexion autour de l'eau et à travers une vision élargie autour d'abord

d'une définition d'un volume qui soit claire par rapport à la référence historique, puis d'un véritable débat autour du partage de l'eau, et ensuite de la mise en place d'actions fortes et ambitieuses pour réduire les pressions sur la qualité des eaux, avec des outils pour modifier les systèmes agricoles, mais aussi avoir des dispositifs qui permettent de restaurer, d'améliorer, en tout cas de lancer les actions vis-à-vis et qui soit bénéfiques à la biodiversité.

Ce que nous souhaitons à travers cela, c'est que la population irrigante serve quelque part de modèle, ou en tout cas, trace la route vers une évolution des systèmes agricoles qui soit une évolution qui prenne réellement beaucoup plus en compte la qualité de l'eau et des écosystèmes qu'elle ne le fait aujourd'hui.

M. ALBERT :

Je propose que M. Gutton nous fasse lecture d'une nouvelle délibération pour voir si cela peut convenir à tout le monde.

M. GUTTON :

En faisant abstraction de la présentation qui semble déséquilibrée mais qui finalement est à l'image de la construction initiale du projet. Cela ne veut pas dire que cela doit être la cible.

M. DEGUET :

Sans reprendre l'échéance de la préfète de la Vienne.

M. GUTTON :

C'est bien marqué : « La concertation se fera avec l'ensemble des parties prenantes ». Comme je l'ai dit, et ce sera au compte rendu, il est évidemment essentiel que tous les usagers de l'eau soient représentés autour de la table comme ils le sont dans une commission locale de l'eau, laquelle existe d'ailleurs sur le Clain et qui suit évidemment ce dossier. En plus, à Poitiers, il y a toujours eu des élus qui se sont beaucoup investis sur le sujet. J'aurais pu citer l'ancien maire de Poitiers. La tradition se poursuivra avec des acteurs nouveaux à la suite des élections municipales.

Il est vrai que c'était un peu réducteur de parler du protocole existant. C'est l'exemple local que nous avons. Je propose donc de mettre : « (...) d'un protocole d'accord conforme à l'instruction ministérielle du 7 mai 2019 avant l'échéance d'approbation du Sdage ».

Entre nous, on partage l'idée qu'il y a nécessité que tous les acteurs soient autour de la table. On retire la démarche Sèvre niortaise qui a ses qualités mais qui peut aussi avoir ses défauts. En plus, elle était particulière puisqu'elle avait débuté avant l'instruction gouvernementale, ce qui est quand même assez fort. Peut-être qu'on ne le voit pas bien à Orléans mais je pense qu'à Mignaloux-Beauvoir, on l'entend.

Ensuite, nous pouvons mettre : « Dans le cas contraire, l'agence de l'eau ne poursuivra pas ses aides pour l'élaboration d'un contrat territorial de gestion quantitative sur le bassin du Clain ». Cela peut être vu par certains acteurs comme un ultimatum. Cela veut dire qu'il faut que le monde agricole s'ouvre aussi aux autres acteurs. C'est plus ou moins naturel selon les territoires. C'est quand même un ultimatum que nous mettons. C'est maintenant ou jamais. C'est aussi aux acteurs agricoles d'adapter leurs projets pour que tout le monde soit autour de la table et qu'ils obtiennent un aval de la société civile. Je le redis, pour la Sèvre niortaise, le projet qui a été validé dans le protocole d'accord était loin d'être le projet des agriculteurs. C'est un projet qui a été extrêmement retravaillé dans l'esprit qui était rappelé tout à l'heure par Olivier Raynard.

M. ALBERT :

La délibération, telle qu'elle est présentée, vous convient-elle ?

M. POIRIER :

Par rapport à cette mention, nous sommes plus en ligne. Cela veut dire qu'à minima, on doit répondre à cette instruction.

M. GUTTON :

Je veux bien que l'on écrive que tous les acteurs doivent être autour de la table. En l'occurrence, nous finançons des actions qui sont portées par des structures agricoles. Je veux bien que l'on rappelle ce qui est exigé dans l'instruction gouvernementale, c'est qu'il doit y avoir l'ensemble des parties prenantes.

M. DORON :

J'ai quand même un problème de compréhension et surtout de calendrier. Je voudrais que vous m'expliquiez comment vous allez pouvoir aboutir à un protocole d'accord qui vaudra par son contenu PTGE alors que l'étude HMUC, si j'ai bien écouté, ne va être rendue qu'au 1^{er} janvier 2022. J'attire votre attention sur le fait qu'aussi bien sur l'instruction que sur le déroulé, c'est bien l'étude HMUC qui permet d'avoir de la lisibilité sur les enjeux en matière de prélèvement, en matière de besoin, de répartition de ces besoins, et qui est la base même pour la construction du PTGE.

Pour avoir participé en fin d'année dernière au lancement du PTGE Allier aval, j'ai le sentiment désagréable que les PTGE sont instrumentalisés, alors que l'étude HMUC n'a pas encore rendu ses conclusions, pour porter des projets de retenue de substitution et autres ouvrages tels que cela a été revendiqué et affiché très clairement à travers le leitmotiv « accroître de la ressource » par la région Auvergne-Rhône-Alpes. Comme on dit chez moi : chat échaudé craint l'eau froide.

M. ALBERT :

La délibération est quand même assez cadrée vis-à-vis du temps. Vous nous direz dans quelques mois si tout cela a évolué depuis le jour du vote de la délibération.

M. MEYER :

Le but en l'occurrence, c'est déjà d'atteindre des volumes prélevables à l'étiage qui ont déjà été déterminés sur la base d'études anciennes. Nous avons un niveau de prélèvement actuel à l'étiage, il faut passer à un niveau beaucoup plus faible sur la base d'études prélevables existantes, quelles que soient les conclusions à venir d'études HMUC. Il s'agit déjà de toute façon d'une mesure sans regret que d'arriver à un certain niveau.

Puis, quand l'étude HMUC post-PTGE, qui sera validée en fin d'année prochaine, viendra dire qu'il faudrait peut-être aller beaucoup plus loin à l'étiage, il y aura sans doute une nouvelle discussion sur la manière de franchir cette marche suivante. Toutefois, cela ne remettra nullement en cause l'intérêt de ce qui aura déjà pu être conduit par ailleurs. Certes, il faudra se reposer la question : comment franchit-on cette nouvelle marche ? Ne fait-on que des économies d'eau ? A-t-on une nouvelle part de substitution ou pas ? Ce sera une nouvelle discussion.

Nous ne pouvons pas à chaque fois reporter des décisions ou des programmes d'action à des études, à des améliorations ultérieures, sinon nous finirons par ne jamais agir et cela décourage aussi les acteurs du territoire. Ce projet, à ma connaissance, a été lancé il y a maintenant près d'une dizaine d'années. C'est donc loin d'être un projet de PTGE qui est mis sur la table pour la première fois. C'est quelque chose de très ancien, donc il y a vraiment besoin d'avancer, d'autant que les réserves sont autorisées. Il y a eu des contentieux qui n'ont pas été arrêtés. Nous avons aussi des autorisations administratives de stockage de l'eau qui sont d'ores et déjà dans les tuyaux et qui respectent le droit d'après les recours qui ont été faits.

Nous sommes dans ce contexte particulier. Il faut avancer. Une étude HMUC sera intéressante pour la suite mais elle ne remettra pas en cause le bienfondé des actions qui seront décidées dans ce cadre-là.

M. POIRIER :

Je suis dans une posture un peu compliquée. La semaine prochaine, nous sommes en comité syndical EPTB Vienne où nous devons voter la stratégie que nous devons adopter concernant le PTGE. Là, je suis sur un terrain un peu glissant.

M. ALBERT :

Cela ne vous empêche pas de travailler derrière. Après, vous pouvez toujours vous abstenir vu que vous êtes dans l'EPTB Vienne. Je propose de passer au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

M. GUTTON :

Nous avons huit abstentions.

- *Contrat territorial gestion quantitative du Clain. Volet gestion quantitative et pollutions diffuses (Vienne). Contrat n°1218.*
- **Adoptée à la majorité (26 voix pour, 9 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-30 du 9 mars 2021.

M. GUTTON :

Nous voyons bien que c'est un sujet. Bienvenue au conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. La formation sur la gestion quantitative mériterait que nous y passions quelques heures. Ce serait important que nous partagions, notamment avec les nouveaux administrateurs, les dispositifs que nous avons mis en place, les règles que nous appliquons. Il y a des choses qui ont bougé avec les discussions sur le Sdage. Il faudrait que nous puissions partager tout cela.

Les territoires sont dans des situations très différentes. Je cite souvent cet exemple, mes collaborateurs le savent, mais quand je me déplace à Bordeaux ou à Poitiers, c'est pour voir l'agence de l'eau accusée de tous les maux parce qu'elle financerait avec des fonds publics le stockage de l'eau pour des agriculteurs et des intérêts économiques. Puis, quand je vais à Clermont-Ferrand, c'est pour m'entendre dire que l'agence de l'eau serait contre la gestion quantitative, contre le stockage de l'eau, contre l'irrigation et que ce serait absolument scandaleux.

Ce serait bien que nous puissions, au moins au sein du conseil d'administration, repartager tout cela ensemble pour le porter ensuite sur les territoires puisque vous êtes aussi des relais des politiques de l'agence.

Mme SCHAEPELYNCK :

M. le Directeur, je trouve votre proposition très intéressante. Il est vrai que ces sujets deviennent souvent des sujets de crispation entre nous. Nous avons besoin de comprendre. Pour tous les acteurs, il n'y a pas que nous qui avons besoin d'eau, pas que l'agriculture. Il y a aussi tous les autres, l'économie globale des territoires. Il y a des équilibres à trouver dans les années à venir. Ce n'est pas en nous invectivant et en étant chacun sur nos positionnements que nous y arriverons. Nous faisons tous des efforts dans ce domaine. S'il n'y a plus la possibilité sur certains territoires, sur certaines unités de gestion à l'étiage de faire des prélèvements, il faut bien trouver des solutions pour maintenir une agriculture vivante sur ces territoires. Tout le monde fera des efforts mais il faut que nous puissions le partager et expliquer ce qui se passe.

M. GUTTON :

L'intérêt des séances de formation justement, c'est de ne pas être dans l'invective. Nous ne sommes pas dans la pression, nous ne sommes pas dans l'urgence et nous pouvons échanger sereinement sur le sujet dans le respect de la position de chacun.

M. MORARD :

J'en profite pour rappeler à tous les administrateurs qui sont encore présents que cela va être un des sujets qui seront systématiquement évoqués lors des forums de l'eau. Il va y avoir une séquence sur la gestion quantitative. Je peux difficilement leur donner une injonction ou une instruction. Néanmoins, il faudrait essayer de réserver le débat – cela ne veut pas dire que l'on doit abandonner ses propres positions –, mais en tout cas, veiller à ce que ces instants de concertation

du public soient les plus apaisés et sereins possible pour éviter qu'une séquence d'une heure dans le cadre des forums de l'eau soit un débat assez stérile. Il faut reposer les enjeux. L'appropriation via les séances de formation permettra à chaque administrateur de pouvoir peser les enjeux, mais surtout permettre à ces forums de l'eau, notamment sur cette séquence, de se dérouler avec une participation de tous ceux qui voudront bien y assister.

M. DEGUET :

Ne battez pas trop votre coulpe. Vous avez donné une formation là-dessus hier.

M. GUTTON :

C'était sur le Sdage.

M. DEGUET :

Pas seulement sur le Sdage, c'était aussi sur la gestion quantitative. Cela a duré 50 minutes.

M. GUTTON :

N'ont pas été évoqués les questions de financement, les règles d'intervention de l'agence de l'eau, les contrats territoriaux... N'a été évoqué que le volet « planification », quoique ce soit la base.

M. DEGUET :

C'était déjà intéressant. Cela permettait de savoir que la question de la gestion de l'eau n'était pas seulement une question de retenue de substitution et qu'il pourrait y avoir de la gestion de l'eau sans retenue de substitution et que l'on pourrait faire des PTGE qui ne comportaient pas de retenues de substitution. Si le concept était seulement de gérer de l'eau, ce n'est pas chaque fois que l'on a besoin d'une retenue de substitution que l'on sort un PTGE.

BILAN DU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE AU 31 DÉCEMBRE 2020

Autre point n° 1 de l'ordre du jour

M. GUTTON :

Nous avons un contrat d'objectifs et de performance qui a été signé le 3 mars 2020 entre les ministres Elisabeth Borne et Emmanuelle Wargon, la présidente du conseil d'administration, Marie-Hélène Aubert, et le directeur général de l'Agence de l'eau et que nous déclinons.

M. TIRVAUDEY :

Il s'agit de faire le premier bilan de ce contrat d'objectifs, avec un tableau de synthèse qui reprend les 33 indicateurs et le positionnement de l'agence de l'eau par rapport à ces indicateurs. Vous pouvez voir beaucoup de vert selon les cinq axes qui déclinent et qui structurent ce contrat d'objectifs : le pilotage, les redevances, les aides, la connaissance et la gouvernance. Cette présentation va détailler chacun de ces axes pour vous dire où l'agence se situe sur ce chemin-là et sur cette feuille de route signée avec le ministère.

En ce qui concerne les métiers de la gouvernance, il y a un certain nombre d'indicateurs et d'objectifs en lien avec le Sdage.

- Le projet de Sdage a été adopté en octobre.
- Le bassin est couvert par 57 Sage.

- Les objectifs de l'engagement international de l'agence sont atteints puisque 0,9 % des redevances y sont consacrés. 600.000 habitants en bénéficient, ce qui correspond d'ailleurs au double de ce que l'indicateur prévoit de faire.

À propos des métiers de la connaissance, l'objectif est de mettre à disposition des données fiables. Nous pouvons constater un avancement normal de la bancarisation et de la mise à disposition des données sur les différents sites internet de l'agence. L'objectif de 100 % de données mises en ligne est atteint. De la même façon, le site « données et documents » est alimenté. En outre, un outil de data visualisation sur l'état des milieux et sur les pressions est en cours de déploiement.

Au sujet des études, 63 campagnes de mesures ont été financées à hauteur de 517 k€. Un marché d'analyse bio essai a été lancé. Une première convention de recherche et développement a été signée avec l'Ifremer, un accord-cadre, et un second est sur le point de l'être, avec le BRGM.

Concernant les politiques d'intervention, c'est le volet sur lequel l'agence est la plus attendue et sur lequel le COP fixe naturellement le plus d'indicateurs. Le premier objectif atteint est « agir contre le changement climatique ». L'objectif est de consacrer a minima 33 % des aides de l'agence sur cette thématique. En 2020, l'agence a consacré 42,7 % de ses engagements à la lutte contre le changement climatique ; elle est donc allée au-delà des objectifs.

Un tiers des aides sont accordées au profit d'un certain nombre d'actions qui sont rappelées en faveur de la qualité des milieux aquatiques, de la biodiversité, de la gestion quantitative et des MAEC.

Huit études ont été aidées pour améliorer la connaissance et la recherche visant à développer des solutions liées au changement climatique. Un certain nombre de dossiers visant à favoriser les économies d'eau font partie des appels d'offres lancés cette année-là, avec notamment le développement de solutions fondées sur la nature.

La réduction des pollutions a été obtenue à travers le financement, ou l'aide au financement, de la protection de 166 captages alors que nous en avons 165 en termes d'indicateurs fixés pour Loire-Bretagne.

Sur les pratiques agricoles, 19,8 M€ ont été consacrés au bio et aux MAEC alors que la cible était de 23 M€. Si l'objectif n'est pas complètement atteint, il est quand même en progrès par rapport à 2019 puisqu'il n'y avait à cette époque-là que 18,5 M€.

Pour l'Écophyto, 49 dossiers ont été déposés au titre des groupes 30.000 pour un objectif de 60. C'est un axe qui continue de fonctionner.

Enfin, le plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes a été prolongé jusqu'en 2024, avec des actions curatives et des diagnostics qui sont globalement satisfaisants.

En matière de politique d'intervention, à propos du petit cycle de l'eau, 52 M€ ont été consacrés au renouvellement des installations d'eau potable. 209 contrats de progrès ont été également signés. Il y en avait 228 en 2019, ce qui prouve que malgré le contexte, l'agence et ses partenaires ont continué à œuvrer.

En faveur de la biodiversité et des écosystèmes, ce sont 1 077 km de cours d'eau pour 1 200 km attendus qui ont été traités. Si nous regardons le bilan des deux dernières années (2019-2020), nous sommes à 1 250 km par an en moyenne. Nous pouvons donc considérer que si l'objectif n'est pas atteint ponctuellement, en revanche il l'est en moyenne. 72 ouvrages de liste 2, pour une cible de 75, ont été rendus franchissables. 2.315 ha de zones humides ont été soutenus. Je ne vais pas reprendre la liste. C'est simplement pour dire que sur cet aspect, l'agence a continué à œuvrer en 2019 en respectant ses objectifs.

En matière de réduction des pollutions domestiques, 68 systèmes d'assainissement prioritaires ont été aidés sur une cible de 100. Le contexte et les élections y sont sans doute pour quelque chose. 346 kg de substances prioritaires et dangereuses sont éliminés pour un objectif à 1.000. C'est un objectif qui peut être très facilement atteint l'année prochaine puisque c'est très dépendant finalement de la charge à traiter, qui reste très variable.

Enfin, en 2020, des appels à projets ou des appels à initiatives ont été lancés avec succès, notamment en termes de gestion des eaux pluviales, notamment intégrés à l'aménagement urbain. Cela a pu donner lieu à 39 initiatives pour un montant de 40 M€.

La gestion quantitative et les économies d'eau, figurent également parmi les objectifs du COP. 82 dossiers ont été traités, avec une économie d'eau à la clé de 743.173 m³; le lancement d'un appel à projets en juillet 2020 et de six démarches PTGE pour une cible qui était elle-même fixée à six. Par rapport à 2019, il y a ainsi une multiplication par quatre des volumes d'eau économisés et substitués.

En matière de redevances et de taux de contrôle : 16,98 % de l'assiette de nos redevances ont été contrôlés pour une cible de 10 %, ce qui correspond à 2,43 % du nombre de redevables avec une cible à 2 % et au contrôle de 530 redevables. Cela porte sur 56,6 M€ de nos ressources. C'est donc une activité qui reste soutenue.

Le taux de déclaration en ligne est de 90,76 % pour une cible à 93 %, cible qui masque malgré tout ou qui ne dit rien de la dématérialisation des aides à l'autre bout de la chaîne sur laquelle l'agence s'est largement engagée en 2020. Cela n'est pas repris dans le COP, en l'occurrence.

En ce qui concerne le pilotage de l'établissement, traditionnellement, nous avons respecté la cible du schéma d'emploi. Nous avons un indicateur « orange » dans les indicateurs du COP qui vous étaient présentés en synthèse parce que nous n'avons pas eu suffisamment de jours de formation par agent. Nous sommes à 2,2 jours alors que la cible est de 3.

Sur le plan financier, nous avons une légère augmentation des dépenses de fonctionnement mais là aussi, si nous intégrons les années 2019-2020, nous respecterions la cible du COP. Globalement, les équilibres financiers sont naturellement respectés, avec des progrès notamment en matière de dispositif de contrôle interne.

Autre objectif du COP qui traite aussi du pilotage de l'établissement, c'est le plan de mutualisation et l'avancement des chantiers de mutualisation. Trois chantiers sont évoqués ici : le chantier RH, le chantier « surveillance » et le chantier « données ». Le travail qui a été engagé par les personnels de l'agence fait que chaque fois, les cibles sont dépassées. Différentes mesures liées à la mutualisation ont été réalisées. Ces propos terminent un bilan rapide de notre COP.

M. GUTTON :

Nous pouvons retrouver dans le rapport des choses plus précises par exemple sur les MAEC. Dans le programme, nous avons prévu les financements des PSE étalés sur plusieurs années. Nous n'allons démarrer en paiement qu'en 2022. Nous aurons un décalage. Par contre, cela va se rattraper sur les dernières années du programme puisque nous engagerons la totalité des sommes, les 30 M€, dès 2021, avec des paiements ensuite par tranche de 20 %.

M. ALBERT :

Merci pour cette présentation de rapport. Je retiendrais un chiffre qui est, pour l'international, pratiquement le double de ce qui était prévu. Pour ces pays qui souffrent d'un accès à l'eau, c'est important. Par ailleurs, il serait intéressant d'évoquer l'enveloppe qui était réservée aux ZRR, mais peut-être que c'est dans le rapport. Je pense que nous étions à plus de 40 M€ pour 33 M€ dans l'année de mémoire.

M. GUTTON :

Cela va s'accroître en 2020 puisque nos appels à projets ont été très largement destinés à des territoires en ZRR.

M. DORON :

Je voudrais revenir sur la question de la lisibilité. Quand bien même nous pouvons aller dans le détail du rapport et du document de séance numéro 5 pour ce qui intéresse le COP, Je voulais revenir sur l'objectif P5 qui intéresse la promotion d'une gestion quantitative durable et économe de la ressource en eau. Cela a été dit dans la synthèse qui nous a été faite. Merci d'ailleurs pour la synthèse parce que cela permet de rendre accessible, surtout en fin de journée, un pavé comme celui-ci. Par contre, j'aurais souhaité que l'on dissocie bien – puisqu'on amalgame deux chiffres – les volumes économisés et les volumes substitués. Je n'ai pas vu la différenciation entre

substitution et économie réellement réalisée. On nous parle de 743.000 m³ de volumes économisés ou substitués. C'est simplement une remarque de forme.

M. GUTTON :

En l'occurrence, je pense que c'est surtout sur l'industrie et le secteur domestique. Nous pourrions, pour chaque PTGE, indiquer les volumes. De toute façon, nous le faisons déjà chaque fois que présentons les PTGE. En l'occurrence, nous devons présenter le bilan du COP au moment du compte financier. Nous avons un délai extrêmement court pour le faire. Par conséquent, on ne le valorise pas beaucoup. Vous l'avez au dernier moment, donc c'est un peu frustrant. Néanmoins, nous pourrions à l'occasion y revenir. C'est aussi le sens du rapport d'activité.

M. MARQUÈS :

Je salue l'important travail qui a été réalisé par les collègues sur l'ensemble des thématiques (aides, redevances, données et planification). Je souligne à nouveau la diminution des ETP et du plafond d'emploi. Cela fait plusieurs années que cela se déroule. Cela pose des soucis dans certaines équipes. Quant aux différents chantiers de mutualisation, j'aurais un avis plus partagé sur le sujet puisque selon les équipes, il y a à la fois des effets positifs et des effets négatifs selon les calendriers et les économies que cela peut permettre.

Mme BRUNY :

Les volumes qui sont en cause, je pense que c'est dans le document 5 à la page 18. Là, nous avons effectivement les volumes qui ont été prélevés mais qui sont liés aux redevances, si j'ai bien compris. Par exemple, si je prends l'irrigation, c'est passé de 621 millions de mètres cubes à 674 millions. Nous avons des chiffres qui sont donnés par usager économique.

M. GUTTON :

Ce sont les données dont nous pouvons disposer par les redevables en fonction du type d'année (sèche ou moins sèche). Les volumes liés à l'irrigation peuvent énormément varier.

M. ALBERT :

Je propose que nous passions au vote. Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ?

- *Contrat d'objectifs 2019-2024.*
- ***Adoptée à la majorité (33 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention).***

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-17 du 9 mars 2021.

COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ 2020

Autre point n° 2 de l'ordre du jour

M. GUTTON :

Aujourd'hui, nous vous présentons le projet de rapport d'activité. Pour les raisons rappelées tout à l'heure par M. Marquès, nous essayons de simplifier notre production de documents. Dorénavant, nous vous présentons ce qui sera demain le rapport d'activité de l'agence. Cela vous permet de réagir et le cas échéant de nous faire corriger ce projet de rapport d'activité. C'est la délégation à l'information et à la communication qui produit ce document. Stéphanie Blanquart nous fait une petite présentation.

Mme BLANQUART :

Bonjour à toutes et à tous. Ce projet de rapport d'activité que nous vous présentons aujourd'hui, vous le trouverez dans le dossier, c'est la thématique 5 et c'est à la page 45. Aujourd'hui, nous vous proposons ce projet de rapport d'activité à titre d'information. La version finale du rapport d'activité sera disponible sur le web à partir du mois de mars. Il sera édité en version papier à partir du mois d'avril. C'est un des seuls documents que nous éditons encore aujourd'hui puisque c'est un véritable support de notre communication.

En ce qui concerne ce rapport d'activité, je ne vais pas rentrer dans le détail puisque le détail des résultats vous a été présenté dans le COP. L'objectif du rapport d'activité est de mettre en lumière ces indicateurs avec des exemples concrets sur le terrain. Je vais vous rappeler un petit peu l'essentiel du contenu et des objectifs de ce rapport d'activité.

L'objectif premier est de faire connaître les politiques de l'eau sur le bassin Loire-Bretagne. C'est également de faire connaître l'établissement et sa gouvernance originale, c'est-à-dire que nous allons parler non seulement des résultats de l'agence de l'eau, mais nous parlons aussi du travail qui est réalisé par les instances.

L'objectif aussi de ce rapport d'activité, c'est de faire connaître notre action sur le terrain. Il s'agit vraiment de montrer des résultats sur l'eau et les milieux aquatiques. Il faut savoir que c'est l'une de notre priorité en termes de communication. Pour ceux qui suivront la formation vendredi sur la partie « communication », vous verrez que c'est l'une des priorités essentielles, à savoir essayer de montrer les résultats sur notre territoire. C'est un petit peu le cœur de ce rapport d'activité.

Comme tout rapport d'activité, l'idée est essentiellement de mettre en avant les temps forts qui ont marqué l'année. Là, c'est le rapport d'activité 2020, donc nous mettons en avant les temps forts de 2020. C'est aussi de faire un peu de pédagogie, puis de regarder le chemin qui reste à faire. Un rapport d'activité, c'est aussi l'occasion de présenter les aides et les redevances, donc présenter à nouveau notre 11^e programme d'intervention, les axes prioritaires et les enjeux.

Dans le cadre de ce rapport d'activité, l'objectif est aussi de présenter nos actions transversales. Nous allons donc parler également de l'action internationale. Nous allons parler de la sensibilisation aux enjeux de l'eau. Nous allons parler également de la connaissance puisque c'est une thématique importante ; développer la connaissance permet d'identifier où il faut agir sur le terrain. Nous parlons aussi des moyens humains et financiers, de la mobilisation des agents de l'agence de l'eau.

Dans ce rapport d'activité, notamment dans sa nouvelle formule – je vous présenterai dans la slide suivante en quoi il est nouveau par rapport au précédent rapport d'activité –, nous laissons une plus large place aux territoires et à la parole des acteurs sur le terrain.

Pour les personnes qui connaissent bien nos rapports d'activité, il a évolué depuis l'année dernière. Depuis le rapport d'activité 2019, le format a changé. Il est carré. Il a changé en termes de format mais il a également changé en termes de contenu.

La principale évolution, c'est que nous avons souhaité avoir une trame commune en interagences. Je dis bien une trame et non pas un contenu commun puisque nous avons nos politiques, nos enjeux et nos spécificités sur nos bassins. Nous avons une trame commune en interagences pour faciliter un petit peu les synthèses et la communication nationale. Comme vous le verrez, en termes de communication, nous faisons aujourd'hui le grand écart entre avoir une communication qui est proche du territoire et auprès de nos acteurs et une communication nationale qui met en avant les agences de l'eau. Le fait d'avoir cette trame commune facilite cette communication nationale.

Comme je vous le disais juste avant, il fait une large part aux témoignages d'acteurs et de partenaires. En gros, l'évolution principale, c'est que dans les précédents rapports d'activité, ce sont les agents qui parlaient de notre activité. Là, dans le nouveau rapport d'activité, dans sa nouvelle formule, ce sont les acteurs et nos partenaires sur le terrain qui parlent de notre action.

Il sera mis à disposition dès fin mars. Il y a un enjeu d'utiliser le plus rapidement possible l'information qui a été collectée dans ce rapport d'activité et donc de le mettre à disposition dès la fin du mois de mars.

Je vous présente juste le format. Nous n'allons pas rentrer dans le contenu aujourd'hui. Je vais vous montrer une double page type, ce qui est réalisé en inter-agences et ce qui est du contenu propre à chaque agence.

En inter-agences, nous avons des parties qui vont être communes. Nous allons conserver une typologie et des titres qui sont communs. Cela nous permet de réaliser nos synthèses. Nous allons utiliser les indicateurs du COP qui sont valorisés directement dans ce rapport d'activité parce que ce sont des indicateurs qui sont communs en inter-agences. Nous allons avoir une structure commune également.

Ensuite, ce qui nous est propre, c'est notre action sur le terrain pendant l'année où chaque année, nous allons souhaiter mettre en avant en particulier des thématiques et des actions. Nous allons donc cibler avec un titre propre sur le bassin. Nous allons par exemple rappeler les orientations qui sont propres à notre 11^e programme. Nous allons remettre en avant un certain nombre de chiffres clés qui sont complémentaires aux indicateurs du COP. Nous allons également essayer de mettre un maximum d'exemples. Sur ces deux pages, il y a trois exemples sur tout ce qui est politique en termes de milieux aquatiques.

Nous avons donc cette nouveauté depuis deux ans. Ce sont les fameux points de vue où ce sont des acteurs du territoire qui vont parler des actions de l'agence de l'eau.

Cette année, qu'avons-nous souhaité mettre en avant ? Du côté des aides, nous avons souhaité mettre en avant, comme l'année dernière d'ailleurs, toutes nos actions en matière d'adaptation au changement climatique. Cette question du changement climatique est un axe majeur en termes de priorité du 11^e programme. C'est aussi un axe majeur en termes de communication.

Ce que nous avons souhaité mettre en avant également, c'est tout ce qui va porter sur le plan de reprise qui a été mis en place dès juillet 2020 pour pouvoir redynamiser l'économie dans le contexte de la crise sanitaire. Nous avons également mis en avant les actions des territoires des délégations.

Sur l'autre partie, en ce qui concerne la redevance, la planification, la coopération internationale, qu'avons-nous mis en avant cette année ?

Pour la planification, nous avons parlé de notre projet de Sdage qui a été voté.

Pour la coopération internationale, nous avons évoqué toute la partie institutionnelle et la coopération qui a été maintenue, notamment pendant la période de la crise sanitaire.

Sur la partie « sensibilisation », nous avons mis en avant tout le travail en termes de consultation et de préparation de la consultation qui a lieu cette année. Cela permet aussi de faire de la pédagogie sur ce qui va se passer sur l'année à venir.

En termes de connaissance, nous avons souhaité mettre en avant nos partenariats pour améliorer la connaissance sur l'état de nos cours d'eau.

Nous avons également mis en avant les moyens et la mobilisation en termes de ressources humaines des agents pendant la période de confinement de l'année dernière.

Je termine avec les quelques chiffres clés de l'année. Vous avez une double page systématiquement. Ce sont les chiffres clés que nous avons souhaité mettre en avant cette année. Il y en a beaucoup, donc nous avons fait une sélection.

Nous avons beaucoup parlé de l'aspect « communication » dans le sens où l'année dernière, nous étions restés connectés avec les acteurs du terrain. Nous avons mis en avant les webinaires qui ont réuni plus de 500 personnes. Le premier webinar a été organisé en fin d'année dernière.

Nous avons mis en évidence aussi le nombre de personnes qui nous suivent sur les réseaux sociaux, sur nos sites internet et la lettre d'information. Nous avons de plus en plus d'abonnés.

Nous avons également mis en avant la politique en termes de continuité écologique, avec quelques chiffres clés. Il nous a semblé important de mettre en avant le bilan des appels à projets. Nous avons également mis quelques chiffres clés sur toute la partie « animation territoriale », avec les pourcentages de superficie de territoires couverts par les Sage et le nombre de contrats territoriaux.

Ce sont les chiffres clés. La sélection qui reflète très synthétiquement cette année 2020. J'en ai fini. Si vous voulez plus d'informations, n'hésitez pas à consulter ce document.

M. GUTTON :

Cela reste encore un projet. Il n'est pas abouti, d'où certaines pages qui sont en latin mais qui ont vocation à se transformer en français. Nous remercions les administrateurs ou les membres du comité de bassin qui ont accepté d'intervenir. Je cite Mme Gallien, M. Taufflieb et M. Noyau qui ont été interviewés, sans oublier Eliane Auberge, présidente du conservatoire des espaces naturels d'Auvergne, comme Agnès Vince, la directrice du Conservatoire du littoral qui est également administratrice mais qui intervenait pour le Conservatoire, ou François Houllier, le président-directeur général de l'Ifremer.

M. ALBERT :

Merci pour ce rapport d'activité. Avez-vous d'autres points ? Sinon, vu l'heure tardive, nous allons nous en tenir là pour le conseil d'administration.

M. GUTTON :

J'en profite pour remercier M. Albert de cette présidence de fin de séance. Au revoir à tous ceux qui sont en visioconférence. Merci beaucoup de votre participation. À bientôt en présentiel j'espère, en tout cas à l'automne.

La séance est levée à 18 heures.

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 9 mars 2021
(à 9h30 à l'Agence de l'eau Loire Bretagne)
Liste de présence

Membres et assistants de droit

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. ALBERT Philippe	SIGNÉ	Mme GRIVOTET Françoise
P	Mme AUBERGER Eliane	EN VISIO Pouvoir à M. Deguet l'après-midi	
P	M. BRULE Hervé	SIGNÉ Représenté par M. Meyer l'après-midi (jusque 17h55)	M. SPECQ Bertrand M. GARCIA Pierre
P	Mme BRUNY Régine	SIGNÉ	
A	Mme CHATELAIS Edith R. par M. Guillaume CHOUMERT	SIGNÉ	M. SELLIER Guillaume M. DALLES Bruno
A	M. DALLES Bruno		
P	M. DEGUET Gilles	SIGNÉ	Mme AUBERGER Eliane (l'après-midi)
P	M. DORON Jean-Paul	EN VISIO	
P	Mme ENGSTRÖM Régine	SIGNÉ	
P	Mme GALLIEN Cécile	EN VISIO	
P	M. GANDRIEAU James	EN VISIO (jusque 17h40)	
A	M. GARCIA Pierre		

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. GERAULT Laurent	SIGNÉ (présent jusque 16h)	
A	Mme GRIVOTET Françoise		
P	Mme HAAS Betsabée	EN VISIO (jusque 16h50)	
A	M. HABERT Laurent R. par M. Pascal GROSSIER	EN VISIO	
P	Mme LAMOUR Marguerite	EN VISIO	
P	M. LE MAIGNAN Gilbert	EN VISIO	M. TAUFFLIEB Éric (à partir de 12h42)
A	M. LOCQUEVILLE Bruno R. par M. Pierre PITON	EN VISIO	
P	M. MARQUES Rémy	SIGNÉ	
P	M. MERY Yoann	EN VISIO (jusque 17h09)	
P	M. MICHEL Louis	EN VISIO (absent de 14h à 15h12)	
A	M. NAVEZ Marc R. par Mme Pascale FERRY	EN VISIO	
P	M. NOYAU Philippe	EN VISIO	
P	M. ORVAIN Jérôme	EN VISIO Pouvoir à M. Poirier à partir de 15h30	
P	M. POIRIER Fredy	EN VISIO (jusque 17h52)	M. ORVAIN Jérôme (à partir de 15h30)
P	Mme RAPOSO Sophie	EN VISIO	

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. RIEFFEL Jean-Noël R. par M. Samuel SEMPE	SIGNÉ	Mme VINCE Agnès (l'après-midi)
P	Mme ROUSSET Nathalie	EN VISIO	
P	Mme SCHAEPELYNCK Catherine	SIGNÉ	
A	M. SELLIER Guillaume		
A	M. SPECQ Bertrand		
P	M. TAUFFLIEB Eric	EN VISIO (pouvoir à M. Le Maignan à partir de 12h42)	
P	M. VALLEE Mickaël	EN VISIO (jusque 17h40)	
A	Mme VINCE Agnès R. par M. Jérôme GUEVEL	EN VISIO Pouvoir à M. Rieffel l'après-midi	

MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES	
TOTAL	35

Présents : 30
Dont représentés : 6
Pouvoirs donnés : 5
Absents : 5

Quorum 1 / 2 de 35 = 18

	ASSISTANTS DE DROIT	ÉMARGEMENT
P	Mme CLERMONT-BROUILLET Florence.	EN VISIO
P	M. GUTTON Martin	SIGNÉ
P	Mme MONNIER Véronique	SIGNÉ
A	M. RAYMOND François R. par Mme Catherine PAMBRUN	EN VISIO